

**Revue
trimestrielle,
90^e année**

**3/2014
juillet, août,
septembre**



PB-PP|B-01450
BELGIE(N)-BELGIQUE

Société royale
SAMBRE ET MEUSE
(ASBL)

rue Piret-Pauchet, 15
5000 NAMUR

www.sambreetmeuse.be

Éditeur responsable :
M. Ronvaux

Prix du numéro : 7,5 €

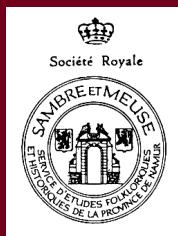
CAHIERS DE SAMBRE ET MEUSE

Le Guetteur Wallon



1914-1918

**dans le Namurois
2^e partie**



**Société royale
SAMBRE ET MEUSE
A.S.B.L.**

Arrondissement judiciaire de Namur
n° d'entreprise : 410.619.707
siège social : rue Les Tiennes 47, 5100 Wierde (Namur)
<http://www.sambreetmeuse.be>
courriel : info@sambreetmeuse.be

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président :	M. Marc Ronvaux rue Les Tiennes 47, 5100 Wierde - 081 / 30 01 01
Vice-présidente :	Mme Sarah Renglet-Auspert rue des Carmes, 48/4, 5000 Namur - 0497 / 79 40 02
Secrétaire :	Mme Carole Ledent rue des Carmes, 33/3, 5000 Namur - 081 / 35 56 38
Trésorière :	Mme Marie-Claire Offermans rue du Progrès 12, 5000 Namur - 081 / 73 86 56
Responsable scientifique de la revue :	M. Cédric Istasse rue de l'Aurore 77, 5100 Jambes - 0479 / 20 09 04
Membres :	Mme A. Liétart, M. Mercier-Lecharlier, MM. A. Falise, J. Maréchal, O. Martinelle, L. Michaux, T. Naniot, A. Renglet, N. Ruffini-Ronzani

Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs.

La Société a essayé de contacter les ayants droit au *copyright* des illustrations. Néanmoins, si l'un d'eux constatait que des illustrations ont été reproduites à son insu, qu'il veuille bien prendre contact avec la Société.

Toute reproduction d'un article ou d'un extrait d'article, par quelque procédé que ce soit, est strictement interdite, sauf autorisation préalable de l'éditeur.

Édité avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Ville de Namur.

ISSN 1784-1771

Cotisation annuelle : 25 €.

N'hésitez pas à nous faire connaître auprès de vos amis et connaissances.

Adhésion par simple virement au compte :
068-2009608-86 de Sambre et Meuse a.s.b.l. - 5100 Namur
IBAN : BE78 0682 0096 0886 - BIC : GKCCBEBB

Cahiers de Sambre et Meuse

SOMMAIRE n° 2014-3

Une reddition honorable, fin août 1914. Un épisode méconnu de la retraite de Namur Etienne DELMOTTE	p. 190
Fernand Golenvaux, bourgmestre, espion et prisonnier. Marc RONVAUX	p. 211
Les évacués français en Provinces de Namur et de Liège en 1917 et 1918 Mélodie BRASSINE	p. 238
L'armée belge à Andenne en juillet-août 1914 : École de Guerre, mobilisation, réquisitions, mouvements de troupes. Jacques VANDENBROUCKE	p. 261
Images de guerre	p. 270
L'assemblée générale de notre société	p. 272
<i>Habemus doctorem !</i>	p. 276

Illustrations :

Page 1 : *Artillerie de siège allemande à Namur*, carte postale.

Page 4 : *La Place d'Armes à Namur, 1914* Illustré, n°8, octobre 1914.

Une reddition honorable, fin août 1914. Un épisode méconnu de la retraite de Namur*

À Profondeville, une rue s'appelle aujourd'hui « rue du colonel Bourg », conformément au voeu émis dès 1927 par l'historien J. Rivière, dans une brochure consacrée à l'ancienne commune : « *Et qui sait ? En souvenir de l'héroïque conduite du commandant Bourg, donnera-t-on, dans l'avenir, son nom à une rue, une place de Profondeville. Ce serait justice et nous le souhaitons de tout cœur* »¹. L'historien local et le commandant Bourg – devenu lieutenant-colonel le 26 juin 1921² – devaient être appréciés du conseil communal local, car une plaquette en l'honneur du militaire est réalisée au moment même où paraît le *Profondeville* de J. Rivière. Mieux encore, le 25 novembre de cette même année, le conseil communal profondevillois décide à l'unanimité « *que la rue Alphonse Jaumain, anciennement des Nobles, deviendra rue du commandant Bourg pour commémorer la conduite héroïque de ce vaillant officier au début de la guerre 1914-1918 dans les bois de la commune* ».³

Que s'est-il donc passé à Profondeville en 1914 pour que Damien Bourg jouisse de tels honneurs ? Lors du siège de Namur, la compagnie de fantassins commandée par Bourg n'a pas reçu l'ordre de faire retraite. Son chef a réagi d'initiative, en passant entre les lignes ennemis et en faisant deux prisonniers de marque. Le périple de cette unité s'est terminé à Profondeville. Les épreuves subies par les militaires en ces circonstances font incontestablement partie de l'histoire locale profondevilloise. Plus globalement, elles touchent aussi à l'histoire de la ville et de la province de Namur, et par là, à celle du pays, voire même à celle de l'Europe, car le commandant Bourg, qui décèdera à Schaerbeek en 1931, était Luxembourgeois de naissance. Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale, cette odyssée mérite incontestablement d'être redécouverte. Je me propose de la retracer dans le présent article.

1. Comment reconstituer les événements ?

Les sources produites au cours et au lendemain du premier conflit mondial, en Belgique et ailleurs, évoquent régulièrement la retraite isolée, autonome, de la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon du 28^e régiment⁴. Plusieurs écrits ont même présenté

* Ce travail reprend et enrichit une étude parue en 1998 dans un numéro spécial de la revue profondevilloise *Remue-Ménages*. Je tiens à remercier l'ASBL éditrice *Profondeville-Lustin – Perles de la Meuse* pour m'avoir autorisé à retravailler l'article original et à présenter cette version mise à jour du texte. J'adresse également mes plus vifs remerciements au collège et à l'administration communale de Profondeville, au service documentation du journal *Vers l'Avenir*, à Madame E. Alaerts-Delmotte, ainsi qu'à Messieurs Y. Dubois, A. Falise et V. Scarniet.

1. J. RIVIÈRE, *Profondeville. Son histoire, ses légendes, ses promenades*, Namur 1927, p. 54.
2. A. JACOBY, *Au drapeau !*, Courtrai, s.d., p. 36.
3. Profondeville, Archives communales, *Registre des délibérations du Conseil communal*, 1915 et sv., p. 322.
4. Le 28^e de ligne est un dédoublement de mobilisation du 8^e de ligne, dans la 8^e brigade mixte, de la 4^e division d'une armée belge de campagne qui en comptait six, plus une division de cavalerie (comme l'indique, notamment, le lieutenant-général de A. SELLIERS DE MORANVILLE, *Du haut de la tour de Babel :*

cet événement de manière circonstanciée. Parmi ces récits, la première relation détaillée et destinée au grand public, paraît dans la revue *XX^e siècle*, à partir du 11 novembre 1916⁵, avant d'être reproduite en quatre épisodes dans le journal *Vers l'Avenir*, du lundi 3 au jeudi 6 février 1919. Ce recueil des souvenirs du commandant Bourg est publié sous son contrôle⁶. Il servira souvent de fil conducteur à l'enquête présentée ici.

Par ailleurs, deux hommes politiques namurois ont été mêlés de près à cette affaire : d'une part, de manière assez indirecte, le bourgmestre de Namur Arthur Procès ; d'autre part, beaucoup plus directement, l'échevin Fernand Golenvaux. Les *Souvenirs* de ce dernier ont été publiés par Georges Pirson à Namur en 1935 à partir des notes manuscrites de l'intéressé⁷. Le témoignage est généralement très détaillé et constitue, lui aussi, un précieux fil d'Ariane pour reconstituer les événements, tout comme les célèbres *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg* du chanoine Jean Schmitz et de dom Norbert Nieuwland, qui évoquent à plusieurs reprises les circonstances dans lesquelles le commandant Bourg a agi⁸.

Du point de vue militaire, dès 1924, le lieutenant-colonel français Émile Bujac a donné un résumé des événements dans un précis sur le siège et la retraite de Namur⁹, tandis qu'en 1930, le ministère belge de la Défense Nationale a fait paraître une véritable somme sur la *Défense de la position fortifiée de Namur*. L'aventure du commandant Bourg et de ses hommes y est longuement décrite¹⁰. Ces témoignages, publiés à un moment où les blessures engendrées par le premier conflit mondial restaient encore vives, peuvent être complétés par un article de plus de soixante pages sur le colonel Damien Bourg paru en 1956 dans la *Biographie nationale du pays de Luxembourg*¹¹.

Pour être complet, il faudrait nuancer les déclarations des vainqueurs par un récit de l'adversaire. Ce témoignage pourrait venir des deux prisonniers allemands capturés par Bourg et ses hommes dans la nuit du 23 au 24 août 1914, mais il n'en est rien. Bourg a détenu et promené les deux officiers durant une nuit et un jour, souvent avec un bandeau sur les yeux. Leurs archives ne nous sont apparemment pas restées... En dépit de cette lacune, quelques pièces produites par les Allemands sont tout de même exploitables. À commencer par le sauf-conduit

commentaire sur la préparation à la guerre et la situation stratégique de la Belgique en 1914, Paris 1925, p. 197). L'armée de campagne belge réunissait un total de 117 000 hommes en août 1914, auxquels s'ajoutent les troupes de forteresse (*Ibid.*, p. 231).

5. A. MATAGNE, *Un épisode ignoré de la retraite de Namur*, dans *Le XX^e siècle*, Le Havre, novembre 1916.
6. «Je transcris les débuts de notre conversation en m'inspirant de la façon dont l'a très exactement résumée le commandant lui-même dans le récit publié en 1916 sous son contrôle» (G. PIRSON, *Les premiers jours de la guerre à Namur : août 1914. Souvenirs de Fernand Golenvaux, sénateur et bourgmestre de Namur*, Namur 1935, p. 39).
7. *Ibid.*
8. SCHMITZ J. et NIEUWLAND N., *Documents pour servir à l'histoire de l'invasion allemande dans les provinces de Namur et de Luxembourg. Deuxième partie : Le siège de Namur*, Bruxelles-Paris, 1920, p. 267-268 et 327.
9. É. BUJAC, *Namur. La bataille, la retraite (août 1914)*, Paris 1924, p. 114-115.
10. Ministère de la Défense Nationale, *Défense de la Position fortifiée de Namur en août 1914*, Bruxelles 1930, p. 543-547 [désormais DPFN].
11. M. ENGEL, *Le colonel Damien Bourg (1870-1931)*, dans *Biographie nationale du pays de Luxembourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*, t. 7, Luxembourg 1956, p. 142-152.

signé von Roehl¹² remis à Profondeville aux sous-officiers et soldats, ou assimilés, de la compagnie¹³. On connaît aussi l'existence, sinon le libellé précis, d'un deuxième sauf-conduit, toujours signé von Roehl, par ordre du général von Gallwitz – qui, en tant que général d'artillerie, dirige l'attaque de Namur –, accordant au commandant Bourg et au lieutenant Van Keer le droit de traverser les lignes en tenue et en armes ainsi que celui de rejoindre l'armée belge¹⁴. On dispose en outre du texte d'un billet de logement pour les deux officiers belges, à Namur, chez l'échevin Golenvaux¹⁵. Enfin, le texte de l'attestation du même capitaine von Roehl, au bénéfice de Profondeville et de la population¹⁶, a été récemment retrouvé dans les archives du couvent de Burnot¹⁷.

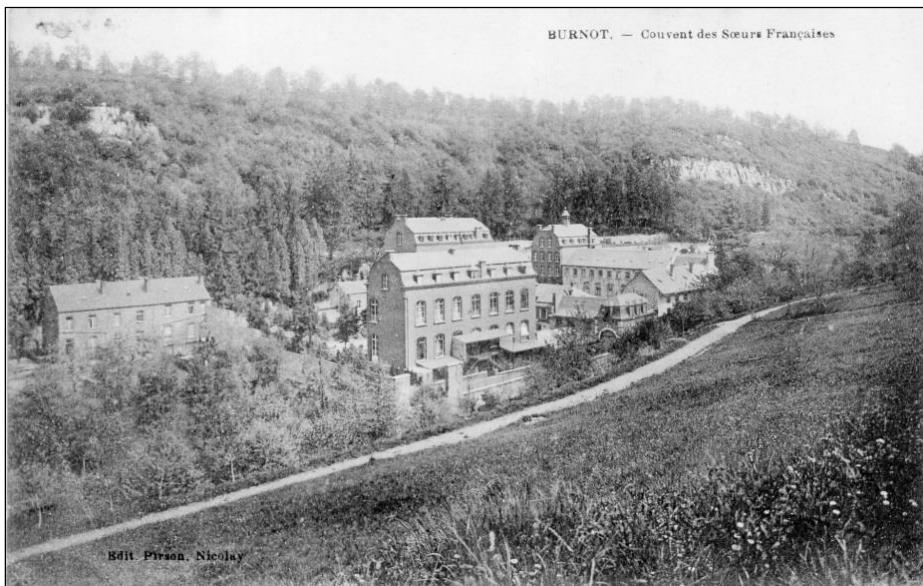


Illustration n° 1- *Vue du couvent de Burnot depuis le sud-ouest. Collection personnelle*

-
- 12. Capitaine de cavalerie, officier d'ordonnance et neveu du général von Gallwitz, envoyé comme parlementaire pour réclamer la reddition des troupes belges de Namur. DPFN, op. cit. p. 535 ; Vers l'Avenir n° 30 du 5/2/1919, p. 1 ; G. PIRSON, op. cit. p. 36.
 - 13. G. PIRSON, *op. cit.*, p. 44.
 - 14. M. ENGEL, *op. cit.*, p. 149.
 - 15. *Ibid.*, p. 150.
 - 16. Dans G. PIRSON, *op. cit.*, p. 44, Fernand Golenvaux fait allusion à ce document : « *De la sorte, nous obtenons une attestation qui évitera aux Profondevillois des inconvénients lors du passage imminent de l'armée ennemie* ».
 - 17. Ce texte a été recopié dans des cahiers manuscrits non signés conservés dans les archives des chanoinesses de saint Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, à Reims. Il se trouve dans le cahier intitulé *Chronique de Guerre - 1914, I, 2 Août - 15 Octobre*, à la p. 37. Plusieurs de ces cahiers, rédigés en deux séries parallèles par deux sœurs, ont été retrouvés par monsieur Yves Dubois, de Profondeville, qui me les a communiqués. La présence des religieuses à Burnot-Profondeville de 1903 à 1933 s'explique en raison de la législation française de l'époque, hostile aux congrégations religieuses enseignantes. Un service centralisé des archives de la congrégation se développe de nos jours au siège du Généralat, rue L. Auroux 50-52, à Fontenay-sous-Bois (94).

2. Le Namurois en guerre : contexte sommaire¹⁸

Le 19 août 1914, les troupes allemandes atteignent les abords de la position fortifiée de Namur (PFN), principalement dans le IV^e secteur¹⁹. Dès cet instant, le général Michel, gouverneur de la PFN et chef de la 4^e division d'armée, doit renoncer aux missions extérieures d'envergure (voir illustration n° 2)²⁰. Le rapport des forces se révèle en effet rapidement défavorable aux Belges, tout particulièrement dans ce IV^e secteur. Là, les troupes vivent l'enfer, d'autant que, dès le 22, les ennemis commencent à prendre pied sur la rive droite de la Sambre, à hauteur de Jemeppe et de Ham-sur-Sambre. Le 23 au matin, ils franchissent la Meuse à Hastière.

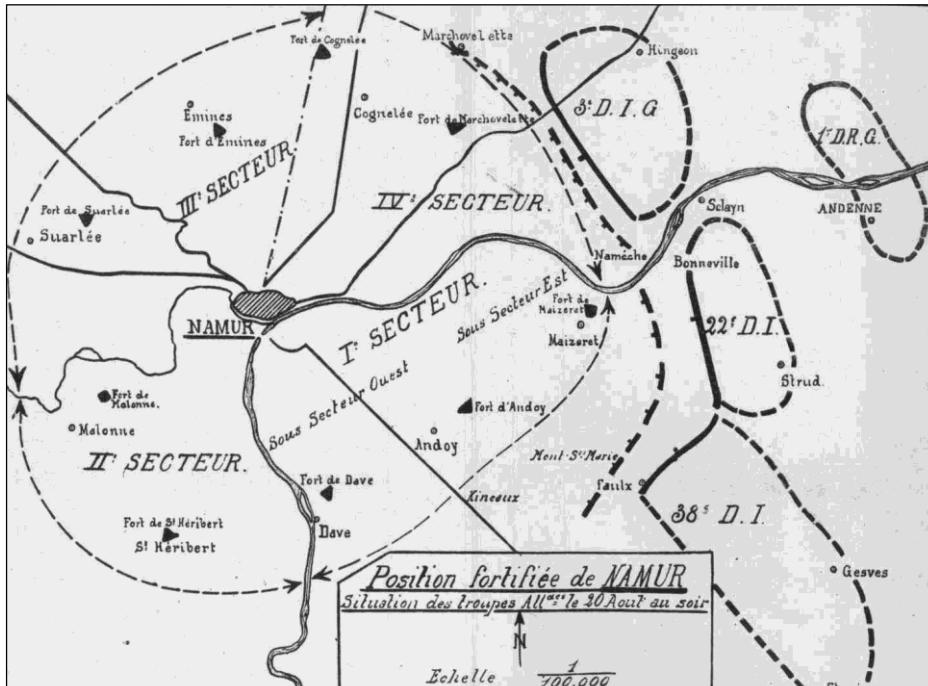


Illustration n° 2 - La position fortifiée de Namur (situation le 20 août au soir), dans Bulletin belge des sciences militaires, n° 3, mars 1922

Malgré l'arrivée d'un modeste renfort français le 22 août au matin, dans la PFN, les défenseurs de Namur sont en grande difficulté et placés devant un terrible dilemme : faut-il résister sur place, sans véritable espoir de renverser le

18. Le contexte ne sera qu'esquissé au cours des pages suivantes. Pour un récit plus détaillé de l'offensive allemande en Namurois, on se reportera à J.-M. COLLIGNON, dir., *1914-1918. Contexte et commentaire, Namur (Répertoires Meuse-Moselle, XXVII)*, s.d., p. 21-37, et A. SALMON et J. BAUDHUIN, *La Défense de Namur du 18 au 23 août 1914*, dans *Bulletin des Amis de la Citadelle*, n° 18, 1983. Au sujet des villages de Champion, Vedrin, Ville-en-Waret, Franc-Waret, Bouge, Boninne et Marchovelette, on consultera le tout récent article de G. ALEXIS, *Sept villages dans la tourmente : le siège de la position fortifiée de Namur en 1914*, dans *Cahiers de Sambre et Meuse. Le Guetteur wallon*, 90^e année, 2014, p. 30-51.

19. *DPFN*, p. 186 et sv.

20. La mission de cette division était alors de renforcer la défense de la position fortifiée par des actions extérieures et par la défense des intervalles entre les forts.

cours des choses, ou tenter de quitter les lieux pour reprendre le combat ailleurs dans des conditions moins déséquilibrées ? Le 23, à 16 h 20, le général Michel se trouve au hameau de Gros-Buisson, à Malonne (II^e secteur), lorsqu'il donne « l'ordre formel de retraite »²¹. Encore faut-il passer avant que l'étau ne se referme... Les unités et les hommes valides qui peuvent fuir rallient l'armée française (illustration n° 3). Ils seront acheminés vers Le Havre, avant de rejoindre Anvers. Là, ils retrouvent l'essentiel de l'armée belge, dont ils partageront le sort jusque sur le front de l'Yser. En 1918, ils contribueront à l'offensive libératrice. Certains perdent toutefois la vie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, tandis que d'autres sont blessés, capturés ou emmenés comme prisonniers.

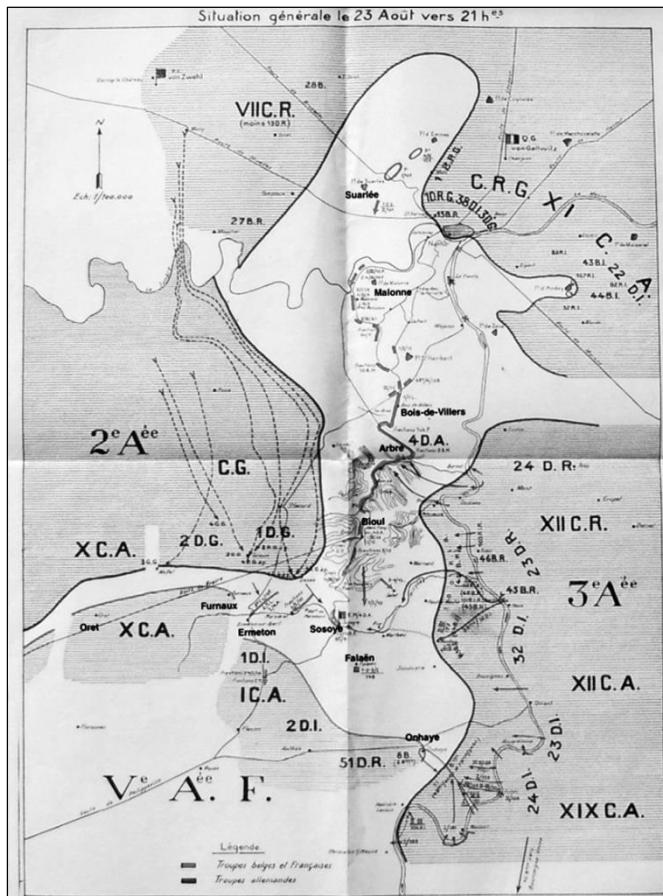


Illustration n° 3 -
La position fortifiée de
Namur (situation le 23
août, vers 21 h)
Carte de l'institut
cartographique militaire,
DPFN, volume des cartes,
carte n° 15
Les zones isolées en bas de
la carte, bordées d'un trait vers
le nord situent la V^e armée
française (V^e A.F.).
Exception faite d'éléments du
148^e régiment d'infanterie, à
Falaën, ses positions du
moment sont réparties au sud
d'une ligne passant par Oret,
Furnaux et Onhaye.
Les traits et les flèches
compris dans l'espace central
représentent des unités de la
4^e division d'armée belge,
réparties sur un itinéraire de
repli, de Suarlée à Ermeton,
en passant par Malonne,
Bois-de-Villers, Arbre et
Bioul. L'état-major de la 4^e
division est installé à Sosoye.
Les hachurés latéraux,
bordés d'un trait vers leurs
ennemis, localisent les armées
allemandes.

La 3^e compagnie du 28^e de ligne s'est forgée un autre destin. Prise dans la nasse, détenant, par chance, deux prisonniers de marque, elle doit louvoyer pour en sortir. Ses efforts lui permettront d'obtenir de l'ennemi une reddition honorable, qui, comme on le constatera bientôt, se clôturera sur la place de Profondeville : les soldats, caporaux et sous-officiers, une fois désarmés, recevront la permission de rentrer chez eux. Inouï !, alors qu'au même moment, à quelques kilomètres de Profondeville – à Andenne, à Tamines, à Dinant, à

21. DPFN, p. 556.

Lesve, et en tant d'autres lieux tristement célèbres –, l'armée allemande se déchaîne contre les populations civiles²². Plus extraordinaire encore, les deux officiers, le capitaine-commandant Damien Bourg (1870-1931) et le lieutenant de réserve Honoré Van Keer (1881-1914), reçoivent l'autorisation de rejoindre leur armée en campagne. Ils ont autorisation de rester en tenue et en armes pour traverser la Belgique occupée. Dans leur périple, ils reçoivent même à l'une ou l'autre occasion l'assistance des autorités militaires d'occupation²³ !



Illustration n° 4 - Commandant Damien Bourg (Photo de décembre 1914, reçue de M. W. Bourg) 1870-1931. Natif de Weicherdange (Clervaux, Luxembourg), décédé à Bruxelles grièvement blessé à Dixmude, décédé à Calais.

Illustration n° 5 - Lieutenant Honoré Van Keer (Photo extraite de R. LYR, Nos héros morts pour la Patrie, Bruxelles, 1920, p. 72.) 1881-1914. Natif de Lebbeke (Flandre orientale).

3. Une reddition honorable : les faits

3.1. En défensive près d'Émines

Le 23 août 1914, le temps est magnifique²⁴. Le III^e secteur défensif belge s'étend de la Sambre à Daussoulx, en passant par le nord des forts de Suarlée et d'Émines. À l'extrême droite du secteur, la 3^e compagnie réunit quelque 170 hommes pour seulement deux officiers²⁵. Elle occupe une position défensive devant le point d'appui Q (illustration n° 6), la grand-garde GG1 (connotée 3/I/28)²⁶. Elle est pour ainsi dire au centre de l'intervalle entre les forts d'Émines et de Cognelée et occupe un mamelon qui culmine à 197 mètres²⁷, à deux kilomètres en direction nord-nord-est du fort d'Émines. Las !, ce jour-là, les moyens de liaison sont déficients : les lignes téléphoniques de la compagnie sont

22. SCHMITZ J. et NIEUWLAND N., *op. cit.*, 7 vol., 1919-1924. Rien que pour Andenne, on dénombre ainsi 37 maisons incendiées et 223 civils tués, les 20 et 21 août 1914 (*Ibid.*, 2^e vol. ; *Le siège de Namur*, p. 65 et 90-93).

23. *Vers l'Avenir*, n° 31, jeudi 6 février 1919, p. 1.

24. *Vers l'Avenir*, n° 29, mardi 4 février 1919, p. 1.

25. *Vers l'Avenir*, n° 28, lundi 3 février 1919, p. 1.

26. Une grand-garde est une position tenue en avant des lignes amies. Ici, elle est confiée à la 3^e compagnie du 1^{er} bataillon du 28^e régiment de ligne. Par rapport à cet endroit-là, où sont les positions amies ? À l'arrière-gauche de la compagnie, à deux kilomètres, le fort d'Émines. Plus loin, des unités centrées sur la ferme de la Croix. Elles constituent un point d'appui baptisé P'. À droite, tout proche, un autre point d'appui, centré sur Daussoulx, baptisé Q. À l'avant-droite, à deux kilomètres est-nord-est, le fort de Cognelée. Vers midi, ce fort est pris. À 14 heures, toute la zone vers l'est est occupée par l'ennemi.

27. DPPN, p. 530.

coupées, à l'exception de celle qui la relie au fort d'Émines, et les estafettes ne reviennent pas²⁸. Depuis le matin, les tirs et les impacts qui frappent durement le fort de Cognelée résonnent dans la région. Le bastion ne tarde pas à tomber, comme le rapportera le journal *Vers l'Avenir* en 1919 : « *avant midi, le fort de Cognelée se tut. Peu après, quelques artilleurs, tous blessés ou brûlés, arrivaient jusqu'à la tranchée de l'infanterie pour se faire soigner. [...] Quelques instants après, le drapeau allemand était hissé au sommet du fort. Le commandant Bourg [...] observait dans cette direction à la jumelle [...]*²⁹. Après une trop brève accalmie, on entend, vers 16 h, une vive fusillade du côté de Frizet, soit au sud de la position, en direction de Namur³⁰. En concertation avec le commandant Chapuis, son proche voisin du point d'appui de Daussoulx, le commandant Bourg envisage alors le repli³¹. Moins de deux heures plus tard, vers 17 h 30, des quantités de soldats allemands passent sur la chaussée de Louvain³²...



Illustration n° 6 -
La position
fortifiée de
Namur (situation
le 23 août, jusqu'à
14 h)
Extrait de la
11^e carte du
volume de cartes
de DPFN

3.2. En mouvement³³

a. Le décrochage

Vers 18 h, la 3^e compagnie, renforcée par une section de deux mitrailleuses à traction canine et son personnel, venus de Daussoulx, prend la direction du fort d'Émines (illustration n° 8)³⁴. Là, « [...] un lieutenant de haute taille l'accueille à l'entrée

28. M. ENGEL, *op. cit.*, p. 143. Selon DPFN, p. 65, la faiblesse des moyens de liaison est évidente : « *Toutes les lignes téléphoniques extérieures étaient aériennes. Dans les forts, elles sortaient en un faisceau unique par la poterne de contrescarpe. Conformément aux ordres du gouverneur, prescrivant de créer des lignes téléphoniques souterraines [...]. Le travail n'était pas terminé au moment de l'attaque.* »

29. *Vers l'Avenir*, n° 28, 3 février 1919, p. 1.

30. *Ibid.*

31. DPFN, p. 534-535. Le commandant Chapuis est en charge du 2^e bataillon du 10^e régiment de ligne de forteresse (DPFN, annexes, ordre de bataille p. 28).

32. *Vers l'Avenir*, n° 28, 3 février, 1919, p. 1.

33. Les indications de lieu sont généralement claires et concordantes dans les sources. Un certain nombre de points sur l'itinéraire sont très précisément indiqués. Lorsque ce n'est pas le cas, il arrive que l'on puisse les deviner aisément. Dans les autres cas, on peut émettre une hypothèse raisonnable. Un certain nombre d'indications horaires sont légèrement discordantes. Sauf en cas de discordance importante, je n'en tiens pas compte. Une seule source sera généralement citée comme référence.

34. DPFN, p. 535, et *Vers l'Avenir*, n° 28, 3 février, 1919, p. 1.

du fort par ces mots³⁵ : ‘Hé bien, d'où venez-vous ? Vous êtes coupés. Les troupes sont en retraite depuis ce matin’ »³⁶. La rencontre permet d'échanger des informations ; on se dit que « les forts de Marchelette et Cognelée ont été écrasés ». Confiant, le lieutenant du fort d'Émines prétend que cette défaite n'aura pas de grande conséquence : les Français n'ont-ils pas gagné sur la Sambre ? Il assure que la bonne route de repli passe par le sud du fort de Suarlée. Il propose des tirs d'appui en cas de besoin³⁷.

À peine la 3^e compagnie a-t-elle quitté le fort d'Émines que les troupes allemandes lui ouvrent le feu sur elle. Courageusement, elle répond. Comme promis, le fort s'en mêle. Dans la demi-heure, les Belges progressent à couvert par la languette boisée du ravin de Mauroulle (illustration n° 7)³⁸. Le repli est tout sauf aisément : « [...] les mitrailleuses suivent immédiatement l'avant-garde. Les chiens de trait donnant des signes de lassitude, car la chaleur est atroce, les hommes s'attellent aux mitrailleuses et se partagent les munitions »³⁹. Après quoi, la compagnie franchit la route de Bruxelles et le chemin de fer à Bricniot pour remonter par Fontollois⁴⁰. En passant par là, « on dépasse Belgrade, en laissant à gauche la plaine d'exercice, puis on pique droit sur Flavinne [...] Vers 21 heures, la troupe passe la Sambre au pont de Beance [...] »⁴¹. Là, en début de soirée, il n'y a pas foule. Des civils donnent un peu de nourriture. Après le franchissement, la troupe prend la direction de Malonne. La

marche se poursuit ensuite vers Insepré, puis les Quatre-Bras de Bois-de-Villers. En route, il n'est pas rare de rencontrer des soldats d'autres unités : on discute, on écoute des civils, on reçoit des renseignements, hélas pas toujours fiables. Des bruits rapportent que les Allemands seraient sur la rive droite de la Sambre, peut-être même à Saint-Gérard. Cela se vérifiera par la suite... Les renseignements sont fiables. Bourg et ses hommes en feront bientôt l'expérience⁴².

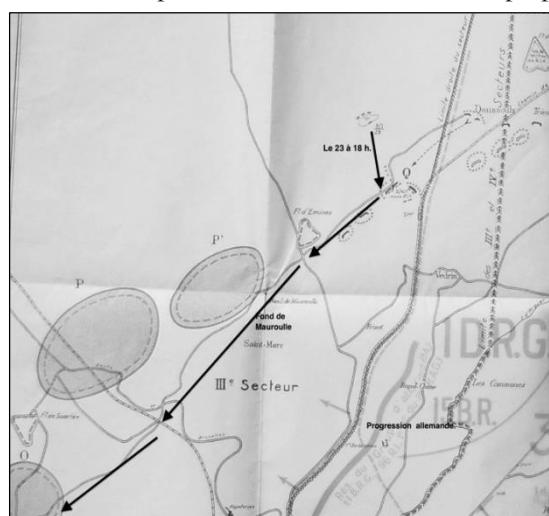


Illustration n° 7 - La position fortifiée de Namur (situation le 23 août, à 16 h), surcharges pour l'itinéraire, la date et l'heure. DPFN, volume de cartes, extrait de la carte n° 14

35. Selon DPFN, annexes, ordre de bataille, p. 32, le seul lieutenant affecté au fort d'Émines est un dénommé Bihin.

36. *Vers l'Avenir*, n° 28, 3 février 1919, p. 1.

37. *Ibid.*

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*

40. DPFN, p. 535.

41. *Vers l'Avenir*, n° 28, lundi 3 février 1919, p. 1. Selon DPFN, p. 526, sur ordre donné dans l'après-midi du 23 par le général Bansart, le pont de Baucé aurait dû être détruit après le passage des dernières troupes. Il ne le fut pas, sur contreordre ultérieur donné par le général Ghislain. Ce dernier tenait à ce que le passage reste utilisable pour la retraite éventuelle de l'infanterie de forteresse de son III^e secteur.

42. *Vers l'Avenir*, n° 28, lundi 3 février 1919, p. 1.



*Illustration n° 9 -
Le personnel et la
mitrailleuse à
traction à canine.
Cette charrette-ci
n'est pas du modèle
"standard". Extrait
de R. LYR, Nos
Héros morts
pour la Patrie,
Bruxelles, 1920, p.
45.*

b. Deux arrestations

« Vers 22 h, entre Malonne et Bois-de-Villers, des civils et des militaires préviennent le commandant Bourg qu'il y a deux officiers allemands dans un estaminet des environs, des parlementaires paraît-il »⁴³. Deux parlementaires allemands au repos dans un café, sur un itinéraire de retraite aussi fréquenté, l'occasion est trop belle... Le commandant octroie une pause à sa compagnie et, accompagné de quelques hommes, se fait conduire jusqu'à l'établissement⁴⁴. Il s'agit du café Borremans-Chapelle, où le bourgmestre de Namur, Arthur Procès, a dû abandonner ses compagnons de galère. Sur ordre du major Letor, de l'état-major de la 4^e division d'armée belge, les deux officiers ennemis ont été mis aux arrêts, mais pas désarmés. Deux gendarmes s'en sont vus confier la garde⁴⁵. Bourg poste des hommes à l'extérieur de l'estaminet, puis entre accompagné, arme au poing. De fait, dans la première pièce, deux officiers allemands se reposent sur un matelas, en présence des deux gendarmes. Bourg lance un « *Aufstehen!* » (*Debout!*) à réveiller un dortoir. « *Les deux Allemands se redressent d'un mouvement automatique. L'un d'eux pose la question : "Sind Sie der Vertreter des Generals ?". "Der General selber", ricane le commandant* »⁴⁶.

Une discussion plutôt nerveuse s'engage. Un document daté du jour à 17 h est produit. On y réclame la capitulation de la PFN dans l'heure, faute de quoi la ville sera bombardée. La menace ne semble pas suivie d'effet. Le document ne signale qu'un parlementaire, mais il y a deux capitaines. Tous deux sont munis d'un

43. *Vers l'Avenir*, n° 29, mardi 4 février 1919, p. 1.

44. *Ibid.*

45. Cette anecdote est relatée par le bourgmestre Procès lui-même, dans sa brochure : *Révocation et réinstallation du bourgmestre de Namur*, Namur, 1919. Le point a été évoqué par A. DULIÈRE, *Fantômes des rues de Namur*, Namur 1956, p. 330-336. Le bâtiment dont il est question se trouve au n° 468 avenue de la Vecquée. Il a connu – on s'en doute – quelques transformations depuis lors. D'après A. DULIÈRE, *op. cit.*, p. 334, Fernand Borremans, le fils des tenanciers de l'estaminet, qui avait 16 ans au moment des faits, raconte que le commandant Bourg est arrivé peu après le départ du bourgmestre. Bourg, rouge de colère, aurait dit : « *Nous avons déjà été trahis trois fois par des parlementaires. Cela suffit. Suivez-moi* ». De quelles trahisons s'agit-il ? Nous l'ignorons...

46. « *Vous êtes le représentant du général ? – Le général lui-même* » (M. ENGEL, *op. cit.*, p. 145).

fanion blanc au bout d'une lance. Le document évoque le bourgmestre de Namur, mais ce dernier n'est pas présent. Les explications des deux Allemands ne paraissent pas très crédibles au commandant Bourg : sur le champ, il arrête et désarme les deux officiers, tout en donnant l'ordre aux gendarmes de suivre. Il leur adjoint un caporal en qui il a pleine confiance : un certain Quatvlieg. La troupe et les captifs reprennent ensuite la direction de Bois-de-Villers⁴⁷.

Par la Charlerie et les Quatre-Bras, la 3^e compagnie atteint rapidement Bois-de-Villers (illustration n° 9). Avant de repartir pour Lesve, elle s'arrête durant une heure. Au cours de cette halte, chacun s'informe⁴⁸. Des civils déclarent avoir vu le bourgmestre de Namur à bord d'un véhicule, en compagnie de gradés allemands, muni d'un drapeau blanc. Nul ne peut par contre confirmer que les prisonniers détenus par la compagnie sont bien les Allemands qu'ils ont aperçus. Mais une autre désillusion attend les soldats : passant après tant d'autres, ils découvrent du matériel semé tout au long du chemin, mais aussi des réfugiés terrorisés et des militaires attardés. D'aucuns veulent faire un sort aux deux captifs, arguant qu'il s'agit probablement d'espions.

Après ce bref arrêt, la troupe poursuit son périple. Elle pénètre dans le village de Lesve vers 1 h 30⁴⁹. De ce point surélevé, on aperçoit le village de Saint-Gérard, en feu et probablement occupé. Le commandant Bourg choisit dès lors de prendre la direction de Sart-Saint-Laurent⁵⁰. Logiquement, il passe par les Fonds de Lesve, remonte par la Guinguette en direction de l'extrémité ouest du Chevauchoir. En fin de nuit, la troupe se retrouve devant Sart-Saint-Laurent. Une patrouille annonce que le village est inoccupé : on peut y entrer. Vers 5 h du matin, un quidam venu de Fosses déclare que des cavaliers allemands sont au repos à environ un kilomètre de là. Il n'y aurait pas de sentinelles... Sur la demande du commandant, cette personne retourne vérifier ce point particulier. Elle revient, et confirme. La patrouille envoyée là-bas, avec à sa tête le sergent Brulard, elle, ne revient pas, par contre. Le commandant Bourg emprunte alors le cheval du premier des deux gendarmes et emmène le second pandore dans une reconnaissance personnelle. Ils rentrent bientôt à Sart-Saint-Laurent.

Une attaque est décidée. Les deux prisonniers, inquiets, sont mis à l'abri derrière l'église⁵¹. La compagnie se déploie à mi-chemin de l'objectif, puis ouvre le feu. L'ennemi est surpris : il met un long moment avant de réagir. Mais, sa réaction est à la hauteur de sa surprise ! Dans la compagnie du commandant Bourg, pas moins d'une vingtaine d'hommes sont atteints⁵². Au bout d'une demi-heure, la troupe se replie sur Sart-Saint-Laurent.

47. *Ibid.*, p. 146 ; DPFN, p. 544-545 ; *Vers l'Avenir*, n° 29, mardi 4 février 1919, p. 1.

48. M. ENGEL, *op. cit.* ; *Vers l'Avenir*, n° 29, mardi 4 février 1919, p. 1.

49. *Ibid.*

50. *Ibid.* Pourquoi partir dans cette direction-là ? S'agit-il de préserver la cohésion de l'unité, qui aurait été impossible à maintenir dans une cohue de retardataire et de réfugiés ? Ou Bourg a-t-il l'espérance de passer par un *no man's land* qui serait encore mal contrôlé ? On l'ignore, mais il s'agit incontestablement du choix du commandant.

51. *Ibid.* Cette église se trouve sur la route vers les Six-Bras. Les prisonniers sont donc bien à l'écart des tirs qui seront échangés à 500 mètres de là, non loin de Fosses-la-Ville.

52. M. ENGEL, *op. cit.*, p. 147

Par où sont-ils passés ?

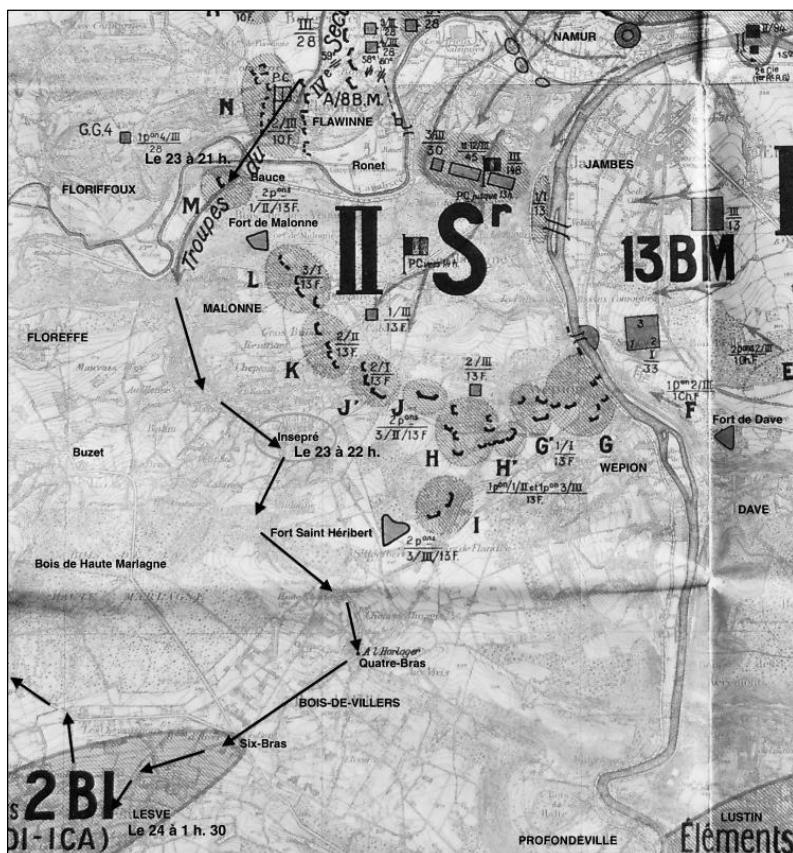


Illustration n° 9 - Premières étapes de la compagnie Bourg (surcharges en flèches noires) pour traverser ce secteur, étapes parcourues durant la soirée du 23 et la nuit du 23 au 24 août 1914
DPFN, volume des cartes, extrait de la carte 11 centrée sur le 2^e secteur (II Sr).

La carte indique la situation du 23 août jusqu'à 14 h (les nouvelles surcharges vont un peu au-delà du 24 à 1 h 30.) Cet extrait de carte indique les positions et les mouvements à la pointe de l'Entre-Sambre-et-Meuse, encore sous le contrôle de la garnison de Namur.

13 BM, signifie la 13^e brigade mixte (belge), en retraite vers (et par) le 2^e secteur

2 BI signifie 2^e brigade d'infanterie (française). Cette position a été abandonnée dans l'après-midi

La progression allemande est signalée en périphérie de l'extrait : au nord et à l'est de Namur, à l'Ecole des cadets (le double cercle), de même qu'à Lustin (Éléments)

L'ovale autour du mot Insepré situe la capture des deux officiers allemands isolés.

Le lieutenant Van Keer commande les troupes censées retarder l'ennemi par le combat (illustration n° 10). Ses hommes consomment 70 cartouches, ce qui lui aurait valu une « virulente apostrophe » de son supérieur : « 70 cartouches ! Mais une cartouche vaut mille francs maintenant »⁵³. La compagnie, quant à elle, gagne un petit bois de sapins, pentu, à l'ouest du carrefour central de Sart-Saint-Laurent. Les

53. Ibid. Le chiffre de 70 cartouches est-il crédible ? Il suppose en tout cas que les troupes n'ont pas fait usage des mitrailleuses. Si, par hypothèse, le lieutenant disposait de 35 hommes pour protéger la marche en arrière du reste de la compagnie, soit quelques 130 hommes, cela ne fait que deux coups par personne.

blessés et les prisonniers se font attendre, jusqu'à ce « qu'enfin le caporal Quatvriet les amène. Il a essuyé une fusillade avec son petit groupe de garde. Profitant d'un moment de désarroi les gendarmes, avec leurs montures, ont faussé compagnie »⁵⁴. Bourg et ses hommes doivent se rendre à l'évidence : dans ces circonstances, il est impossible de prendre la direction de Fosses-la-Ville.

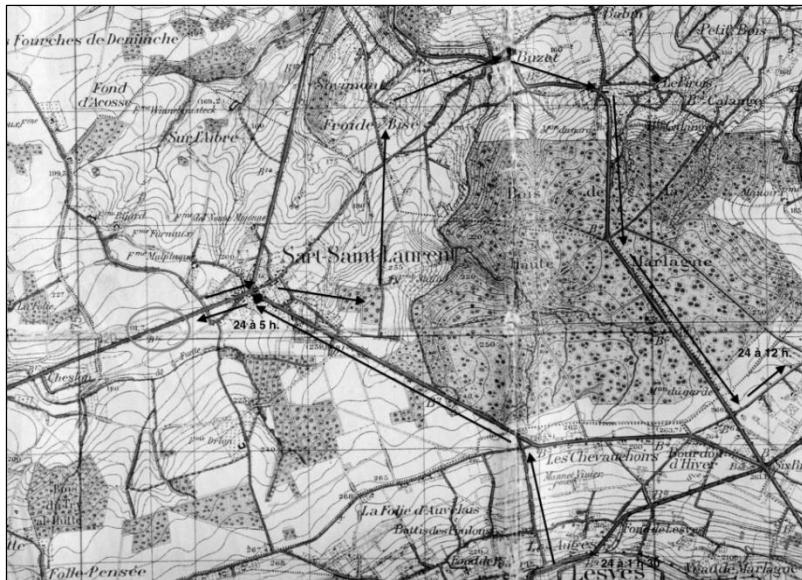


Illustration n° 10 - L'escarmouche non loin de Sart-Saint-Laurent (ovale) – Les autres surcharges (flèches noires) indiquent une hypothèse d'itinéraire, jour et heure du passage. Extrait de la Carte de garnison, Namur au 1/40.000^e, ICM Bruxelles (1934)

Vers 7 h, la troupe s'esquive par Froidebise et Buzet. Des habitants assurent que la route menant de Bois-de-Villers à Bioul est restée ouverte. Les hommes empruntent donc cette direction en traversant le bois de Haute Marlagne⁵⁵. Selon le récit publié quelques années plus tard sous l'autorité du commandant Bourg, « la chaleur était épouvantable. Le caporal Landrieux tomba tout à coup raide mort. Il faut continuer ; on ne peut s'attarder. À la sortie du bois, après avoir remonté un moment dans la direction de Wépion⁵⁶, la colonne s'arrêta, vers midi, près d'un petit café isolé où l'on put se restaurer et se reposer»⁵⁷. De là, on entend tirer au canon du côté de Namur, avant de reprendre la route et de se diriger vers Bioul, par Bois-de-Villers et la vallée du Burnot⁵⁸. En chemin, les flancs-gardes, à la gauche de la progression, « essuient quelques coups de fusils, mais ne parviennent pas à apercevoir d'ennemis »⁵⁹. Après autant

54. M. ENGEL, *op. cit.*, p. 147. Cela suppose que les Allemands sont arrivés à portée de fusil aux abords de l'église (http://www.sambre-marne-yser.be/article.php3?id_article=24). Selon cette source, on prête aux projectiles du fusil Mauser en usage une trajectoire tendue de 800 mètres.

55. M. ENGEL, *op. cit.*, p. 147.

56. *Vers l'Avenir*, n° 29, mardi 4 février 1919, p. 1.

57. *Ibid.*

58. Vraisemblablement, par le Bâti, puis les actuelles rues L. Fossérez, Abbé Istasse, R. Dosimont, E. Mahaux et le chemin des Meuniers.

59. *Vers l'Avenir*, n° 29, mardi 4 février 1919, p. 1

d'efforts, la fatigue se fait inexorablement sentir. La compagnie s'étale désormais sur près d'un kilomètre et il faut attendre longtemps son regroupement.

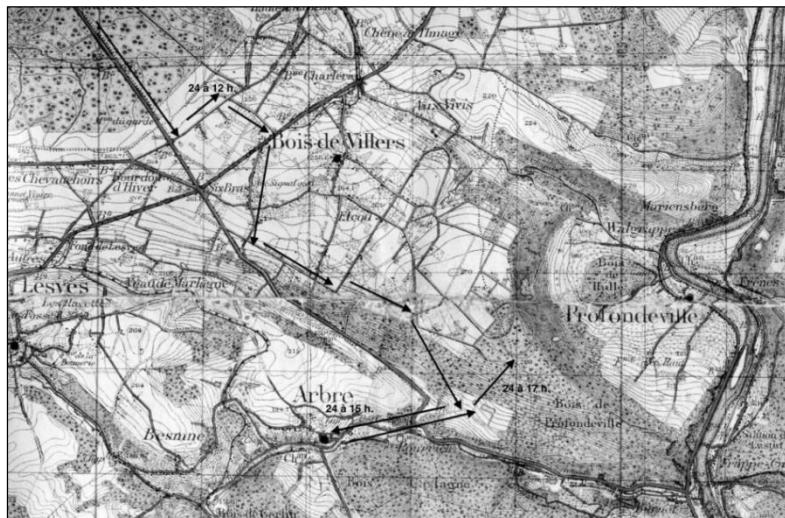


Illustration n° 11- Les surcharges (flèches noires) indiquent une hypothèse d'itinéraire, jour et heure du passage. L'ovale situe ici le bivouac de la compagnie. Extrait de la Carte de garnison, Namur au 1/40.000^e, ICM Bruxelles (1934)

« On monte maintenant vers Arbre. Il est à peu près 15 heures, et le soleil chauffe terriblement »⁶⁰. De soldats rescapés, la troupe apprend que Bioul, sis à trois kilomètres plus au nord, est tombée aux mains des Allemands⁶¹. Un des informateurs, originaire de la région, suggère de gagner les bois de Profonderville : ni une, ni deux, les hommes font demi-tour. Vers 17 h, ils entrent dans le bois par le sud. Ils y découvrent, quasi en crête, une mare moussue, dans laquelle « tout le monde se désaltère longuement »⁶².



Illustration n° 12 - Cette mare – artificielle en l'état actuel – est la seule mare importante dans le bois de la Grande Hulle. Elle jouxte l'ancien chemin d'Arbre à Profonderville. Photo de l'auteur.

60. Ibid.

61. DPFN, p. 545. La compagnie, du moins son élément de tête, aurait dès lors atteint le hameau de Besinne. (Besnine sur la carte.)

62. Vers l'Avenir, n° 30, 5 février 1919, p. 1 ; M. ENGEL, *op. cit.*, p. 148, l'auteur indique : « Les hommes y plongent le visage pour se rafraîchir et se désaltérer », avant d'ajouter, p. 149 : « Les hommes qui ont bu l'eau de la mare stagnante souffrent d'horribles vomissements ». Où sont-ils donc ? Le sommet boisé de la colline est assez plat, comme l'indique son nom, *le Plain*. Non loin de là, on trouve le *Frébau*, soit le marécage. Dans ces bois, tantôt pentus, tantôt plats, il n'y a qu'une mare où l'on peut, à ses risques et périls, se désaltérer. Si l'identification proposée est correcte, elle permet de deviner l'itinéraire suivi, qui passe sans doute par le vieux chemin d'Arbre, et de situer approximativement l'emplacement du bivouac.

3.3. En bivouac dans la Grande Hulle

a. Parlementaires ou espions⁶³ ?

Le 24 août en fin d'après-midi, la compagnie reste isolée, mais semble provisoirement en sécurité. Ce repos bien mérité permet au commandant Bourg d'examiner, enfin, le cas de ces deux Allemands arrêtés la veille. Par l'intermédiaire du lieutenant Van Keer, le capitaine allemand von Roehl – l'un des deux captifs – demande une entrevue au commandant Bourg. Il l'obtient sans difficulté. Au cours de cette rencontre, Von Roehl rappelle ses qualités de parlementaire, d'officier d'ordonnance et de neveu du général von Gallwitz, présente une pièce d'identité et, surtout, la traduction de l'ultimatum dont il est porteur. Il confirme, en outre, que lui et l'autre captif sont bien des officiers allemands. Ils auraient dû être accompagnés du bourgmestre de Namur, Arthur Procès, au moment de leur arrestation, mais l'éidle communal leur a faussé compagnie et n'est jamais revenu. Von Roehl fait enfin remarquer que Namur subira de lourdes représailles si lui et son compagnon ne paraissent pas rapidement en ville. Il propose de se rendre à Namur, prisonnier sur parole et d'en revenir. Quant à son compagnon, le capitaine Talbot, sans être parlementaire, mais responsable du charroi automobile, son sort devra être associé au sien. Suite à ces négociations, le lieutenant Van Keer, avec l'accord du commandant Bourg, se porte volontaire pour accompagner von Roehl à Namur. Des coups de feu – venus d'on ne sait où – éclatent sitôt les deux officiers partis. Von Roehl s'arrête. Bourg laisse alors partir Talbot. Une fois arrivés à Profondeville, Van Keer charge un soldat d'avertir son chef.

Les troupes doivent désormais patienter. Quelques soldats belges, un garde-chasse et un braconnier grimpent sur la Grande Hulle, une colline boisée située à Profondeville, avant que les civils ne regagnent leur domicile. De nuit, un garçon d'une quinzaine d'années remet aux sentinelles le contenu d'un grand panier de vivres, « *des pommes, des poires, des tartines et du café* »⁶⁴. Au matin, le gamin revient, son panier à nouveau rempli. D'autres habitants suivent rapidement son exemple. Quelques instants plus tard, un soldat belge de l'escorte rapporte que l'expédition négociatrice, bloquée par des tirs du côté de Namur, a fait station à Profondeville pour la nuit⁶⁵. Ses propos sont corroborés par ceux du braconnier rencontré la veille : de nombreux véhicules seraient à l'arrêt entre Profondeville et Wépion.

b. Négociations, dans Namur en partie dévastée

Namur, ses habitants et ses immeubles ont particulièrement souffert au cours du siège de la ville et du bombardement intervenu par erreur, le 23 août (illustration n° 13)⁶⁶. L'absence du parlementaire et celle de son chauffeur

63. *Vers l'Avenir*, n° 30, 5 février 1919, p. 1.

64. *Vers l'Avenir*, n° 30, 5 février 1919, p. 1.

65. Selon SCHMITZ J. et NIEUWLAND N., *op. cit.*, p. 313-317, le soir du 24 c'est à La Plante que la situation est la plus dramatique, et le lendemain, à Wépion et à La Plante. Selon G. PIRSON, *op. cit.*, p. 35-36 : « *Le malheur voulut que ce soir-là les parlementaires ne fussent point rentrés à Namur comme Bourg et Van Keer l'avaient voulu. Nous eussions été sauvés et notre ville eût échappé au massacre et à l'incendie. Mais Van Keer me l'a formellement rapporté ; quand les deux officiers allemands virent que le fort de Dave tenait encore et que les coups de feu balayaient la route de Wépion, ils refusèrent d'obtempérer à ses objurgations et n'osèrent s'aventurer plus loin.* ». Notons encore que, selon DP FN, p. 601-602, le fort de Dave ne se rendit que le 25 vers 15 h.

66. G. PIRSON, *op. cit.*, p. 12-16.

accompagnateur ont-elles provoqué les exactions⁶⁷? La réponse à cette question est probablement positive, comme le laissent à penser les travaux de Schmitz et Nieuwland et les propos de l'échevin Golenvaux : « *Lundi 24 août. [...] L'après-midi, on est inquiet sur le sort du parlementaire qui est parti avec M. Procès : ni l'un ni l'autre n'est revenu. Les Allemands en sont fort mécontents* »⁶⁸; « *Le lundi 24 août 1914, à l'hôtel de ville, le colonel du 5^e régiment des grenadiers de la garde impériale von Hulsen dit son mécontentement : si les parlementaires ne rentrent pas bientôt, ce sera mauvais pour la ville de Namur ; il le dit, le redit...* »⁶⁹. Ainsi, la nuit du 24 au 25 août, des dizaines de maisons sont incendiées, des fusillades et des assassinats ont malheureusement lieu⁷⁰.



*Illustration n° 13 - La Grand-Place de Namur.
Photo non datée. Couverture de L'Actualité illustrée, n° 1, Bruxelles, octobre 1914.*
En avant-plan, des décombres et quelques personnes, dont trois soldats allemands. Le soldat casqué a pris place sur des poutres rangées devant les bâtiments. Dans les premiers décombres de droite, une ouverture a été pratiquée en direction du poteau. Au milieu de l'image, des hommes en file indienne semblent tirer à une corde, ce qui laisse entendre que quelques travaux de déblaiement ont été entamés.

Le mardi 25 août, au moment où Van Keer, von Roell et Talbot arrivent dans la matinée à Namur, la Grand-Place brûle depuis la veille, 22 h⁷¹. Lacunaire, la documentation ne permet pas de reconstituer précisément leur emploi du temps. Impossible, par exemple, de déterminer l'heure exacte à laquelle ils pénètrent dans la ville. Quoi qu'il en soit, ils se rendent sans doute immédiatement à l'état-major allemand, installé place de la Gare, à l'hôtel de Hollande, pour se présenter au général von Gallwitz. Cette entrevue a été résumée comme suit dans les *Souvenirs* de Fernand Golenvaux : « *Et même à Namur, les choses n'avaient pas marché facilement. Le haineux Talbot avait cherché à décider le général à mettre des troupes en mouvement pour y*

67. En posant cette question, on ne tient pas compte de l'incendie de l'hôtel de ville. En effet, les deux prisonniers sont bel et bien revenus en ville avant que cet incendie ne soit déclenché. Après quoi, ils ont fait rapport. Il y a eu délibérations et décision. Ensuite, les trois officiers sont repartis vers Profondeville pour la dernière étape de la procédure en cours. Ils étaient accompagnés par l'échevin Fernand Golenvaux, lequel était contraint, sous les menaces, de conduire l'affaire à bonne fin. L'hôtel de ville ne brûlait pas. Pas encore.

68. SCHMITZ J. et NIEUWLAND N., *op. cit.*, p. 266, une sœur de l'ambulance organisée au couvent de Coquelet entend plusieurs propos inquiétants durant la matinée. Le 25 août, vers 4 h du matin, un officier allemand aurait dit : « *Si les parlementaires ne sont pas rentrés dans deux heures, vous verrez de drôles de choses à Namur* » (*Ibid.*, p. 311).

69. G. PIRSON, *op. cit.*, p. 17.

70. *Ibid.*, p. 20-21.

71. *Ibid.*, p. 20n.

[à Profondeville] cerner la compagnie Bourg, en vue de faire exécuter son chef qui s'était permis, selon lui, de mettre des parlementaires en état d'arrestation. Il avait raconté que le commandant Bourg les avaient insultés, principalement en leur disant au moment d'engager le combat de Sart-Saint-Laurent : «Nous offrons nos propres poitrines à l'ennemi, nous ne faisons pas comme vous». Il ajoutait que le commandant belge rudoyait ses hommes et les laissait crever de faim et de soif. Le général von Gallwitz, après avoir entendu Talbot, ne parlait rien de moins que d'exécuter Bourg et de faire sa compagnie purement et simplement prisonnière. Mais alors le capitaine baron von Roehl, qui avait laissé parler Talbot, présenta à son oncle les choses sous un tout autre aspect. Il insista sur le fait que le commandant Bourg n'était pas responsable de son arrestation, ajoutant que si Bourg avait soutenu l'énergie de ses hommes par son attitude décidée, c'était uniquement pour les faire échapper à l'ennemi ; qu'au cours du combat de Sart-Saint-Laurent, ils les avait mis, eux les parlementaires, complètement à l'abri des balles et que sa conduite avait toujours été correcte vis-à-vis d'eux, alors même qu'il avait des raisons de douter de leurs arguments ; ces explications emportèrent la décision du général von Gallwitz»⁷². Au terme de cet échange de vues, il est probablement près de midi.

Dans et autour de l'hôtel de ville – non encore incendié, mais déjà passablement dévasté – on trouve ci et là des réfugiés, des soldats allemands, mais aussi des notables namurois détenus sur place, dont monseigneur Heylen, évêque de Namur. Voilà que Talbot fait une entrée tonitruante dans ce qui reste du bâtiment. Fernand Golenvaux, député et premier échevin, est présent. À force de patience et de discussions, il parvient à apaiser quelque peu le capitaine vociférateur en lui promettant d'accompagner les prisonniers jusqu'à Profondeville. Vers 14 h 15, l'échevin confirme par écrit ses propos auprès de l'état-major, à l'hôtel de Hollande. L'accord prévoit que pour 17 h au plus tard, les parlementaires doivent être revenus libres à Namur⁷³. Dans le cas contraire, les membres du conseil communal seront abattus et la ville incendiée⁷⁴.

c. On démobilise à Profondeville⁷⁵

Si le trajet d'une demi-heure en voiture entre Namur et Profondeville n'est *a priori* pas sans danger, il se déroule sans encombre. Sitôt le véhicule et les négociateurs arrivés, les Profondevillois se rassemblent et viennent aux nouvelles. Pas le temps de discuter, toutefois, car il est déjà 15 h. Le lieutenant Van Keer et l'échevin Golenvaux laissent avec confiance les deux officiers allemands à l'arrière et partent, seuls, rejoindre les troupes belges. À leur passage, les sœurs de l'école les avertissent, qu'avec l'aide d'autres personnes, elles ont préparé à manger pour les hommes. Les deux émissaires suivent l'actuelle rue Alphonse Jaumain – à l'époque rue du Cato⁷⁶ –, puis prennent un sentier sur leur gauche qui grimpe en direction du bois communal. Deux paysans semblent vaquer dans leur champ. Ce sont deux observateurs de la 3^e compagnie, destinés à servir de guides !

Dans le bois, Van Keer retrouve ses compagnons d'arme et le commandant Bourg en personne. Lui et l'échevin Golenvaux rendent rapidement compte de la situation à l'officier, évoquant l'entrevue positive avec von Gallwitz, mais aussi les

72. G. PIRSON, *op. cit.*, p. 36.

73. *Ibid.*, p. 29-33.

74. « Il est deux heures et demie et nous filons rapidement » (*Ibid.*, p. 37).

75. *Ibid.*, p. 37 et sv.

76. Profondeville, Archives communales, *Procès-verbal du conseil du 25 novembre 1927*, cité et reproduit plus haut.

drames vécus par les Namurois et les menaces nouvelles qui pèsent sur les citadins et leur conseil communal. La disparition du bourgmestre Procès reste un mystère. Lui est-il arrivé malheur ? Le sort de Namur repose, en partie, sur les décisions que prendra le commandant Bourg. Au moment de donner ses ordres, celui-ci est nerveux ; sans doute craint-il un piège... Mais, à l'écoute des propos de l'échevin Golenvaux et au vu de l'écrit reçu à l'état-major, en début d'après-midi, il n'a guère le choix. Il s'adresse alors à la compagnie qui s'est spontanément rassemblée à vingt pas : « *Mes amis, nous sommes dans l'impossibilité de combattre encore. C'est la fin. Mais voici M. le député qui, venu avec votre lieutenant, m'apporte l'offre de l'ennemi de vous laisser la vie sauve et de vous renvoyer chez vous. J'accepte* ». La compagnie est rapidement disponible. Elle descend vers le village, en colonne, par le sentier. Sur la place de l'église, elle forme les rangs. La population, le bourgmestre et le curé se réunissent à proximité⁷⁷. Bourg fait une dernière déclaration, aussitôt reprise par Van Keer en flamand⁷⁸. Leurs propos déclenchent les acclamations générales de la troupe ! Le capitaine von Roehl se fait traduire les propos de Bourg et prend lui aussi la parole brièvement⁷⁹. La démobilisation peut désormais officiellement commencer⁸⁰. Fernand Golenvaux raconte : « *Les armes sont déposées, rangées bientôt sur un chariot. Le commandant fait partager entre les hommes la caisse de la compagnie, tandis que je m'attache à faire restaurer ces braves et que je fais amener sur la place deux tonnes de bière qu'ils vident à ma santé ! Bientôt de tous côtés des vivres s'amènent. Pendant ce temps, les deux officiers allemands s'occupent de remettre à chacun des soldats un billet attestant leur situation et leur servant de sauf-conduits* »⁸¹.

En voici le texte, exactement traduit : “*Profonderville, 25 août 1914. Le capitaine Bourg s'est rendu aujourd'hui à 5 h après-midi, avec la 3^e compagnie renforcée du 28^e régiment d'infanterie belge, avec tous les honneurs militaires. Par ordre de son Excellence le général en chef von Gallwitz, le libre passage sans armes à travers les troupes allemandes doit être accordé au soldat [...] pour rejoindre le lieu de son domicile avec l'obligation de ne plus combattre pendant la guerre contre les troupes allemandes ou autrichiennes. Certifié exact. (signé) von Roehl, capitaine de cavalerie et officier d'ordonnance près du commandant général du corps de réserve de la garde. En l'absence du sceau de service, certifié par le sceau de la commune de Profonderville*

77. Le bourgmestre est Édouard Colart, né à Bois-de-Villers, le 17 juillet 1864, tandis que le curé est l'abbé Hadelin Renson, né à Huy, le 31 août 1850.

78. Sur ce détail particulier, on trouvera une version longue des événements dans G. PIRSON, *op. cit.*, p. 43, et une version abrégée dans *Vers l'Avenir*, n° 30, 5 février 1919, p. 1. Je livre ici la version longue : « *Nous avons combattu ensemble. Je suis fier de vous et de votre courage. Il faut maintenant nous séparer. Le lieutenant et moi allons rejoindre l'armée à Anvers. Vous pourrez nous rentrer dans vos foyers, vous êtes libres, mais n'oubliez jamais vos obligations envers votre pays.* »

79. « *Soldats, je dois vous remercier. Pendant les deux jours que j'ai vécu avec vous, vous avez été bons ; quand je souffrais, vous m'avez passé des couvertures et vous avez partagé vos vivres avec moi. Maintenant, je vous souhaite bonne chance et j'espère que la paix vous rendra bientôt définitivement à vos familles* » (G. PIRSON, *op. cit.*, p. 43).

80. *Ibid.*, p. 43-44.

81. Dans *Vers l'Avenir*, n° 30, 5 février 1919, p. 1, on trouve aussi une version assez différente sur ce point : « *Arrivé au village, Bourg fit faire la solde ; puis, ayant reçu des mains de von Roehl un nombre de sauf-conduits correspondant au nombre de soldats, il remit à chacun de ceux-ci le papier qui leur permettait de franchir les lignes allemandes. Les réunissant ensuite, il leur dit simplement : "Mes amis, vous êtes libres, mais vous connaissez vos obligations envers votre pays". Puis il chargea le lieutenant Van Keer de leur répéter les mêmes paroles en flamand. Von Roehl qui avait entendu ce laconique discours lui demanda ce qu'il avait dit : Bourg lui répéta textuellement ses paroles. L'officier allemand se contenta de sourire. "J'en aurrais fait autant" se disait-il sans doute. Par petits groupes, les soldats quittèrent Profonderville. Quelques jours après ils avaient tous rejoint l'armée de campagne* ». Une dispersion « *par petits groupes* » paraît vraisemblable, spécialement si la rédaction, la signature et la distribution des documents ont pris du temps.

Cette formalité prend un temps très long. Il faut rédiger un nombre considérable de pièces puisque chaque homme en doit être muni. Le bourgmestre de Profonderville a heureusement à sa disposition l'un ou l'autre honorable habitant de la localité connaissant l'allemand. Bientôt, au moyen d'un chromographe⁸², on dresse les certificats que remplissent d'obligeants secrétaires et qui sont remis au fur et à mesure à chacun des intéressés. Pendant ce temps, ayant enfin l'occasion de prendre brièvement mon premier repas de toute la journée, je m'efforce, avec le Bourgmestre, de rassembler les soldats bloqués et cachés dans le village que nous faisons inscrire comme appartenant à la compagnie. Nous prenons aussi les mesures d'accord avec les officiers allemands, pour amener les armes se trouvant encore dans la commune. Elles vont rejoindre celles déposées dans un local communal selon les instructions données par les autorités militaires belges. De la sorte, nous obtenons une attestation qui évitera aux Profonderillois des inconvénients lors du passage imminent de l'armée ennemie »⁸³.

Les indispensables formalités administratives s'éternisent... À cinq heures, l'échevin de Namur est pris d'une vive inquiétude pour sa ville⁸⁴: « *J'aborde von Roebl et lui fais part de mon anxiété. "Rassurez-vous", me dit-il. "Il n'y aura rien. Tout maintenant est en règle". Quelques patrouilles de Ulbans sont passées. Les a-t-il prévenues ? A-t-il envoyé un message ? Six heures, sept heures ! ... Von Roebl prend l'auto et part seul vers la ville, me promettant d'avertir les miens des événements de cette après-midi terrible pour qu'au moins la nouvelle puisse se répandre dans Namur. Mon inquiétude diminue alors peu à peu pour disparaître entièrement au retour de l'officier. "Le général est satisfait", me dit-il, "tout danger est écarté désormais". Il est neuf heures quand tout est terminé. La place est vidée, les soldats sont allés prendre quelque repos, la plupart ont décidé de se mettre en route le jour même pour éviter de croiser les troupes qui ne vont pas tarder à s'avancer* ». Fernand Golenvaux et les quatre officiers montent ensuite dans le véhicule et partent pour Namur. Bourg n'est pas encore parfaitement serein, surtout lorsqu'il découvre les destructions. En arrivant vers Namur, Van Keer qui est assis devant signale un vif incendie. Arrivés rue du Pont, le convoi constate que c'est au tour de l'hôtel de ville de disparaître en fumée⁸⁵.

3.4. Deux officiers regagnent leur armée⁸⁶

Au soir du 25 août, l'hôtel de Hollande affiche complet. Fernand Golenvaux, lui-même, se voit contraint d'héberger Bourg, Van Keer et von Roebl. Le lendemain, les deux officiers belges se mettent en quête d'un véhicule⁸⁷, en vain⁸⁸. En dépit de cette déconvenue, les deux hommes obtiennent néanmoins que soit indiqué sur leur laissez-passer le droit de traverser Bruxelles pour rejoindre Anvers. Ils décident dès lors de quitter Namur à pied, dès le 27, tôt au matin, comme l'indiquera quelques années plus tard le journal *Vers l'Avenir*: « *Entre 3 et 4 heures du matin, von Roebl vint les chercher. Ils étaient en uniforme et en armes. Ils passèrent tout d'abord à la Kommandantur, où ils furent présentés au général von Below, commandant la 15^e brigade de réserve. Puis von Roebl, après leur avoir adjoint un cycliste pour les conduire*

82. Un outil qui permet de tirer un dessin en plusieurs exemplaires.

83. Au sujet du contenu de cette attestation, cf. *infra*, « Épilogue ».

84. G. PIRSON, *op. cit.*, p. 45-47.

85. *Ibid.*, p. 46.

86. *Vers l'Avenir*, n° 31, 6 février 1919, p. 1.

87. « (...) je retrouvai mes deux excellents officiers belges, qui avaient, toute la journée, attendu les moyens promis de quitter la ville en auto. Talbot, disait von Roebl, n'avait aucune voiture disponible » (G. PIRSON, *op. cit.*, p. 55).

88. *Vers l'Avenir*, n° 31, 6 février 1919, p. 1.

jusqu'en debors de la ville prit congé d'eux sur ces mots : ‘J'espère vous revoir en des temps meilleurs’. Bourg et Van Keer se mirent en route accompagnés du cycliste [...]. Nos deux héros marchaient à côté du corps de réserve de la garde qui avait été retenu jusqu'à cette date devant Namur et qui se dirigeait vers Bruxelles par Saint-Servais. Au bas de la côte de Rhisnes, le cycliste les quitta. Au-delà de Suarlée, à hauteur de Rhisnes, le corps de la garde obliqua à gauche dans la direction de Templeux. Les deux Belges se trouvaient seuls sur la route par une pluie battante, trempés jusqu'aux os. A trois reprises, ils croiserent une auto militaire allemande. Chaque fois ils montrèrent leur sauf-conduit »⁸⁹.

En arrivant à Gembloux, Bourg et Van Keer passent également par la Kommandantur, avant de reprendre leur route. « *À quelques kilomètres de Gembloux, une auto belge, montée par deux Bruxellois s'occupant de ravitaillement, les rejoint. Ils y montent et gagnent ainsi la Kommandantur de Wavre [...]* »⁹⁰. Le major von Beyer y officie. La présence de ces deux officiers en déplacement « administratif » dans les lignes ennemis suscite légitimement sa méfiance⁹¹. « *Des habitants de Wavre leur donnent du linge de rechange. Une jeune femme jolie à ravir – ce qui ne nuit jamais d'ailleurs – leur saute au cou et les embrasse, puis les invite à manger chez elle, où sont déjà installés au salon, von Beyer et ses adjoints. [...] Dans l'après-midi, Bourg et son lieutenant quittent Wavre, toujours dans la même automobile. [...] Vers 18 h, ils arrivent à la Kommandantur de Bruxelles, installée dans les bureaux du ministère des affaires étrangères* »⁹².

Là, les deux officiers sont introduits devant le général von Luttwitz, en présence de von Beyer, qui les a suivis dans son propre véhicule jusqu'à Bruxelles. Le général leur accorde un nouveau sauf-conduit pour circuler... dans Bruxelles ! Chacun en profite, évidemment. Bourg, qui habite Bruxelles, rentre chez lui, en famille⁹³. Il ne faut toutefois pas se leurrer : l'octroi de ce privilège par l'état-major allemand ne s'est pas fait sans arrière-pensées. Du point de vue allemand, on ne tient certainement pas à voir repartir trop rapidement ces deux hommes qui, lors de leur périple, ont pu faire une série d'observations d'intérêt stratégique⁹⁴.

Le 29 août, Bourg et Van Keer se présentent à nouveau à la Kommandantur, où l'on commence par leur reprendre le sauf-conduit, avant de les faire lanterner. Ce jour-là, aucun document ne leur est restitué. Le lendemain, le commandant revient pour rencontrer, dès que possible, le général von Luttwitz. Ce dernier consent finalement à le recevoir après une heure et demie d'attente... Bourg lui présente alors sa réclamation : « *“Hier, mon général, on m'a pris mon sauf-conduit. Une parole donnée doit cependant être tenue”. “Qui vous a dit que nous ne tenons pas notre parole ?” réplique en excellent français le général* »⁹⁵. Le document lui est restitué. Rendez-vous est pris pour le jour-même avec Van Keer. Un véhicule charge les deux officiers à 14 h et les conduit à la Kommandantur de Bruxelles. Après une nouvelle heure de patience dans la voiture, un officier des « hussards de la mort »

89. *Ibid.*

90. *Ibid.*

91. « *Le commandant Bourg a eu à Wavre une altercation avec le major qui l'a trop pressé de questions insidieuses* » (M. ENGEL, *op. cit.*, p. 151).

92. *Vers l'Avenir*, n° 31, 6 février 1919, p. 1.

93. M. ENGEL, *op. cit.*, p. 151. Sa belle-mère, son épouse et sa fille, averties par un cycliste de la Kommandantur, se sont rendues à la Kommandantur.

94. *Vers l'Avenir*, n° 31, 6 février 1919, p. 1.

95. *Ibid.* Notons cependant que, selon M. ENGEL, *op. cit.*, p. 152 : « *Le général von Luttwitz lui fait la réponse : Wir Deutschen halten immer Wort !* », c'est-à-dire « Nous, Allemands, tenons toujours parole ».

leur confient deux lettres rédigées par des épouses d'officiers belges blessés ou malades. Dix à quinze minutes plus tard, l'auto peut enfin repartir, protégée par un drapeau blanc⁹⁶.

L'itinéraire suivi par les deux hommes les constraint à passer par le secteur du 3^e corps de réserve et à se présenter devant leur état-major, établi à Diegem. Au bout d'une nouvelle attente, Van Keer et Bourg sont emmenés vers Perck. Arrivés en ce lieu, on leur bande les yeux avant de les conduire devant Hofstade où ils sont libérés. Les Belges traversent la localité en ruine, puis « [...] arrivent au canal de Louvain. Un soldat flamand, sur l'autre rive, les met en joue. Van Keer, qui est natif de Termonde, lui parle en patois. On leur envoie une barquette. Ils passent l'eau. Quand ils touchent le sol de la Belgique libre, ils pleurent de joie »⁹⁷.

Épilogue

Le 3 septembre 1914, une religieuse française du couvent de Burnot – non identifiée à ce jour – note dans sa *Chronique de guerre*⁹⁸ que, la veille, quelqu'un a collé sur un poteau de signalisation un avis, rédigé en allemand, daté du 25 août et signé von Roehl⁹⁹. Le paragraphe introductif de la *Chronique* dit ceci : « Hier, on a affiché dans Profondeville et dans les communes des environs, une attestation de l'autorité militaire allemande, comme quoi les gens du pays n'auraient montré aucune hostilité envers leurs troupes. C'est un préservatif contre les actes de violence que pourraient exercer des troupes de passage. Un exemplaire en a été collé sur le poteau de croisement de voies, près du couvent. En voici la copie : [...] ». Quant au contenu de cet affichage rédigé en allemand, une des sœurs du couvent étant de nationalité allemande, on peut supposer que le texte a été copié exactement : « Copie. - Pendant mon séjour d'aujourd'hui à Profondeville, j'ai acquis l'impression que le bourgmestre et la commune accueilleront bien les troupes allemandes. Je n'ai rien remarqué d'une opinion hostile ».

Tout donne donc à penser que ce document constitue l'attestation demandée par le bourgmestre de Profondeville, Édouard Colart, et le député, échevin de Namur, Fernand Golenvaux, lors de la remise des armes à Profondeville. Si l'on en croit les propos de la religieuse cet avis, reçu le mardi 25 au soir, n'aurait été rendu public que le mercredi 2 septembre. Plus loin dans le même premier cahier, à la date du 12 octobre, en plus d'un paragraphe sur l'arrivée d'un élève en classe gardienne, on trouve également dans cette *Chronique* l'écho d'une rumeur en rapport avec la « reddition honorable » des troupes belges¹⁰⁰ : « On nous raconte l'histoire mystérieuse de la protection qui couvre la région, et à laquelle nous avions déjà entendu faire plusieurs allusions. Le jour de la bataille de Bioul¹⁰¹, une centaine de soldats belges, natifs de Profondeville et des environs¹⁰², capturèrent deux officiers allemands de haut grade¹⁰³ ; mais

96. Ibid.

97. Ibid.

98. Reims, Archives des sœurs chanoinesses de saint Augustin de la Congrégation de Notre-Dame, fonds du couvent de Burnot, *Chronique de guerre*, cahier 1, p. 37.

99. Il doit s'agir d'une signalisation routière annonçant que la voirie est traversée par une ligne de chemin de fer à voie étroite, probablement celle qui reliait la cimenterie voisine au quai de Burnot et à la gare de Lustin.

100. *Chronique de guerre*, cahier 1, p. 89.

101. La « bataille de Bioul », si on veut désigner cette affaire en ces termes, remonte au 24 août précédent.

102. La compagnie Bourg ne bénéficiait pas de ce recrutement local. Elle a peut-être compté dans ses rangs ou emmené avec elle des hommes issus du pays.

103. Les deux prisonniers avaient rang de capitaine.

eux-mêmes étaient cernés par des forces incomparablement supérieures. Ce que voyant, les deux prisonniers, un prince et un comte¹⁰⁴, dit-on, tentèrent un accommodement pour échapper aux sabres belges : "Laissez nous la vie sauve, et nous vous ferons mettre en liberté, nous vous donnerons des laissez-passer, et de plus des attestations comme quoi vos communes sont bienveillantes et méritent des égards". Les Belges acceptèrent. Depuis, Profondeville est protégée, privilégiée... Ainsi, par exemple, ce que les Allemands achètent là, ils le payent en argent. Ils ne font pas de réquisitions forcées [...] ».

La sœur rédactrice ne fait plus référence à l'affichage cité plus haut. Elle se contente désormais de rapporter ce qui se dit, sans prendre véritablement position. Faut-il lui accorder du crédit lorsqu'elle évoque la « correction » des réquisitions locales ? Plus rien, aujourd'hui, ne semble vérifiable¹⁰⁵. En vue d'une étude systématique, chiffres en mains, il faudrait mettre au jour de nouvelles pièces d'archives, publiques ou privées.

Ce témoignage, repris ici en fin de travail, livre une perception spontanée et globale des événements. En fonction de ce que les gens ont appris ou vu, ils s'étonnent de ne pas être traités aussi mal qu'ailleurs. Les impressions qu'ils nous livrent sont parfois erronées, comme je me suis parfois permis de le signaler en note. En outre, ce témoignage ne souffle mot de remarques importantes. On peut en pointer deux :

- Les prisonniers ont parfois été vivement soupçonnés d'espionnage. À tel point que d'aucuns, parmi nos soldats, ont réclamé leur exécution immédiate. Leur capture par une unité commandée et disciplinée leur a très vraisemblablement permis d'échapper à une exécution sommaire.

- Un des deux prisonniers a estimé que, dans des circonstances difficiles, ils avaient l'un et l'autre été traités aussi bien que possible¹⁰⁶.

Pourquoi un militaire qui a fait prisonnier un parlementaire de l'armée victorieuse n'a-t-il pas été inquiété mais, au contraire, reçu avec honneur ? Faut-il y voir la reconnaissance de sa bonne foi ou la gratitude du prisonnier pour avoir été épargné et bien traité ? Probablement les deux. Quoi qu'il en soit, c'est un geste inhabituel de la part d'une armée qui a jalonné sa marche en avant de représailles.

Étienne DELMOTTE

104. Selon d'autres sources, von Roehl est présenté comme baron et Talbot comme roturier.

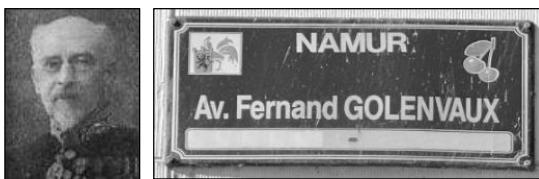
105. Il est avéré que le château de Pierpont à Rivière a été incendié le 23 août et que le hameau profondevillois de Burnot a subi une sévère canonnade le 24. La cimenterie voisine a été démantelée en 1917.

106. Faut-il ici évoquer le syndrome de Stockholm, c'est-à-dire la propension des otages à développer de la sympathie pour leurs geôliers ? Dans la brutalité du contexte guerrier d'août 1914, ce serait étonnant. Quoi qu'il en soit, les décisions principales ont été prises par le général von Gallwitz qui n'a pas été détenu.

Fernand Golenvaux, bourgmestre, espion et prisonnier

Si la figure de Fernand Golenvaux a souvent été évoquée dans le cadre de la Première Guerre Mondiale, c'est surtout pour son rôle capital en tant que premier échevin au tout début de l'occupation allemande, face aux menaces de destruction de la ville de Namur¹ et à l'exigence par l'occupant d'une contribution de guerre exorbitante. On connaît beaucoup moins les faits relatifs à son arrestation, son procès et sa condamnation en 1916 comme espion², alors qu'il exerce les fonctions maïorales ; son principal biographe, André Dulière³, ne les évoque qu'en quelques lignes. Les petites-filles de Fernand Golenvaux – qu'elles en soient remerciées ! – nous ont donné accès à l'abondante documentation qu'elles conservent sur leur aïeul dans leur maison de Jambes, ce qui permet de donner à cet épisode de notre histoire un éclairage nouveau. La volumineuse correspondance échangée ensuite pendant sa déportation jette aussi sur l'homme et la vie namuroise un regard original.

Fernand Golenvaux (1866-1931)



namuroise, a épousé Julienne De Mol (1871-1932). Ils ont cinq enfants : une fille, Hélène, et quatre fils, Jean, Pierre, Albert et Jules.

Docteur en droit diplômé de l'U.C.L., avocat après avoir été stagiaire auprès du futur bourgmestre Joseph Saintraint, Fernand Golenvaux est aussi industriel : il dirige une société de fournitures en sanitaires et plomberie, et a hérité de la très ancienne entreprise familiale d'ébénisterie. D'abord élu au Conseil provincial en 1894, il est porté au Conseil communal l'année suivante par la victoire du parti catholique et nommé à 29 ans échevin des Travaux publics. Démis à la victoire libérale de 1900, il retrouve son poste en 1906, poursuivant une œuvre importante de transformation urbaine. En janvier 1914, il remplace à la Chambre le député Petit, décédé.

Il est premier échevin lors de l'invasion allemande, et on le voit négocier rudement avec les officiers ennemis ; quand le bourgmestre Procès est démis de ses fonctions, le 27 août 1914, l'occupant le charge des prérogatives maïorales. Gérant efficacement pendant près de deux ans les misères de la guerre, il est arrêté pour espionnage le 13 juin 1916 et condamné à mort par un Conseil de

Il n'est pas inutile de rappeler brièvement la vie et la carrière de celui dont nous allons évoquer les plus sombres années. Fernand Golenvaux, issu d'une vieille famille

-
1. Cet épisode est évoqué dans l'ouvrage posthume de F. GOLENVAUX, *Les premiers jours de guerre à Namur*, Namur, 1935, de même que dans l'article de É. DELMOTTE publié dans le présent numéro de ces *Cahiers*.
 2. Pendant la Grande Guerre, on ne parle pas encore de « résistants » pour désigner ceux qui s'opposent à l'occupation allemande, mais bien d'« espions ».
 3. A. DULIERE, *Les Fantômes des rues de Namur*, Namur, 1956, p. 342-352.

Guerre allemand ; sa peine est cependant commuée et il reste emprisonné jusqu'au dernier jour de la guerre.

Saintrant redevient bourgmestre de 1921 à 1924 et Fernand Golenvaux ne lui succède qu'en 1924 ; il est également réélu à la Chambre jusqu'en 1929, avant de siéger comme sénateur coopté. Grand fumeur, il est prématurément emporté par un cancer de la gorge, le 21 décembre 1931 ; cinq jours plus tard, sur proposition de l'échevin socialiste Ronvaux, le Conseil communal unanime donne le nom de Golenvaux à l'avenue menant de la place d'Armes reconstruite au nouveau pont à lancer sur la Sambre, projet urbanistique qui couronne sa carrière majeure.

Vie et chute d'un réseau

La guerre secrète de la Première Guerre est peu connue, malgré son rôle militaire important et le nombre de personnes qu'elle a menées au bagne ou au poteau d'exécution. Très tôt, les services de renseignements alliés se montrent actifs et recrutent dans les régions occupées force agents susceptibles de transmettre des informations sur l'état et les mouvements des troupes ennemis⁴. Le bureau interallié de renseignements est installé à Folkestone, sous le commandement du major anglais Cecil Aylmer-Cameron, qui dispose notamment des données fournies par les agents français et belges. De leur côté, les Allemands s'emploient à démanteler les réseaux, qui tombent les uns après les autres. Un seul traverse la guerre, c'est celui de *la Dame Blanche*, qui se partage la surveillance de tout le territoire belge et échappe aux recherches grâce à son organisation efficace et au respect de règles internes très sévères.

L'activité clandestine touche toute la zone occupée par les armées allemandes et implique donc davantage de Belges que de Français. Parmi les 2725 personnes reconnues comme volontaires attachés à l'armée britannique en France, on compte ainsi 2498 Belges (dont 154 perdirent la vie), pour seulement 224 Français. Nombre de Namurois figurent dans cette liste des personnes citées *for distinguished and gallant services and devotion to duty by Field Marshal Sir Douglas Haig, K.T., G.C.B., G.C.V.O., K.C.I.E., Commander-in-Chief of the British Armies in France*.⁵

-
4. L. VAN YPERSELE & E. DEBRUYNE, *De la guerre de l'ombre aux ombres de la guerre. L'espionnage en Belgique durant la guerre 1914-1918. Histoire et mémoire*, Bruxelles, 2004.
 5. *London Gazette*, suppléments des 1^{er} août, 29 août et 15 septembre 1919. Nous y relevons la longue liste des agents namurois : abbé P. Anceau (Namur), F. Anderlack (Jambes), curé L.O. André (Éghezée), A. Bastrin (Dinant), J. Beaujot (Lustin), M. A. Bedoret et Mme L. Bedoret-Staquet (Namur), S. Brichard (Namur), vicaire M. Cochard (Dinant), Mme J. Colleaux-Frisque (Gembloux), A. Coppin et Mme I. Coppin-Tonglet (Jambes), Z. J. G. Cosme (Namur), A.J. Cosse (†) (Namur), L. Dandois (Namur), A. Daout (Namur), J. M. G. J. Dechamps (Gesves), L. Dejet (Namur), I. Delaives (Lustin), E. Delvigne (Namur), baron A. de Moffart d'Houchenée et comtesse M. de Moffart d'Houchenée de Meeus (†) (Ciney), E. J. L. G. Depas et H. Depas (Namur), A. Depry (Jambes), Mlle M. de Radiguès de Chennevière, Mlle M.A. de Radiguès de Chennevière et marquise D. de Radiguès de Chennevière Minette (Ciney), baron G. de Villenfagne (Dinant), comtesse A. de Villermont (Boussu en Fagne), comtesse B. de Villermont et comtesse F. de Villermont (Leignon), comtesse H. de Villermont (Erméton sur Biert), comte H. de Villermont (Leignon), M. H. Desières-Gravet (Namur), abbé A. Dion (Namur), E. Dony et F. Dony (Dinant), A. V. J. Dupont (Namur), J. L. M. M. G. Eloïn (Gesves), A.A.A. Emond (Ciney), A. Fischweiler (Namur), L. P. J. G. Grégoire (Noville-les-Bois), C. Happé (Jambes), A. Hayot et Mme A. Hayot-Brichard (Namur), E. Hebette (Namur), Mlle J. M. A. G. A. Henne, Mlle Y. M. G. F. Henne et Mme F. Henne-Merjay (Saint-Servais), G. J. Hers (Namur), M. Istage (Namur), Mlle B. Jamar, M. C. A. Jamar et Mme M. Jamar-Janssen (Namur), C. Jeannart (Couvin), Mme A. M. F. Jenneret-Marlet (Jambes), G. Lafleur (Jambes), L. F. G. Lecocq (Namur), A. Leroy (Namur), G. Maréchal (Naninne), J. Maréchal (Namur), Mlle G. G. C. Marlet (Jambes), F. J. Massart, G. Massart, J. Massart (†) et Mme A. Massart-Gueben (Floreffe), A. Migrenne et Mme J.

Deux d'entre eux furent fusillés pour espionnage à Hasselt : Auguste Cosse, chef garde aux Chemins de Fer, de Dorinne, et Jean Massart, de Floreffe, coaccusé et dénonciateur de Fernand Golenvaux. On notera que ce dernier ne figure pas sur cette liste ; il fut cependant décoré de la médaille de guerre anglaise.

Le bourgmestre de Namur est toujours resté discret quant à ses activités clandestines. Il n'a pas laissé de documents à leur sujet, contrairement aux notes relatives aux premiers jours de la guerre, qui ont permis à Georges Pirson de composer un livre de souvenirs posthume. Sur la période de 20 mois qui court de l'invasion à son arrestation, on n'a pas d'autres informations que celles qu'il a lui-même communiquées en séance publique à la Chambre des représentants le 9 avril 1919⁶ et les faits révélés à son procès. Dès août 1914, dit-il, la mission de recueillir des renseignements lui est confiée d'un agent de l'armée belge. Les concours ne lui manquent pas, mais beaucoup de ceux avec qui il est en contact à l'extérieur seront arrêtés, certains même exécutés, tels Collon ou Gilkinet. À Namur même, deux membres de son réseau, les ouvriers des chemins de fer Istace et Naniot, sont arrêtés et condamnés dès 1915, mais ils taisent le nom de leur chef.

Avec le directeur du service de couchage de l'armée, M. Van der Leyden, le bourgmestre dresse l'état exact des troupes ennemis occupant la province. Des Polonais embrigadés dans l'armée allemande fournissent aussi à ce sujet des renseignements précieux. La plus belle réussite du réseau est d'avoir pu dresser le plan des travaux de fortifications établies par l'ennemi dans l'enceinte et la position de Namur. Les gardes et commis du Génie restés en poste, le service des travaux de la Ville de Namur, les Ponts et Chaussées, et jusqu'aux gardes champêtres, régisseurs et gardes particuliers, bien des gens y contribuent à des titres divers. Un homme toutefois joue un rôle clé : c'est Eugène Lombry, adjoint principal du génie, qui connaît à fond la position de Namur, à laquelle il a été longtemps attaché, et contrôle toutes les informations sur le terrain. L'ennemi le surprend en 1915 aux environs du fort de Saint-Héribert, mais comme il n'a aucun papier sur lui, on le relâche. Plus de 25 plans sont dressés, dont un relevé complet de la position. Ils sont transmis au front, souvent sur des microfilms confectionnés par deux amateurs experts en photographie. L'un d'eux est Ernest Delvigne⁷. Ce passionné de photographie, s'est mis à la disposition de Golenvaux pour ses activités de renseignements militaires, après avoir réalisé de précieux clichés des premiers jours de guerre en Namurois. Menacé d'arrestation après la chute du réseau namurois, il quitte la Belgique le 12 octobre 1916 et publie aussitôt un article intitulé « L'affaire Golenvaux » sur le procès de celui-ci⁸. On le

Migrenne-Dandois (Namur), J. B. Naniot (Namur), E. Petry (Ciney), vicaire H. Philippot, J. Philippot et Mme C. Philippot-Bosseaux (Saint-Servais), R. E. Raquet (Aublain), A. L. G. Regnier (Saint-Servais), H. P. J. R. Renault (Bois de Villers), A. J. Roger et G. C. J. Roger (Saint-Servais), J. Roisin, L. Roisin et M. Roisin (Saint-Servais), W. E. D. G. Rolen (Saint-Servais), L. Sana (Jambes), A. H. Schepkens (Gembloux), C. Simon (†) (Namur), A. Sorée (Profonderville), A. F. Toussaint (Jambes), C. Van Der Linden (Namur), A. R. L. Verbeken et L. A. G. Verbeken (Saint-Servais).

6. Chambre des Représentants, *Annales parlementaires*, Séances du mercredi 9 avril 1919, p. 741.
7. M.-C. CLAES, *L'étrange itinéraire d'Ernest Delvigne, intrépide photographe amateur namurois*, dans E. BODART, M.-C. CLAES et A. TIXHON (éds), *Namur à l'heure allemande*, Namur, 2010, p. 67-83.
8. La coupure de presse conservée par la famille ne porte malheureusement ni la date ni le nom du journal. L'article a manifestement été écrit entre le 6 et le 20 novembre 1916 et a probablement été publié dans *L'indépendance belge*.

voit ensuite en France, où il donne diverses conférences, en Angleterre où il rejoint en mai 1917 un autre Namurois, le baron Joseph de Dorlodot, qui a fondé à Folkestone un bureau privé pour favoriser les échanges entre les soldats belges au front et leur famille en pays occupés ; en Hollande aussi, où il mène diverses activités secrètes. Comme Golenvaux, Delvigne est toujours resté discret sur son activité clandestine, qui lui valut de la part de l'Angleterre les plus distingués témoignages de gratitude ; son frère Paul, arrêté en 1916, fut condamné pour espionnage à huit ans de prison.

Dans les activités d'espionnage, les passeurs de courrier vers la Hollande, courrent des risques énormes. L'un d'eux, le maréchal des logis chef de gendarmerie Hennuy, est le premier arrêté et condamné à mort. Une nouvelle filière est mise en place en septembre 1915 sous la direction d'un commis du génie, le Namurois Jean Massart. Il fonctionne de longs mois, en lien avec le réseau liégeois de Léon Gilkinet, qui surveille spécialement des convois militaires allemands et expédie ses informations par le Limbourg. Gilkinet est arrêté en avril 1916 et fusillé en juin sans avoir parlé. Les renseignements du groupe namurois passent alors par Bruxelles et le réseau Buyl ; le procès qui aura bientôt lieu à Hasselt sera d'ailleurs celui de ce réseau et de ses ramifications.

Le service de renseignements dirigé par Adolphe Buyl⁹ a été fondé par l'ingénieur gantois Ferdinand Lenoir, chef de division aux Chemins de Fer, fusillé à Gand en mars 1915. Un autre cheminot, le chef-garde Arthur Dubois, a pris sa relève et réorganisé le service dans tout le pays, faisant passer plusieurs fois par semaine des porteurs en Hollande ; les renseignements parviennent ainsi aux services français ou anglais, mais surtout au service belge de renseignements à Folkestone, d'où le commandant Vertommen organise le passage des courriers. Massart est mis en contact avec le réseau Buyl. Dubois lui envoie d'abord un de ses agents, Philippart : les deux hommes se reconnaissent à la gare grâce à deux journaux portés croisés en main. Philippart présente ensuite Massart à Dubois à la brasserie du « Jeune Canari ». Le réseau namurois trouve ainsi une nouvelle voie pour acheminer ses renseignements. Malheureusement, la collaboration ne durera guère : les Allemands saisissent un des plis et découvrent l'un des principaux intermédiaires, Henri Kusters, qui fait fonction de bourgmestre à Reckheim. Arrêté, celui-ci est martyrisé pendant des semaines. Il ne parle pas, mais les Allemands découvrent également l'existence des services de Namur et de Liège, le premier dirigé par Fernand Golenvaux, le second par Célestin Wauters, négociant en quincaillerie. Ces deux réseaux ne dépendent pas de Buyl, mais passent par Dubois et Kusters pour la transmission de leurs documents. Arthur Dubois, qui a été suivi, est mis sous les verrous le jeudi 1^{er} juin 1916, avant plusieurs de ses compagnons. En tout, 62 personnes vont être arrêtées, avant d'être toutes internées et jugées à Hasselt.

Le bourgmestre Golenvaux sait qu'une grave menace pèse sur lui. Début mai, il apprend que son nom a été cité dans un procès pour espionnage, celui de

9. Adolphe Buyl (1862-1932), originaire de Flandre occidentale, devint enseignant à Bruxelles, où il mena une carrière politique, échevin puis bourgmestre d'Ixelles. Parallèlement, il fut député de l'arrondissement Furnes – Dixmude – Ostende de 1900 à 1929. Libéral, anti-clérical et flamboyant en politique, il dirigea un important réseau d'espionnage. Une avenue d'Ixelles et une rue d'Ostende portent son nom.

Collon. C'est le malheureux Lefebvre, télégraphiste de La Louvière, qui l'en a informé depuis sa cellule, avant d'être à son tour fusillé le 6 juin. Que faire ? Fuir ? Rester en place. Il choisit de rester, mais tous les documents compromettants du réseau namurois sont détruits ou mis en lieu sûr. Cependant, le danger se rapproche : Massart est arrêté à son tour le 8 juin. Sous la torture, il lâche les noms de tous membres du réseau namurois, dont celui du bourgmestre de Namur. Le samedi 10 juin à l'aube, les Allemands perquisitionnent en vain au domicile de celui-ci, 13 rue Lucien Namèche, mais le laissent en liberté après une matinée de vain interrogatoire. C'est ici que Fernand Golenvaux semble avoir bénéficié de la protection du baron von Hirschberg¹⁰, gouverneur militaire de la province de Namur : dans son interrogatoire de Camille Joset¹¹, l'auditeur Wunderlich affirmera, comme on verra, que le gouverneur Hirschberger (sic) de Namur, s'était opposé à l'arrestation de M. Golenvaux et avait entravé l'enquête autant qu'il avait pu. Trois jours plus tard cependant, le 13 peu après midi, le principal suspect namurois est arrêté et mis au secret. Quelques minutes auparavant, Delvigne l'a croisé, et il témoigne : *À midi je le rencontrais redingote impeccable, droit, la tête haute, le regard malicieux sous le lorgnon : il me fit un petit salut amical ; je remarquais qu'il était pâle.* Mengeot est également arrêté, tout comme Lombry, caché à Charleroi, et la femme de celui-ci, qui mourra en prison au bout de quelques semaines.

Fernand Golenvaux est immédiatement transféré et mis au secret à la prison de Hasselt. Il témoigne :

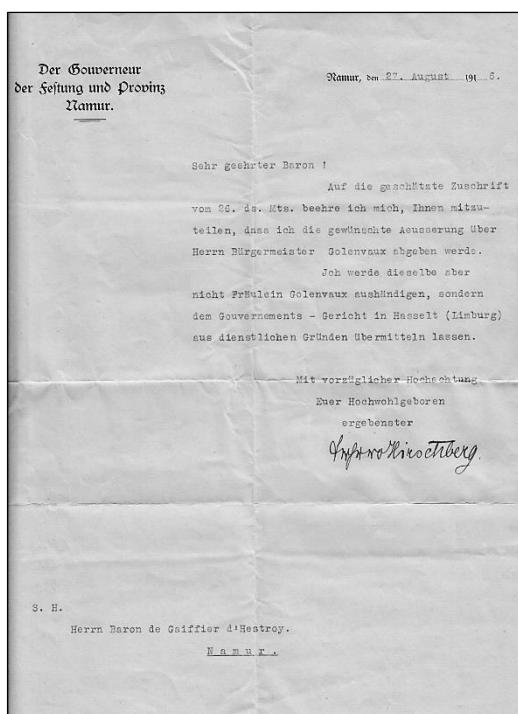
D'abord je fus mis au secret le plus absolu, sans un livre ni un journal. Je les entendais venir de temps en temps soulever le petit judas de ma porte et dire « Nochnicht ! » (Pas encore !) Je n'étais sans doute pas à point ; je ne le fus jamais, car la rage me soutenait. Cela dura ainsi cinquante jours avant que je subisse mon premier interrogatoire. Je me hâta de dire que le dévouement me suivait partout. Un surveillant belge de la prison de Hasselt, le brave Venkens, père de huit enfants, risquait sa vie en se glissant dans les greniers de la prison pour venir converser avec moi par la bouche d'aérage du plafond d'où tombaient les billets et vers laquelle j'envoyais par une ficelle descendue des messages aux miens.

Puis vinrent les interrogatoires pleins d'astuce, les confrontations inattendues, les menaces, les promesses. Je niais tout, même l'évidence, et cela les démontait. Si bien qu'ils me laissèrent quand je leur eus déclaré : « Si vous pensez me faire dire ce que je ne veux pas dire, vous perdez votre temps. » Une longue pratique du barreau m'avait mis en garde contre des malices cousues de fil blanc.

Ce témoignage n'est pas tout à fait exact : la correspondance familiale prouve qu'au plus tard le 1^{er} juillet, le prisonnier a reçu la visite de sa femme. Le 4 juillet, celle-ci le rassure sur sa santé, qui est très fragile. Hélène, sa fille, qui a pris une

10. Le lieutenant-général baron Carl Freiherr von Hirschberg (1855-1927), fut établi comme « Gouverneur der Festung und Provinz Namur » (gouverneur de la place et de la province de Namur) dès le 25 août 1914. Le lieutenant-général Köhl lui succéda peu après les événements relatés ici.
11. Mathieu François Camille Joset, appelé Camille Joset (1879-1958) est un héros de la résistance des deux guerres. Emprisonné de 1915 à 1918, il est nommé ensuite Haut commissaire royal pour la reconstruction de la province de Luxembourg ; il est aussi rédacteur en chef et directeur de *L'Avenir du Luxembourg*. Pendant la Seconde Guerre, il est agent du renseignement britannique, membre puis chef du directoire national du Mouvement national belge, et rédacteur de *La Voix des Belges*. Arrêté par la Gestapo en avril 1942, il restera trois années prisonnier, période durant laquelle il perdra l'usage de ses jambes.

chambre à l'hôtel du Nord à Hasselt, fait de même ; elle tente en vain d'obtenir à son tour une visite et l'informe des efforts scolaires de ses frères : *les garçons font leur possible pour te garder de beaux bulletins*, écrit-elle. Quant à *la vieille tante du Moulin à Vent*, on lui a fait croire que son neveu est allé traiter une affaire de la ville avec les Allemands. Les jours suivants, les quatre fils écrivent à leur tour : Jean, Pierre, Albert et Jules inaugurent une très abondante correspondance qui va soutenir leur père jusqu'à la fin de la guerre. Il y est question de leur vie scolaire ou étudiante, du quotidien, du détail de la santé de chacun. La censure veille : chaque courrier est contrôlé et estampillé. Tout au plus apprendra-t-on qu'il y a eu à la citadelle, durant la nuit du 7 au 8 août, une très forte explosion suivie d'un incendie, qui a causé des dégâts rue des moulins et rue des Brasseurs.



Hélène s'active à la défense de son père. Elle demande au baron de Gaiffier d'Hestroy¹² d'obtenir de von Hirschberg qu'il témoigne en sa faveur. Golenvaux a toujours entretenu de bonnes relations avec celui qui était allé jusqu'à faire son éloge devant ses troupes le 25 août 1915, anniversaire de la prise de Namur, l'appelant « le meilleur des bourgmestres ». Dans une lettre datée du 27 août (reproduite ci-contre), le gouverneur allemand confirme qu'il émettra l'avis demandé, mais précise : *Je ne le remettrai pas toutefois à Mademoiselle Golenvaux, mais le ferai parvenir, pour des motifs de service, au tribunal du gouvernement à Hasselt (Limbourg)*. L'avis rend hommage à la constance et parfaite correction du prisonnier.

À l'hôtel de ville, installé rue de Bruxelles dans les anciennes maisons du bourgmestre Lemaître et du pharmacien Chisogne, on se réorganise. Jules Hamoir reprend la charge de bourgmestre faisant fonction – il l'exercera jusqu'au 20 janvier 1917, date de la réhabilitation d'Arthur Procès –, et un quatrième échevin, M. Delaunois est choisi, qui siège au côté de Lecocq et Meldert.

Le procès

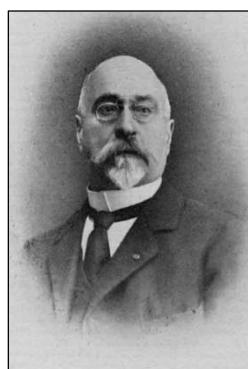
La narration du procès qui va suivre repose sur quelques documents originaux, mais surtout sur deux exposés plus construits : d'une part le texte

12. Député permanent, le baron de Gaiffier d'Hestroy assura le fonctionnement de l'administration provinciale, installée dans les locaux de l'École de Bienfaisance, rue de Fer, le Gouvernement provincial ayant été réquisitionné par l'occupant.

inédit d'une conférence non datée intitulée « Une cause célèbre, l'affaire Golenvaux », conférence donnée par Me Georges Vaes, avocat au procès ; d'autre part, les comptes-rendus des séances de la Chambre des représentants des 3 et 9 avril 1919 consacrées aux victimes de guerre, où les députés Adolphe Buyl et Fernand Golenvaux évoquent longuement l'activité de leurs réseaux et ses conséquences dramatiques. Me Vaes, du barreau d'Anvers, donne un témoignage vivant du procès, même s'il semble s'y attribuer un rôle plus important qu'il ne fut, car le bourgmestre de Namur ne le cite même pas dans la liste des avocats auxquels il rend hommage.

Le procès de Hasselt s'ouvre dans une période de répression à outrance. Le 23 septembre 1915 s'est en effet ouverte une dramatique série d'exécutions pour espionnage : dix-huit personnes ont été fusillées au Tir national à Bruxelles, dont Édith Cavell et Philippe Baucq (12 octobre 1915), suivis de Gabrielle Petit (1^{er} avril 1916)¹³. À Mons, l'affaire Roels a abouti à sept exécutions, tandis que quatre résistants étaient fusillés à Charleroi et cinq à Liège.

La juridiction compétente pour juger de crimes de guerre comme l'espionnage est le Conseil de Guerre de campagne (*Feldgericht*). L'auditeur militaire y joue un rôle majeur : il mène l'instruction, dirige de fait les débats avec le président, requiert et participe au délibéré. À Hasselt, l'auditeur en campagne est un avocat de Berlin du nom de Wunderlich. C'est un homme scrupuleux : il instruit son dossier à fond et n'hésite pas à se rendre à Gross-Strehlitz (aujourd'hui Strzelce Opolskie en Pologne), soit un trajet de 2200 kilomètres en train, pour interroger Camille Joset et chercher des preuves, vainement d'ailleurs, contre l'accusé Golenvaux. Dans les notes gardées de cette entrevue, et transmises au bourgmestre namurois bien après la guerre (voir annexe 2), Joset laisse de l'auditeur un portrait peu flatteur : sous un air trompeur d'insignifiance, il lui paraît surtout imbu de sa personne. L'avocat Vaes est plus positif : *C'était un gaillard remarquablement intelligent, qui parlait bien le français et avait même appris le flamand. Wunderlich avait été plusieurs fois en rapport avec le barreau belge et avait fait preuve d'idées plus larges que la plupart de ses collègues. Il fit savoir à Maître Bonnevie que la veille des débats, il nous serait permis, chose unique dans les annales judiciaires de l'occupation, de voir nos clients seuls en prison et de conférer avec eux aussi longtemps que cela nous conviendrait.* Le sens de la mesure de l'auditeur Wunderlich est en tout cas confirmé par la relative clémence de ses réquisitoires et des peines auxquelles ils aboutiront ; le procès suivant mené à Hasselt, cette fois sans lui, sera autrement plus cruel.



Une dizaine d'avocats menés par Me Victor Bonnevie¹⁴ (ci-contre) se sont chargés de la défense. Ils installent leur quartier général à l'Hôtel du Nord, devant

13. Sur le sujet, voir notamment L. VAN YPERSELE et E. DEBRUYNE, *op. cit.* et L. VAN YPERSELE, *Je serai fusillé demain. Les dernières lettres des patriotes belges et français fusillés par l'occupant. 1914-1918*, Bruxelles, 2011.

14. Victor Bonnevie (1849-1920), avocat à la Cour d'Appel de Bruxelles, fonda dès le début de la guerre, le « Comité de défense gratuite des Belges devant les juridictions allemandes », auquel nombre d'avocats, et non des moindres, prêtèrent leur concours. Il joua un rôle majeur dans la défense des patriotes poursuivis par l'occupant et publia au lendemain de la guerre un ouvrage sur le sujet (*La défense des Belges devant les tribunaux de guerre allemands*, Bruxelles, 1919).

la gare. L'endroit n'a rien d'un palace : *pension en temps de guerre à 10 Frs. par jour, mais ni électricité, ni ascenseur ni bain*, précise Vaes. Ils se partagent les accusés, et le bourgmestre de Namur est pris en charge par deux ténors du barreau, Bonnevie et Braffort¹⁵. Il n'est prévenu de sa comparution que la veille du procès. Il peut voir son avocat Me Bonnevie, qui n'a pas encore eu accès au dossier

Les Allemands ont à Hasselt le sentiment qu'ils tiennent enfin « la grande affaire », tant par le nombre des inculpés que par leur qualité : deux bourgmestres sont en effet sur le banc, Henri Kusters faisant fonction à Rekkem, et surtout le Namurois Fernand Golenvaux. Le second aura d'ailleurs plus de chance que le premier. Le procès va durer neuf jours, de huit heures du matin à sept heures du soir, avec une interruption d'une heure et demie à midi. Il se tient dans la grande salle des concerts de Sainte-Cécile, qui a été réquisitionnée, et qui se situe sur une place tranquille et arborée. Les accès en sont barricadés, les rues sont barrées et occupées par des piquets de cavalerie. Le conseil de guerre est placé sur l'estrade ; avec les juges suppléants, il forme un collège de sept magistrats. Un major de cavalerie le préside, officier décoré de la croix de fer de première classe que Vaes décrit comme *un hobereau westphalien à la physionomie d'ailleurs intelligente*. Soixante-deux accusés leur font face, portant chacun au cou une pancarte munie d'un grand numéro d'ordre et séparés l'un de l'autre par deux soldats. L'auditeur Wunderlich annonce la plus grande affaire d'espionnage de toute la guerre, une vaste filière étendant ses ramifications dans toute la Belgique pour transmettre ses renseignements d'une rive à l'autre du canal jusqu'à Maastricht. Devant lui, on trouve des hommes de toutes classes sociales, mais dans l'ensemble plutôt modestes : des employés des Chemins de Fer, un marchand de friture, plusieurs prêtres, des professeurs de piano. L'avocat, député et bourgmestre namurois détonne un peu. Il narrera ainsi devant la Chambre des Représentants les neuf jours du procès :

L'auditeur Wunderlich commença son rôle souverain d'interrogateur insinuant et retors, jouant de la sévérité avec les faibles, de la bonhomie avec les forts. Hélas ! la police avait bien rempli son rôle et les aveux n'avaient cessé de pleuvoir.

Je fus interrogé le dernier, pendant trois heures, et j'eus l'honneur – dû sans doute à mes dénégations – d'avoir seul quelques témoins questionnés sur mon cas.

L'instruction à l'audience se borna donc à un exposé de l'affaire par l'accusateur et à une série d'interrogatoires d'inculpés, qui durèrent sept journées. Le huitième jour fut consacré au réquisitoire. Le neuvième jusqu'à 10 heures du soir aux plaidoiries.

Il faut ici, que de notre Chambre belge, s'élève une acclamation unanime en l'honneur de ces admirables avocats, champions de la justice et du droit, dont le dévouement pleinement désintéressé vint secourir et réconforter les pauvres victimes de l'inquisition prussienne. Je les vis là, pendant ces longues journées, se partageant les défenses et prodiguant leurs patriotiques efforts pour parer les coups de l'ennemi et sauver les têtes qui pouvaient encore être sauvées.

Quelle admirable phalange que celle-là : Mes Bonnevie et Louis Braffort, qui me firent l'honneur de défendre ma cause, avec un talent, une émotion et un dévouement que je

15. Louis Braffort (1886-1944), jeune et brillant avocat, avait étudié l'allemand à Bonn ; il participa au procès d'Édith Cavell. Pénaliste de renom, il fonda l'École de Criminologie de l'UCL. Bâtonnier du barreau de Bruxelles en 1939, il s'opposa de nouveau avec force pendant toute la guerre aux édits de l'occupant. Il fut assassiné par les rexistes quelques jours avant la libération de Bruxelles.

n'oublierai jamais, Alexandre Braun¹⁶, Unës, Dorff, Meganck, Humblet, Parent, Todtschein, Stellingwerff, Bellefroid. Ce n'est pas la seule reconnaissance des bénéficiaires de leur zèle qui doit s'élever, c'est celle du pays tout entier qu'ils ont honoré et grandi aux yeux de tous en combattant, eux aussi, sans peur et sans reproche pour la patrie contre l'opresseur.

Soixante des accusés sont en aveux. Les faits sont donc avérés, et l'état-major allemand a confirmé la validité des renseignements fournis et leur grande utilité pour l'ennemi. Deux hommes seulement plaident non coupable, dont Fernand Golenvaux. Avocat rompu à la tactique des prétoires, il pense sans doute que nier les faits est la meilleure tactique en l'absence de preuves formelles. Cela lui évite aussi d'être amené à dénoncer des complices : les Allemands ont en effet fait preuve d'une efficace cruauté pour amener les aveux d'autres accusés et élargir leur coup de filet. Les jours se succèdent, consacrés à l'enquête d'audience. Les accusés refusent généralement d'exposer les complices. Certains moments sont plus émouvants, tel l'interrogatoire d'un garçon de quinze ans.

On arrive au groupe de Namur. Parmi les accusés, il y a le numéro 52, Fernand Golenvaux. Curieusement son nom n'a pas encore été prononcé une seule fois jusque-là dans les débats. Vaes y voit une tactique de Wunderlich : *Il fallait acculer le grand coupable, le forcer dans ses positions, l'étouffer dans un enchevêtrement tel de preuves, présenter l'affaire comme une immense construction dans laquelle il n'y avait pas une fissure, rendre la dénégation impossible ou en tout cas inutile et justifier de manière éclatante une condamnation à mort. La manœuvre, il faut le reconnaître, était de grande allure.* L'avocat décrit l'accusé : *Nous le voyons au fond de la salle ; de ma place, je l'aperçois dans une même trajectoire qui me montre la tête de Kusters et de Dubois. Il a cinquante ans, il en paraît soixante, il est amaigri, il a le teint jaune, la chevelure grisonnante, une barbiche, une physionomie à la Henri IV mais émaciée, épuisée. D'un mouvement nerveux et incessant, il tord sa barbiche et suit attentivement les débats. Il sent venir l'orage, il s'apprête à un duel qui va durer deux jours entiers.*

Un homme surtout charge Golenvaux, c'est son coaccusé Jean Massart, ancien sergent et commis du Génie. Il accumule les précisions. Le bourgmestre, dit-il, portait dans l'espionnage le n°25/127. En mai 1916, il lui a remis des plis, des renseignements, les plans complets de la toute la position fortifiée, avec les hangars d'aviation et l'emplacement des canons anti-aériens. Golenvaux, précise-t-il, les obtenait d'un homme des ponts et chaussées, un nommé Lombry mystérieusement disparu à l'arrestation du bourgmestre. Mme Massart, également au banc des accusés, précise dans quel salon celui-ci l'a reçue, elle dit même qu'elle a rencontré ses fils, dont elle précise l'âge.

Deux autres témoins sont interrogés. Le premier est un nommé Lambert, qui a été condamné à mort puis gracié dans l'affaire Roels, à Mons, le 1^{er} mars 1916 ; il se serait vanté d'avoir échappé au peloton parce que l'on avait encore besoin de lui dans une autre affaire. Me Briffont demande à l'auditeur quand il a été gracié : ce n'est que le 7 août. Ainsi donc, on se fierait au témoignage d'un homme qui a vécu cinq mois et sept jours sous la menace d'une exécution et n'a sauvé sa tête qu'en vendant ses frères ? Selon Vaes, Lampert *n'est plus qu'une loque humaine, il ne*

16. Alexandre Braun (1847-1935), qui étudia à Liège et en Allemagne, fut aussi un des principaux défenseurs des Belges poursuivis en conseil de guerre. Bâtonnier en 1893, sénateur catholique en 1900, il était avocat de la légation allemande, avec laquelle il rompit au lendemain de l'invasion.

répond qu'en hésitant. Le second témoin est le gendarme Henry. Golenvaux a affirmé ne pas connaître celui-ci, mais le témoin le salue d'un éloquent « Bonjour, monsieur le bourgmestre ! » On fait même parler les morts, le Liégeois Gilkinet et Collon, qui ont tous deux été fusillés ; il est prouvé que ce dernier a été en possession des plans de la place de Namur.

Face à Massart, le principal témoin à charge, le bourgmestre répond avec une présence d'esprit qualifiée d'admirable par son défenseur : *Je connaissais cet homme, mais ignorais pourquoi il venait ici et je n'ai pas voulu, en le reconnaissant, lui faire le moindre tort... Et l'explication, la voici : cet homme était le courtier du Gouvernement belge. Je lui ai remis des rapports, mais il ne s'agissait pas d'espionnage. J'ai rendu compte de la situation économique de Namur, de la capitulation de la ville, ce n'était pas un crime, j'ai simplement tenu mon gouvernement au courant.* On chercherait en vain la trace d'un reproche de Fernand Golenvaux à l'encontre de son complice – lequel sera fusillé – ou de sa femme : il sait sans doute qu'ils n'ont parlé qu'à toute extrémité. Il se félicite par contre de sa propre habileté au cours de la procédure : *Par quels prodiges de présence d'esprit et de sang-froid suis-je parvenu, à coups d'incidents violents, à faire dévier le débat sous les yeux d'un ministère public retors et d'une police astucieuse aux aguets, je me le demande encore,* dira-t-il.

Après sept jours d'audience, vient le réquisitoire. Pendant cinq heures, l'auditeur met en exergue l'importance et l'efficacité du réseau. Selon le droit allemand, rappelle-t-il, le crime d'espionnage et sa tentative sont punis de mort, même pour ses nationaux, et cette peine, tous les accusés l'ont méritée. *Je leur adresse*, dit-il, *le salut de Bismarck : Hut ab bis zum Schaffot* (Chapeau bas jusqu'à l'échafaud). Wunderlich s'en prend spécialement aux prêtres et à l'accusé Golenvaux, qu'il accuse d'avoir abusé de la confiance allemande en obtenant et transmettant des renseignements de la plus haute importance. Il requiert finalement 35 peines de mort et 13 peines de 10 à 15 ans de travaux forcés. Il s'adresse en ces termes au tribunal : *Soyez sans faiblesse ! Vous remplissez au même titre que nos frères en campagne un service militaire. À vous de protéger nos frères contre les intrigues lâches et ténébreuses que nous révèle cette affaire.* Le réquisitoire se conclut par une tonnante citation latine : *Caveant consules, ne quid detrimenti respublica capiat. (Que les consuls prennent garde, afin que la république n'éprouve aucun dommage.)* Cette citation laisse les avocats perplexes. Le soir, ils consultent les pages roses du dictionnaire et apprennent que la formule était utilisée par le sénat romain, dans les moments de crise, pour accorder aux consuls les pleins pouvoirs. Ils auront beau jeu, le lendemain, de vitupérer sur son caractère déplacé, tout contraire à l'esprit d'une justice équitable...

Une seule journée est réservée pour les plaidoiries, ce qui est très peu relativement au nombre d'accusés. Sur le fond, les avocats plaident le fait qu'on ne peut assimiler les habitants de territoires occupés à des nationaux allemands, de même que la contrainte morale invincible devant la guerre horrible frappant leur pays. En ce qui concerne Fernand Golenvaux, Me Braffort, en allemand, et Me Bonnevie, en français, plaident tous deux l'insuffisance des preuves.

Le surlendemain, 16 septembre, le verdict est rendu. Dix-sept peines de mort, celle de treize hommes et quatre femmes, sont prononcées. Par rapport aux 35 requises, c'est objectivement peu, vu le contexte et la gravité des faits. Dans la liste, inévitablement, on trouve Golenvaux et Massart, mais aussi les abbés Burlet

et De Rycki. Deux autres membres du réseau namurois, les cheminots Dassonville, machiniste, et Bisle, chauffeur, sont respectivement condamnés à quinze et douze années de travaux forcés.

Grâces et exécutions

Selon Delvigne, le verdict agite moins Fernand Golenvaux que ses administrés : *Enfin le dimanche 24 septembre au soir, la nouvelle parvint : M. Golenvaux est condamné à mort avec 16 complices (sic). Namur fut atterrée, une communion de sympathie ardente s'élèvait autour de notre premier magistrat, que la nouvelle de sa condamnation avait laissé complètement calme ; il avait reçu la « nouvelle » dans sa cellule la veille au soir alors qu'il était occupé à faire des « patientes » aux cartes, avait parfaitement dormi 9 heures comme d'ordinaire, et avait passé toute la journée du lendemain avec sa femme, causant aussi paisiblement et même joyeusement, que s'il avait été chez lui.* Le condamné confirme son calme, mais fait part de son émotion : *Quand l'auditeur vint m'annoncer ma condamnation, je restai ferme. Vous parlerai-je des entrevues émouvantes du lendemain, quand mon brave défenseur vint me serrer dans ses bras, quand je me trouvai en présence de ma femme et de mes cinq enfants ?*

Immédiatement, poursuit Delvigne, une pétition fut organisée, ou plutôt jaillit spontanément des sympathies publiques : en un jour, Namur donna 6,000 signatures. Les députés belges demandèrent unanimement la grâce du condamné, l'épiscopat, le roi d'Espagne, le Pape agirent de leur côté. Von Bissing¹⁷ fut acculé : l'exécution fut devenue (sic) devant l'histoire un assassinat. Dans le rapport sur l'état de la ville qu'il compose à Folkestone¹⁸, il décrit ces jours dramatiques en des termes fort semblables. Des recours en grâce sont en effet introduits, appuyés par le marquis de Villalobar¹⁹, M. Van Vollenhove²⁰ et le nonce apostolique²¹. Le cardinal Mercier demande aussi verbalement à von Bissing la grâce des condamnés.

Fernand Golenvaux rédige donc la lettre suivante :

À son excellence le Général baron von Bissing,

Excellence,

J'ai l'honneur de venir vous prier de vouloir bien commuer la peine de mort, à laquelle je viens d'être condamné par le tribunal de guerre de Hasselt.

J'ai toujours nié énergiquement toute participation quelconque à l'espionnage.

-
17. Le général baron Moritz Ferdinand von Bissing (1844-1917) retraité en 1908 et rappelé au service actif comme commandant du VII^e Corps militaire, fut gouverneur militaire de la Belgique du 24 novembre 1914 jusqu'à sa mort, le 18 avril 1917. Il est connu pour avoir signé l'arrêt de mort d'Edith Cavell, mais surtout, le 21 mars 1917, un arrêté de séparation administrative de la Belgique entre la Flandre et la Wallonie.
 18. O. MARECHAL et A. FALISE, *Regards sur Namur en 1916. Namur occupée, d'après le carnet d'Ernest Delvigne*, dans *Le Guetteur wallon*, 77, 2001, p. 116-1247 et 78, 2002, p. 12-17.
 19. Rodrigo de Saavedra y Vinent, marquis de Villalobar et de Guimarey (1864-1926), était le représentant diplomatique d'Espagne en Belgique. En tant que ressortissant d'un pays neutre, il œuvra à atténuer les souffrances de la population belge sous le régime d'occupation. Une avenue à Woluwe-Saint-Pierre rappelle sa mémoire, ainsi qu'une statue au domaine de Val-Duchesse, où il organisa une fameuse garden party au profit des orphelins de guerre belges et français le 8 septembre 1917.
 20. Maurits Van Vollenhove (1882-1976), ministre de la reine des Pays-Bas à Bruxelles de 1914 à 1917, remplit le même rôle et anima un comité hispano-néerlandais pour la protection du ravitaillement en Belgique et dans le nord de la France, avant de poursuivre sa carrière diplomatique en Espagne.
 21. Il s'agissait alors de Mgr Achille Locatelli (1856-1935), jusque-là évêque titulaire de Thessalonique, et entré en poste depuis le 8 juillet 1916 seulement comme nonce en Belgique et internonce au Luxembourg et aux Pays-Bas.

On a relevé, contre moi, les déclarations d'un coaccusé : Massart. Pareilles déclarations, ne présentant aucune des garanties du témoignage, ne sont jamais admises comme une preuve en justice. Elles ne peuvent même être aucunement considérées quand, comme c'est le cas ici, l'accusé a intérêt à charger son coaccusé, pour diminuer sa responsabilité, et qu'il y a, en outre, sur plusieurs points importants, été convaincu de mensonge. Les déclarations d'autre coaccusés devraient être rejetées pour les mêmes motifs ; mais aucune ne contient, à ma charge, un fait d'espionnage.

J'ai reconnu avoir reçu, à trois reprises, Hennuy, courrier du gouvernement, à qui j'ai remis des rapports contenant des explications sur ma situation de bourgmestre et sur les conditions dans lesquelles se trouvait la ville de Namur au point de vue ressource et alimentation. Hennuy déclare qu'il a cru que mes plis contenaient des rapports de député à gouvernement.

Mais dans tous les cas de condamnation à mort, on a toujours le flagrant délit, les pièces convaincantes ou l'aveu : on ne peut, en effet, prononcer une condamnation irrémédiable, sans avoir la certitude de la culpabilité.

Je puis donc dire que j'ai été condamné, contrairement aux règles admises, partout et toujours, en matière de preuve en justice.

Dès le début de l'occupation de Namur, j'ai, sur l'ordre du gouverneur de la place, accepté les fonctions de bourgmestre, que la loi belge m'obligeait, d'ailleurs, à remplir, en la qualité de premier échevin.

Pendant près de deux années, je me suis donné, tout entier, à la chose publique. J'ai eu à traiter les questions les plus graves et les plus délicates. Je l'ai toujours fait, dans l'intérêt de la ville, et à la pleine satisfaction de l'autorité allemande.

Le gouverneur de Namur l'a déclaré dans une attestation qu'il a fait parvenir au tribunal de campagne : il y rend hommage à ma constance et parfaite correction.

Le 25 août 1915, anniversaire de la prise de Namur, il a, devant les troupes, fait mon éloge, et il m'a appelé « le meilleur des bourgmestres ».

Pendant ces deux années, je me suis fait tout à tous, recevant, de mon lever à mon coucher, tous ceux qui se présentaient à l'hôtel de ville où chez moi : j'ai, certainement, reçu plus de 15.000 visites. Est-il raisonnable d'en incriminer l'une ou l'autre dont je n'ai pas même toujours conservé le souvenir, parce qu'elle aurait été faite par quelqu'un qui faisait ou a fait depuis de l'espionnage alors qu'il s'était présenté, à moi, pour avoir un secours ou du travail ?

Après ces deux années de labeur et d'incessante fatigue, ma santé est altérée, et mes intérêts personnels, auquel je n'ai pu donner le temps nécessaire, se trouvent compromis.

J'ai 50 ans ; j'ai une femme et cinq enfants : une fille de 20 ans, quatre garçons dont l'aîné va avoir 18 ans !

J'ai confiance, Excellence, que je n'aurai pas fait, en vain, appeler à votre justice et à votre clémence ! Daignez, Excellence, agréer l'expression de ma haute considération.

Golenvaux

Prison de Hasselt, ce 18 septembre 1916.

La décision se fait attendre du 17 septembre au 3 novembre : treize recours aboutissent alors à une commutation de la peine aux travaux forcés à perpétuité. Le condamné envoie le jour même une carte postale à sa femme :

Ma chère femme,

On vient de venir me signifier officiellement que ma peine est commuée en travaux forcés à perpétuité. Ma santé est toujours excellente. J'espère recevoir votre visite à tous au plus tôt avant mon départ. Mille baisers à tous de tout mon cœur et merci à tous ceux qui se sont intéressés à moi.

Hasselt 3 novembre 1916 (sign.) Fernand

Seuls quatre condamnés finiront devant le peloton d'exécution : Henri Kusters, Célestin Wauters, Jean Massart et Arthur Dubois. Les quatre hommes sont placés en cellule spéciale dès huit heures du soir. Deux sont fusillés dès le lendemain, mais les Allemands joueront odieusement avec les nerfs des deux autres, pendant deux semaines encore, pour tirer d'eux d'autres renseignements, spécialement le nom du chef du réseau.

En prison, Golenvaux entretient une correspondance soutenue. Il traite de ses affaires financières, correspond avec l'évêque de Namur, Mgr Heylen, qui le rassure sur le moral des siens et assure prier pour lui tous les jours. Le 5 novembre, il écrit à sa femme : *Salut à tous, le jour de mes cinquante ans ! Je vous attends avec impatience. Depuis la commutation de peine, il n'est plus besoin d'autorisation spéciale pour me voir.* Si les condamnés aux travaux forcés partent pour l'Allemagne, il est quant à lui d'abord transféré le 8 novembre à la prison de Namur, pour répondre de divers actes illégaux de protection de ses compatriotes, commis dans ses fonctions majeurales. Retenu quatorze heures en gare de Liège, il croise des trains remplis de Belges emmenés en déportation, dont il note l'exaltation patriotique : *Ils encombraient les fenêtres et les portières, agitaient leurs chapeaux, chantaient des Brabançonne éperdues, criaient à plein cœur : « Vive la Belgique ! À bas les Boches ! »* À Namur, il sera condamné le 13 décembre à une nouvelle peine d'un an de prison, commuée en six mois de prison et 500 marks d'amende (ou 50 jours additionnels en cas de non-paiement). Il n'en sera informé que le 9 février 1917 ; inquiet de la portée de ce jugement et de la suite à lui donner, il sera rassuré par l'avocat Bribosia, consulté par sa fille Hélène.

De retour à Hasselt le 16 novembre, Fernand Golenvaux retrouve les condamnés à mort. Dubois n'a pas parlé. À ses compagnons de cellule, il dit à la veille de son exécution : *Quand la guerre sera finie et que vous serez libérés, vous me le promettez sur l'honneur, vous irez voir M. Buyl, et vous lui demanderez de prendre l'engagement qu'il s'occupera de l'avenir de ma petite fille : c'est tout ce que je demande de lui en récompense de mon mutisme.* Le lendemain matin, on entend la salve fatale, dans la caserne d'infanterie de Herkenrode à Hasselt.

Le lundi 27 novembre à l'aube, le condamné part pour la prison de Rheinbach²², accompagné du gardien Wilhelm. Il rassure les siens dans un dernier courrier. Il ne manque de rien et il regrette Hasselt : *mon dernier séjour a été très agréable et c'est vraiment avec peine que je quitte ma prison.* Quelques jours plus tard, une autre affaire d'espionnage, l'affaire Auguste Javaux, fait suite à la précédente devant le conseil de guerre de Hasselt. Les accusés ont moins de chance : sur dix

22. Rheinbach est situé au sud de Cologne, non loin donc de la frontière belge. La prison de Rheinbach, qui existe encore aujourd'hui, est alors un important bâtiment pénitentiaire cellulaire, avec quatre étages de cellules superposées rayonnant en étoile. Curieusement, Rheinbach fut occupé durant la Seconde Guerre mondiale par un détachement namurois du 16^e bataillon de fusiliers attaché à la 1^e armée américaine du général Hodges.

condamnés à mort, seule une femme est graciée. Une protestation violente du comité des avocats, à la suite de ce procès, vaut à Me Bonnevie d'être condamné à une amende de 5000 marks.



Après la guerre, les fusillés civils de Hasselt furent exhumés et reçurent les honneurs militaires : un cortège suivi d'une foule nombreuse mena les cercueils, couverts de fleurs et portés sur des affûts de canon, jusqu'à l'église Saint-Quentin, pour des funérailles solennelles. Les Namurois Jean Massart et Auguste Cosse étaient du nombre ; leurs noms figurent sur la plaque commémorative fixée au mur de la Maastrichterstraat, aux côtés de ceux d'Élisabeth Albert, Céleste Balthasar, Arnould De Munck, Léon Desmottes, Michel Duchamps, Edmond Honoré, Auguste Javaux, Henri Kusters, Amand Miguet, Jean Segers, Lieven Van Hoffelen et Célestin Wauters.

L'exhumation des fusillés de Hasselt.



Les funérailles des fusillés de Hasselt.

La correspondance d'un prisonnier

Dans l'adversité, le détenu peut heureusement compter sur le réconfort de sa famille et de ses amis. Un très abondant échange épistolaire (plus de 600 lettres et cartes) a été pieusement conservé, rangé par ordre chronologique dans deux imposants classeurs. Son intérêt est relativement limité, notamment parce que la correspondance est surveillée : aucun courrier n'entre ni ne sort de la prison sans le cachet rouge « Geprüft », et parfois, rarement, des passages sont rendus illisibles par la censure. On n'y trouve pas un mot sur les faits ou le procès. Il n'est pas inutile cependant d'y jeter un coup d'œil pour mieux saisir la personnalité du prisonnier, les conditions de sa détention, et pour avoir parfois quelques regards inédits sur ce Namur « à l'heure allemande ».

Le prisonnier a le droit d'écrire deux lettres et quatre cartes par mois : il n'y manque pas, usant du papier à lettres ou des cartes postales de l'administration pénitentiaire. Son écriture est agréable, parfois même calligraphiée, l'orthographe irréprochable, ce qui n'est pas toujours le cas de ses correspondants. Comme l'acheminement du courrier est erratique, il s'organise, en homme pratique qu'il est : chaque envoi sera numéroté pour en vérifier la bonne arrivée et éviter les inutiles répétitions. Il est même à cet égard plutôt directif : *quand je dis « faites cela ou cela », indique-t-il à ses proches, ne me demandez pas d'inutiles explications.* La perte de lettres, et surtout de colis, sera un souci constant. Le 18 novembre 1917, il s'en plaindra même au commandant de la prison, faisant valoir son âge (51 ans), sa santé ébranlée et sa qualité de député et bourgmestre.

La grande affaire de cette correspondance, surtout au début de la captivité, c'est bien celle des colis qui lui sont adressés, du détail de leur contenu et de leur acheminement. Si les prisonniers ne sont autorisés à n'en recevoir que deux par mois, de cinq kilos chacun maximum, la limite ne vise pas les envois par la Suisse : la famille profitera donc de cette possibilité. Même l'évêque de Namur envoie des subsistances au ci-devant bourgmestre : en décembre 1917, Mgr Heylen lui adresse un colis financé grâce aux 25 000 F. que le pape lui a alloués à l'intention des prisonniers du diocèse. Nous connaissons ainsi tout des goûts et besoins du prisonnier, comme de ses embarras : pas besoin de sel et de moutarde, il en est bien pourvu ; par contre, il demande qu'on lui fasse fabriquer un costume, ainsi qu'un petit veston d'intérieur (modèle chasseur ou autre) en toile ou en très léger, les deux avec poche extérieure...

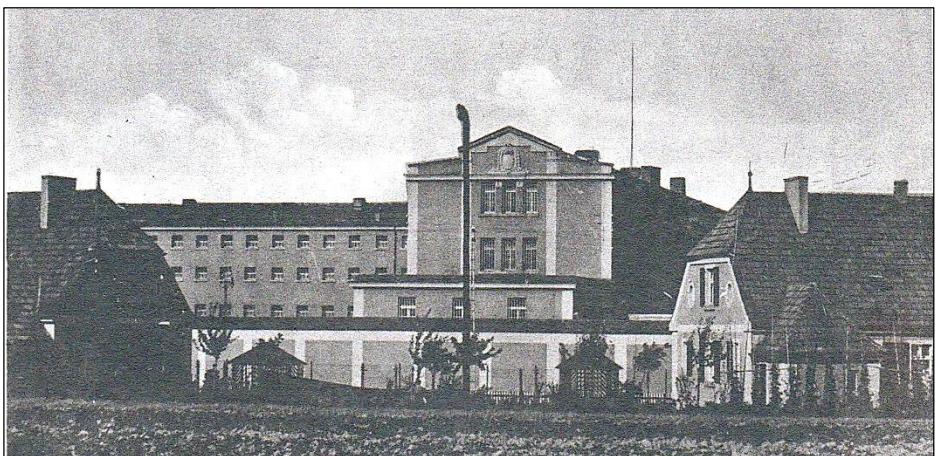
Avant d'en venir aux thèmes principaux de ces échanges, notons qu'inévitablement, la météorologie y est un sujet récurrent, moins cependant que la santé des correspondants ; le moindre rhume est commenté, chacun voulant naturellement rassurer l'autre sur sa situation. L'intérêt des propos varie d'un correspondant à l'autre : si les cartes postales des fils du prisonnier sont souvent convenues, sa fille Hélène est plus diserte et surtout plus vivante dans l'écriture ; elle conte des anecdotes et fait davantage part de ses sentiments. La correspondance est de part et d'autre empreinte d'une grande piété : on prie beaucoup chez les Golenvaux, il est question de moult œuvres pieuses soutenues par l'un ou l'autre, et manifestement, la religion est un véritable secours pour le prisonnier et les siens. Il a d'autres correspondants que ses proches. Le plus fidèle est le baron Cartuyvels de Collaert, qui le soutient amicalement et l'informe du

détail de la vie publique ou religieuse namuroise. Un autre ami mélomane l'entretient quelquefois de ses émotions musicales ou du répertoire de leur chère Concorde. On note aussi quelques courriers, plus rares et convenus, de l'un ou l'autre confrère avocat.

La vie en prison

Fernand Golenvaux va rester incarcéré à Rheinbach dix-huit mois et demi, avant d'être transféré à la prison de Vilvorde jusqu'à la fin de la guerre. Dans son discours à la Chambre, il décrira ainsi le lieu de sa déportation :

Pas un camp de prisonniers, mais une maison de force. Songez un peu à ces interminables mois passés en cellule avec une heure de promenade quotidienne en file, à un mètre de distance l'un de l'autre ; songez à la brutalité de certains gardiens, à la promiscuité avec les criminels de droit commun, au supplice des longues heures d'isolement et d'obscurité, à la privation fréquente d'une correspondance consolatrice ! La faim qui nous étreignit longtemps, cette terrible faim qui débilitait les plus résistants ! Je me rappelle ces malheureux dérobant les feuilles de légumes dans les cours et venant nous supplier de leur remettre la tête et les arêtes du hareng, que parfois nous recevions, pour assouvir leur fringale. Nos colis de vivres étaient parcimonieusement autorisés au nombre de deux par mois. Mais, tandis que de pauvres gens au pays les adressaient aux leurs, souvent au prix des plus grandes privations, ils n'arrivaient qu'en faible partie, généralement mutilés ou honteusement pillés. Je le proclamais à mon retour et j'aime à le redire : c'est l'envoi régulier des biscuits organisé par notre gouvernement et auquel les exigences allemandes mirent tant d'obstacles qui nous sauva la vie et nous fit à tous comprendre la sainte valeur d'un morceau de pain.



La prison de Rheinbach en 1914 (carte postale).

Comme on le verra dans sa correspondance, et même si celle-ci devait être rassurante pour les siens, ce tableau dramatique doit être nuancé, en ce qui concerne le narrateur du moins : il a les moyens de faire venir ses repas d'un hôtel voisin, et il engrasse même en prison ! Inquiète des conditions de détention de son époux, Julienne Golenvaux s'enquiert immédiatement de la possibilité de

faire venir ses repas de l'extérieur, lui promet des livres et l'envoi de *l'Ami de l'Ordre*. De son côté, dès qu'il le peut, le prisonnier rassure les siens : il s'habitue à la prison, va s'abonner au *Bruxellois*, seul journal autorisé dans un premier temps. Il est en effet autorisé à recevoir ses repas d'un hôtel voisin : *Le manger de l'hôtel que j'ai reçu comprend tous les repas du jour : déjeuner du matin, dîner (potage, un peu de viande ou de poisson, pommes de terre, légumes, un gobelet de vin blanc), goûter à 4 heures et souper (tartine au fromage et soupe grasse). C'est un supplément appréciable*, écrit-il. L'ordinaire de la prison est moins faste, mais compte quand même cinq repas, dont le pain noir et la soupe sont la base. Ce double approvisionnement fait que le prisonnier prendra peu à peu une dizaine de kilos, rattrapant et dépassant son poids normal ; le verdict régulier de la balance, qu'il rapporte précisément dans ses courriers est sans appel. *Je suis à la noce !* écrit-il à sa femme le 2 avril 1917. *Je viens de dîner royalement en ajoutant à ma soupe aux raves une portion d'excellente langue de bœuf suisse et en buvant un verre de coco à votre santé à tous.* Il donne ses instructions sur la marque de biscuits suisses à lui envoyer, mais a quelque crainte de voir les siens se priver pour lui et précise : *J'ai appris que tout devient d'une cherté inouïe en Belgique. Ne nous privez pas pour moi et, s'il le faut, supprimez les colis.* Les siens n'en font rien, de sorte qu'il écrit le 24 février 1918 : *Je pèse maintenant 78 ; si cela continue, je devrai faire une cure de maigreur. Mon appétit est excellent et je fais grand honneur à la nourriture que je reçois de l'hôtel qui est meilleure et plus copieuse que l'an dernier.* Le prisonnier n'a cependant droit qu'à trois cigares par semaine : ce grand fumeur avoue que c'est là sa principale privation.

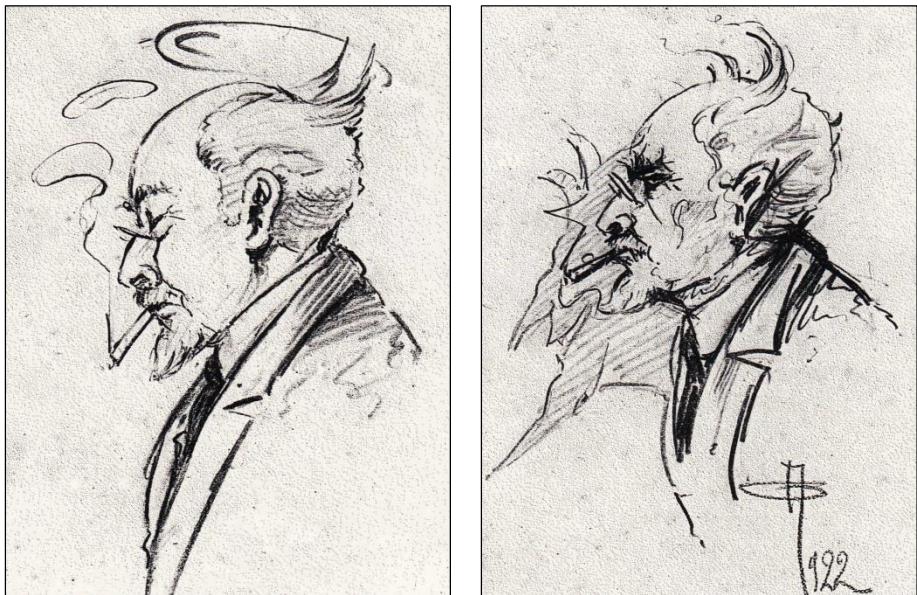
Pour payer ces précieux extra, 90 à 100 marks par mois sont nécessaires. L'acheminement des fonds ne semble pas poser de problèmes. Après quelques mois, il demande que son mandat mensuel soit porté à 120 marks, et profite de la libération du vicaire de Charneux, un compagnon de captivité, pour rassurer l'évêque de Namur sur ses conditions de détention et le faire veiller à ces détails domestiques : *Il m'a demandé aussi, écrit l'ecclésiastique, de faire savoir qu'il fallait majorer, augmenter un peu plus l'envoi d'argent mensuel ; cet argent est déposé à la caisse et sert à payer la nourriture de l'hôtel, la lessive, les trois cigares par semaine et d'autres achats faits officiellement.* Autre courrier un peu surprenant, adressé le 14 avril 1918 au premier ministre de Broqueville, alors au Havre : il se plaint auprès de lui des détournements de colis et se félicite de la qualité des biscuits. *L'air de Rheinbach, le rassure-t-il, est excessivement pur et, malgré tout, je vais bien de corps et d'esprit...*

Fernand Golenvaux dispose d'une cellule individuelle, qu'il conservera pendant toute sa détention à Rheinbach. Elle est bien éclairée, chauffée à la vapeur et le lit, dit-il, est excellent. Avec le retour du froid, la température baisse cependant jusqu'à 13° dans la cellule avant que l'on ne rallume la chaufferie, le 21 octobre 1917. Le prisonnier ne s'en plaint pas, car il est bien couvert, mais il souffre davantage de l'obscurité prolongée. Il décore la geôle à sa guise avec des souvenirs de famille, les cartes du théâtre de la guerre et des cartes postales artistiques achetées à la librairie de la prison. *Ma chartreuse m'est devenue presque agréable*, écrit-il le 8 avril 1917. *Les journées me semblent même trop courtes. Nous avons la diversité qu'apportent les soins du ménage, les repas, la promenade, le barbier, l'appel au magasin, les achats à l'économat et à la librairie, la visite hebdomadaire qui m'a été permise et en outre les offices ; et même, le mercredi et le samedi soir, la chorale des prisonniers chante avant le coucher deux « lieder » allemands souvent très beaux. Les gardiens et les calfats (prisonniers*

qui font le service) sont très bien à mon égard. Plus tard, il détaille à sa femme le réaménagement de sa chambrette : *J'ai placé tout, tout près de la place où je me tiens pour lire et travailler, le portrait de la chère femme qui, rondelette et boulotte, me fixe avec tendresse et me surveille toute la journée ; le regard de ses yeux luisants me suit partout quand je me déplace.*

À Rheinbach, on se lève à 6 heures du matin pour se coucher le soir à 7 heures du soir ; une promenade d'une heure est prévue l'après-midi dans la grande cour et les prisonniers peuvent assister à la messe le dimanche. Noël est fêté à la prison, avec sapins, chants et distribution de friandises. Une bonne bibliothèque a été constituée par l'aumônier, avec le concours d'œuvres belges de bienfaisance. Le prisonnier commente ses lectures : les fascicules du *Correspondant*, de *la Revue hebdomadaire* et de *Je sais tout* ; il lit et médite les *Pensées* de Pascal, qui l'enthousiasment et étudie *l'Histoire de Belgique* de Pirenne. Non sans mal, nécessité faisant loi, il se met même à la couture ! Après un an de cette captivité monotone mais point trop pénible, il peut rassurer les siens (25 novembre 1917) : *Je suis forcé d'avouer que le temps s'écoule pour moi plus rapidement que vous ne pourriez le croire. Le Bon Dieu me donne des grâces d'état et je l'en remercie. Ma santé est bonne ; au pesage de cette semaine, j'ai constaté que j'avais encore grossi et que j'atteins 72 kilos ½.* Un mois plus tard, il notera un poids de *75 kilos sans vêtements*, et il aura pris encore trois kilos à son départ de Rheinbach.

Dès début décembre 1917, il est question d'un transfert à Vilvorde : *espérons ce bonheur !* écrit le prisonnier ; les choses tardent cependant, et quand il apprend que son transfert pour Vilvorde est enfin prévu pour fin mai 1918, il dit redouter ce changement. Ce n'est finalement que le 9 juin au soir qu'il annonce à sa famille qu'il partira le lendemain matin, non sans un serrement de cœur : *Je ne quitte pas sans regrets ma petite cellule 494 où depuis bientôt seize mois j'ai tant souffert, prié et songé à vous tous. Je pars cependant le cœur joyeux et le cœur content même comme tous ; car depuis quelques semaines le régime, par suite de diverses circonstances est redevenu très strict et très dur.* Connaissant l'irrégularité de la poste, il demande à une dame croisée à la gare de confirmer à sa famille que *le député bourgmestre de Namur* est bien arrivé le 11 juin, ce qu'elle fait immédiatement. La première lettre envoyée de la prison centrale de Vilvorde le 29 juin le montre surtout préoccupé des restrictions dans les vêtements et objets personnels. Les courriers qu'il envoie sont désormais peu lisibles, mal écrits au crayon sur du mauvais papier : ils témoignent de soucis pratiques, envoi de colis et de vêtements. Plus tard, il résumera sa nouvelle situation dans son discours à la Chambre : *nous fûmes ramenés alors à Vilvorde, dans les bâtiments de la Correction, où nous étîmes pour nos cinq derniers mois de captivité meilleure nourriture, mais une situation hygiénique déplorable.* Le régime semble cependant s'améliorer, jusqu'à une dernière lettre datée du 29 octobre 1918 : *les cellules sont ouvertes une partie de la journée ; nous pouvons fumer et la discipline n'est plus du tout sévère.* On ne sait rien de la libération du prisonnier deux semaines plus tard, et des retrouvailles avec les siens...



Fernand, ange et démon (caricatures de son fils Albert).

Une famille privée de père

Quand il est arrêté et déporté, Fernand Golenvaux laisse derrière lui une famille nombreuse, cinq jeunes gens d'un âge où l'éducation et les choix de vie sont déterminants. De sa prison, il suit de près la vie des siens, les conseille, les encourage, les réprimande parfois. C'est là un souci d'autant plus grand pour lui que sa femme Julienne est de santé fragile. Tous les courriers se veulent rassurants à cet égard, trop peut-être pour être crédibles, d'autant que l'on lit incidemment que monter un escalier est pour elle un calvaire. Madame Golenvaux ne se plaint jamais dans les lettres qu'elle envoie à son mari, plus réservées d'ailleurs que les siennes et se concluant invariablement par l'envoi de mille baisers ; lettres plus rares aussi que celles de sa fille. Le chanoine Dom Gérard, dresse au prisonnier ce portrait des deux femmes de la maison : *Le 14 mai (1918) j'ai retrouvé rue Lucien Namèche la vraie femme forte de l'évangile, admirable de courage et de confiance. Mme Golenvaux rentrait de Lustin avec toute l'apparence d'une excellente santé. Hélène est digne en tous points de ses chers parents. À Namur on a entendu partout l'éloge de cette douce et vaillante jeune fille qui fait preuve d'un jugement si précoce et d'un sang froid si viril dans les pénibles circonstances où elle s'est trouvée.* Hélène, qui fête ses 22 ans le 12 mai 1918, est en effet une personnalité attachante ; ses lettres sont plaisantes, bien écrites. Elle raconte sa vie quotidienne, parle des cours qu'elle suit, n'est jamais avare d'anecdotes. On devine l'attachement particulier que son père a pour elle ; cette fille qu'il nomme *cette enfant chérie entre tous les miens* lui manque particulièrement. Le regret de ne pouvoir partager avec elle la paisible vie de famille lui arrache ces mots émouvants : *Dieu a voulu qu'en cette vallée de larmes, je sois privé de ce que je considérais comme une joie supraterrestre. Puisse-t-il me laisser au moins quelques miettes du festin que j'entrevoyais alors. Je songe à elle toujours, toujours...*

Les fils écrivent, certains plus volontiers que d'autres sans doute : on devine

parfois dans certains courriers formatés le rappel à l'ordre. Albert étudie l'architecture et entretient volontiers son père de ses progrès et réalisations ; celui-ci est cependant mécontent de le voir abandonner bientôt la décoration. Doué pour le dessin – comme en témoignent les caricatures faites de son père – Albert est aussi de santé fragile, touché notamment d'une pleurésie qui le retient au lit. Il mourra d'ailleurs prématûrément de la tuberculose.

Fin avril 1917, le détenu de Rheinbach apprend un secret que lui a caché sa famille depuis janvier : Jean a été arrêté et emprisonné à Saint-Gilles. Les archives familiales ne gardent que le brouillon de l'émouvant courrier du père, qui découvre que son fils est prisonnier comme lui : *Ainsi donc notre brave garçon a pris de lui-même une grande résolution qui fait honneur à son énergie et à son vaillant cœur. Malgré le chagrin que me cause son incarcération et son exil jusqu'à la fin de la guerre, je ne puis m'empêcher d'éprouver un sentiment de fierté et, Dieu me pardonne, d'orgueil paternel. J'admire ce fils bien-aimé et je lui suis reconnaissant de ce qu'il a voulu suivre, sans s'inquiéter d'aucune autre considération, le chemin qu'en toute liberté il a estimé être celui du Devoir.* Le chrétien qu'il est entame aussitôt une neuvaine à son attention. On parle de tenter une démarche pour réunir le père et le fils, mais Me Bonnevie le déconseille, craignant que les conditions de détention soient plus mauvaises. Longtemps, ils n'ont des nouvelles l'un de l'autre que par la famille, car les prisonniers ne peuvent communiquer directement ; la première lettre que Fernand Golenvaux recevra de son fils sera datée du 15 mai 1918. Une carte de Pierre, datée du 3 juin 1917, se veut cependant rassurante sur la situation de son frère : *Il se porte d'ailleurs dit-il admirablement bien et ne souffre pas le moins du monde du manque de nourriture et au contraire il est si bien soigné qu'il nous demande de ne pas lui envoyer de paquets en grande quantité. Deux par mois lui suffisent. Il engrasse d'ailleurs.* Quatre mois plus tard : *Jean grossit hors de proportion.* Toujours ce rassurant argument de la balance, en un temps où l'on craint la faim... En mars 1918, on apprend que Jean est détenu à Diest, dans *un camp de jeunes gens de bonne famille, un camp d'étudiants, parfait au point de vue religieux*, au dire de sa sœur Hélène. Cette piété est partagée par le jeune prisonnier, qui trouvera bientôt très pénible d'être privé de son directeur de conscience.

Le jeune Pierre Golenvaux est quant à lui élève au Collège Notre-Dame de la Paix. Il y est nommé président de Saint-Vincent de Paul, ce qui emplit son père de fierté. Il est très engagé aussi dans les mouvements de jeunesse, formant notamment un patronage dont il entretient son père. Pendant les vacances, il travaille à l'orphelinat d'Yvoir : *il y a là des enfants abandonnés par leurs parents, ou bien des enfants retirés à des parents indignes, à des parents alcooliques, il y en a même assez bien qui sont mis là par le juge des enfants. Tu comprends à quelle sorte de milieu on a affaire et combien il y a de vices dans cette troupe d'enfants délaissés et souvent anormaux.* Le 9 mai 1918, Julienne Golenvaux apprend à son mari que Pierre est décidé à entrer au noviciat des jésuites ; c'est pour elle un véritable cas de conscience, car il est encore très jeune et sa santé est aussi délicate ; elle assure son mari qu'en tout état de cause, elle se soumettra à sa décision. Celui-ci refuse de donner son accord : *il en est fort déçu, écrit alors la mère à son mari, bien que je lui avais dit plus de 10 fois de ne pas se faire d'illusions, que j'étais persuadée que tu refuserais (...) Pierre n'est pas un garçon agréable : il est sombre, ne parle pas, ne raconte rien, même de ses parties de plaisir et ne rit jamais. Son surnom au collège est : le penseur.*

Le cadet Jules, qui n'a encore que quinze ans en mai 1918, est le gamin turbulent, voire le cancre de la famille. Il est aussi élève au Collège, mais s'il joue avec succès *Les Fourberies de Scapin* dans la troupe de l'école, il s'y distingue surtout par ses mauvais tours et ses bulletins calamiteux. Les remontrances épistolaires n'ont guère d'effet : il fait l'école buissonnière et cache son mauvais bulletin. Son père lui reproche aussi ses mauvaises fréquentations : *comment ne cherche-t-il pas une compagnie plus distinguée ? Je ne comprends pas ce travers qu'il a et qui rend un homme vulgaire* (26 août 1917). Plus tard, il s'étonne : *N'a-t-il pas devant lui les exemples de son frère Jean si bon et si honnête et celui aussi de notre cher Pierre qui a eu le courage et la volonté de secouer d'un coup le fardeau de ses défauts ?* Un dernier incident décide sa mère à envoyer Jules en pension à Dinant. Le garçon adresse alors à son père cette confession étonnante : *Je ne sais pas si on t'a renseigné exactement sur le crime que j'avais commis pour qu'on m'envoie en pension : je me suis laissé entraîner par de faux amis à fréquenter des pâtisseries puis des salons de consommation, et, pour en avoir l'argent, ils m'ont entraîné à faire du commerce. Voilà exactement et pleinement tout ce que j'ai fait et ce dont j'ose encore, vu ta bonté, te demander pardon, pardon qui sera sûrement mérité par l'exécution et la réalisation de mes bonnes intentions. Ton fils indigne qui espère, promet, pleure et prie... et t'embrasse mille fois* (27 septembre 1918). Le 29 octobre, le père, touché, pardonne tout à son cadet et lui envoie ses meilleures bénédicitions...

La correspondance familiale va bien sûr au-delà des soucis éducatifs. Le *pater familias* est informé des décès qui touchent les connaissances, morts à la guerre ou naturelles, du détail des fêtes, des offices et des homélies entendus, ou même du détail des friandises apportées à une vieille tante pour sa fête. Parfois, les échanges se font plus pratiques. Faute de laine, il faut bourrer les matelas de vieux papier, mais le maître de maison s'inquiète de ce qu'on sacrifiera à cette fin : il indique qu'il faut utiliser les *Annales et Documents parlementaires* antérieurs au 1^{er} octobre 1913 ! *Évitez poussières et microbes !* recommande-t-il. Le 28 mai 1918, sa femme l'informe et le rassure sur les petites affaires de la maison : *Nous avons grand soin de la pendule de ton bureau, de tes livres, cigares, etc. Valentine Fisette va donner une audition à Namur et m'a demandé notre piano à prêter. On en aura grand soin. On doit se rendre de petits services ainsi. L'autre jour on m'avait demandé ta buse à prêter mais elle était trop large. La layette de nos enfants va servir pour un enfant d'Émilie A. On m'a fait des offres très alléchantes pour avoir ton panama mais je ne l'ai pas donné. Une vieille ombrelle à moi va garnir la robe d'Hélène. On devient très ingénieux.*

De sa prison, Fernand Golenvaux veille aussi aux affaires de la famille, donne ainsi son accord à la vente d'un immeuble à Heuvy au nom d'une société familiale, puis à celle d'un terrain. L'entreprise de produits sanitaires et de plomberie ne souffre pas de la guerre, même si elle a du mal à s'approvisionner. Un collaborateur le rassure, de même que son fils Pierre : *Le magasin marche très bien : les employés sont contents ; cependant les stocks diminuent de plus en plus et on n'oseraît ni saurait le reconstituer. Les prix de vente ayant augmenté, les bénéfices se sont faits de plus en plus grands.* À distance, il tente de répondre de mémoire à des questions techniques, s'intéresse aux approvisionnements. Il intervient même dans la gestion du personnel et demande d'accorder une gratification de 100 francs aux ouvriers *au prorata des salaires en 1916 et en favorisant les plus méritants au gré de mes collaborateurs* (lettre du 22 avril 1917) ; on remarquera qu'au cours officiel, 100 francs correspondent à 80 marks, à comparer avec les 120 marks par mois qu'il se

fait envoyer pour ses frais de cantine. Quand un incendie détruit complètement la toiture de l'atelier d'ébénisterie familial, rue du Président, il s'assure de l'intervention de l'assurance et demande même de faire vérifier par son avocat les conditions de la police.

Nouvelles de la vie à Namur

Clôturons le survol de cette volumineuse correspondance par l'aperçu qu'elle donne de la vie namuroise. En ville, la grande affaire de l'hiver 1916-1917, c'est une vague de froid exceptionnelle, qui n'a pas que des désavantages. La tante Adélaïde, de La Plante, qui avoue avoir perdu 22 kilos depuis le début de la guerre, écrit le 9 mars 1917 : *D'abord parlons des grands froids qui ont séri ici et ont fermé la Meuse, à la grande joie de la jeunesse qui patinait du côté de Velaine du matin au soir. Au lieu d'un passage d'eau en barque, c'était un sentier formé dans la glace qui amenait les patineurs du côté de Jambes où la Meuse était comme un miroir, 45 centimètres d'épaisseur de la glace, tandis que de notre côté on eût dit des vagues congelées. C'était tout à fait l'aspect des glaciers suisses, avec des séracs, des crevasses, des ondulations de 70 centimètres de hauteur. La débâcle a été magnifique. Il passait vis-à-vis de chez nous des icebergs de 25 à 30 mètres de hauteur et les chocs de ces glaces étaient impressionnantes : un vrai bruit de danses macabres.* Hélène en profite pour apprendre à patiner.

Les restrictions se font cependant éprouver ; le manque de beurre et les coupures de gaz semblent surtout cruellement ressentis. Bien des courriers commentent les traces que la pénurie laisse au physique des hommes, tel celui du cousin Georges (21 octobre 1917) : *Le brave curé de St Jean qui est le confesseur de tante et le mien, nous parle bien souvent de toi. Mais il me semble que la guerre l'a bien vieilli. D'ailleurs, tout le monde vieillit par ces temps malheureux. On ne reconnaît pas les gens, après deux ou trois ans et eux en disent autant de nous. Tante a maigri, jusqu'ici de 28 kilos et moi de douze.* Hélène (21 juin 1917) se veut cependant rassurante : *Les plats sont moins fins et coûtent plus cher, mais sont tout aussi copieux et nourrissants.*

Sans doute les différentes classes sociales traversent-elles la guerre de façon différente et un courrier de Pierre Golenvaux à son père, daté du 4 novembre 1917, est assez éloquent à cet égard : *Imagine-toi la bonne ville de Namur telle que tu l'as quittée : elle est exactement la même, non seulement au point de vue matériel, mais aussi la même pour le train-train journalier des habitants. Pour le ravitaillement, tout va encore très bien : on trouve de tout, parfois en y mettant le prix, dame ! Ce que fournit la commission de ravitaillement est à peu près nul : on ne peut pas compter dessus. L'hiver, tout de même, s'annonce comme devant être dur ! Espérons qu'avec de l'argent, on trouvera encore de quoi se bien nourrir ! Heureusement que nous avons nos actions du Canada parfaitement en règle et qu'elles nous assurent toujours de quoi nous tirer d'affaire si nous sommes à court d'argent ! Pour le chauffage, cela va bien aussi : on trouve du charbon dans les prix forts naturellement (entre 90 et 115 frs ici). À Bruxelles l'hiver dernier, il a atteint jusqu'à 2 et 300 frs. Nous avons notre provision à peu près complète : néanmoins, nous n'allumons pas encore le chauffage central, car si l'hiver est aussi rude et aussi long que le précédent, nous ne pourrions pas suffire (...) Comme tu le vois, tout marche normalement : il n'y a que pour l'éclairage que nous sommes rationnés, et encore on s'en tire facilement. On a pour le gaz, par mois, 30 m³ + la moitié de ce que l'on a consommé de surplus le mois correspondant de l'année précédente ; pour l'électricité 20 kilowatts + la moitié de ce que l'on a consommé etc. etc. C'est un arrêté du*

*gouverneur général qui a motivé cela : sinon ici à Namur nous nous en tirons très bien. Ce message est nuancé par des nouvelles du même, le 1^{er} juillet suivant : En ville ici, rien de neuf : des canards circulent en quantités fantastiques, beaucoup de gens sont surexcités par l'annonce prochaine de la paix, mais attendons ! Tu reçois maintenant l'*Ami de l'Ordre*, tu dois donc connaître les nouvelles particulières de la ville. Cela ne marche pas trop bien, pour les pauvres, la vie est dure, très dure ! En y mettant le prix on trouve de tout sans doute, mais des pauvres gens qui ne reçoivent pour ainsi dire rien au ravitaillement et qui ne peuvent acheter ni viande ni légumes à cause du prix ont certainement beaucoup de difficultés pour vivre.* En janvier 1917, tous les ustensiles en bronze, laiton et étain sont réquisitionnés. L'occupant procède même à des perquisitions dans les maisons et les ateliers. En avril 1918, même chez les Golenvaux, le bois vient à manquer ; on envisage de brûler *les anciens moules qui sont aux tanneries*, et l'on interroge le père sur ce qui peut être sacrifié sans dommage.

Guerre ou pas, les mois apportent leur lot de mauvaises nouvelles, car la mort frappe plus ou moins près. Fernand Golenvaux est spécialement touché par la disparition de deux hommes. Le 15 mars 1918, son vieil ami, le notaire Jules Hamoir, meurt subitement ; c'est celui-là même qui l'a remplacé dans ses fonctions maïorales à son arrestation. Il l'apprend par le journal avant d'en être informé par courrier : *J'en suis terrifié et si peiné que je ne peux m'en remettre*, écrit-il. Neuf places sont ainsi vacantes au Conseil communal. Le mois suivant, disparaît un autre Namurois immortalisé par le nom d'une rue, un jeune homme d'une famille proche, c'est le sergent Georges Attout, tué au front le 18 avril 1918 : *J'en ai été bouleversé comme si c'était un des miens*, confie-t-il alors.

Dans les rues, les bœufs remplacent progressivement les chevaux pour tirer tombereaux et charrettes. On apprend qu'en septembre 1917, les travaux de déblaiement de la Grand Place sont terminés ; tous les matériaux récupérables ont été triés et rangés. Le vieux pont de Sambre, qui relie la place Kegeljan à la Grand Place, est rehaussé de 60 cm ; les travaux, presque terminé en août 17, changent l'aspect du paysage.

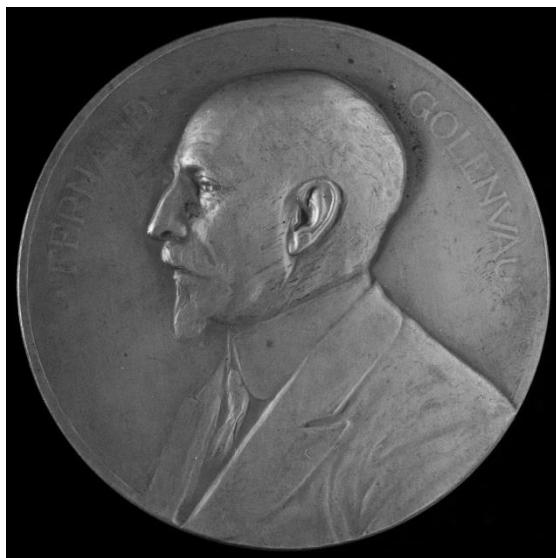
Malgré la dureté des temps, le tourisme mosan reste prospère : les trains pour Lustin et Profondeville sont, paraît-il, bondés et les hôtels complets. La vie de la bourgeoisie namuroise semble suivre un cours assez tranquille. Les entrepreneurs de la chambre syndicale tiennent leur banquet et espèrent revoir y bientôt leur collègue Golenvaux. Ils peuvent compter sur une nouvelle succursale du Crédit anversois, qui ouvre rue de Bruxelles à côté de l'hôtel de Ville (lettre du 5 septembre 1917). On commente la vie mondaine, comme les visites du marquis de Villalobar, qui passe souvent à Namur pour se rendre à Dave ou à Franc-Waret, châteaux sur les grilles desquels flotte le drapeau espagnol ; on le voit aussi à Arville. Des expositions de peinture et sculpture sont organisées, de même que des concerts. En novembre 1917, un ami mélomane décrit par le détail à l'intention du prisonnier les vives impressions que lui a laissées un concert hors du commun voué à Wagner, concert donné en présence de Cosima Wagner dont nous n'avons pas trouvé d'autre trace : avec enthousiasme, il signale que 1344 places ont été vendues à un prix unique de 32 f. 50.

Quant aux nouvelles de la vie politique, l'exilé est sans doute mieux informé par la presse que par les courriers des siens, qui se contentent de rapporter ponctuellement l'un ou l'autre fait : démission de tous les membres de la

députation de Brabant, longues discussions au conseil communal, sur la soupe aux nécessiteux, interdiction de l'accès au cinéma aux moins de seize ans même accompagnés de leurs parents, restrictions à l'éclairage public et privé, décision d'un emprunt de 4 millions...

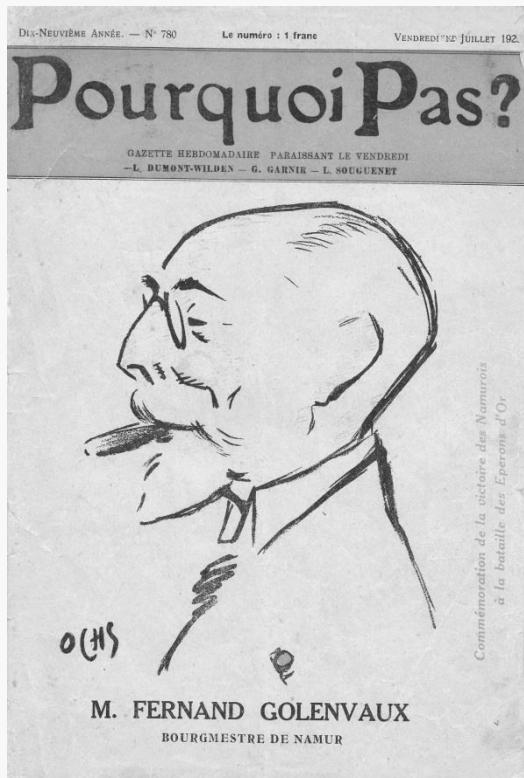
La famille Golenvaux s'intéresse de près aux bonnes œuvres. On découvre ainsi l'existence de l'Œuvre de la Suralimentation des Malades pauvres ou l'Œuvre du Tabac des Vieillards ; pour financer cette dernière, des compétitions sportives sont organisées en août 1917 au stade de la citadelle : l'exilé y apprend que le 100 mètres y a été couru en 10 secondes 4/5 (information douteuse si l'on sait que le record du monde était alors de 10,6 secondes) ! Les initiatives du clergé retiennent surtout l'attention, telle celle de l'abbé Pierlot, qui fonde une université populaire pour apprendre les métiers techniques aux enfants ou adultes. La Ville réagit en fondant une école industrielle avec le même programme ; cette traditionnelle opposition entre laïques et religieux amène le 17 novembre 1917 ce commentaire de Pierre Golenvaux : *Les cours se donnent déjà dans les anciens bâtiments, mais on a abattu les vieilles baraque du jardin, le long du Houyoux et on construit là les véritables bâtiments de l'école ; c'est là une grande entreprise, mais quels beaux résultats on peut en attendre. Les cours actuels, forcément restreints d'ailleurs, comprennent tout de même 80 élèves. La Ville comme tu le sais déjà, sans doute, a voté l'établissement d'une école industrielle contre celle de l'abbé Pierlot, mais paraît-il elle est encore loin d'être établie, on cherche le local, le personnel enseignant : c'est tout de même une saleté.* Pour leur part, les pères jésuites abritent dans les villas du Milieu du Monde et leur campagne *un grand nombre d'enfants débiles. Nous entendons leurs cris joyeux et leurs chants*, rapporte le 12 août 1917 un correspondant de *La Plante*.

Marc RONVAUX



Fernand Golenvaux, médaille de J. Jourdain

Fernand Golenvaux à la une du *Pourquoi Pas?*



Le 11 juillet 1929, une grande fête commémora la participation namuroise à la bataille des Éperons d'Or. Devant une presse nombreuse, le bourgmestre Golenvaux glorifia la bravoure de ses compatriotes de l'an 1302, sauveurs de la nation belge ; suivirent divers discours aux accents nationaux et romantiques, un défilé et un banquet. Jean Bovesse a depuis démontré dans cette revue que ces héroïques chevaliers n'étaient pas des Namurois, mais des mercenaires à la solde de Jean 1^{er}, recrutés dans les régions du Rhin, de la Basse Meuse, du Limbourg et du Brabant. Toujours est-il que ce fut là l'occasion pour l'hebdomadaire *Pourquoi Pas?* de consacrer sa couverture du lendemain au maire namurois, comme de brosser ce portrait attachant, mais un brin satirique, que l'intéressé apprécia sans doute, lui dont la

verve caustique était aussi réputée :

Curieuse figure, ce Golenvaux. Un crâne ovoïde qu'une mousse blanche ceinture. Un nez d'autoritaire ou d'ambitieux. Des yeux rifs et scrutateurs sous l'ourlet de la patte d'oie qui en bride les avenues.

Le malicieux crayon d'Ochs eût dû le saisir quand il parade en grand uniforme, une main sur la garde de l'épée, l'autre serrant le bicorne à plumes blanches, la poitrine constellée de décorations. Ce vieux braconnier de la politique a l'innocente manie du panache. Rien ne le rend guilleret comme une occasion de s'exhiber en costume d'opérette. Il s'en défend. Il jure ses grands dieux que c'est une horrible corvée de sortir en pareil équipage, mais dans le fond, il est ravi et, au lendemain de quelque grande cérémonie où il parada auprès d'une alteuse ou d'un maréchal de France, il court « se revoir » au cinéma autant de fois qu'il est possible... (...)

On lui en a voulu longtemps dans certains milieux d'avoir reçu son écharpe des mains des Allemands en 1914, M. Procès, bourgmestre libéral au moment de l'invasion, avait été arbitrairement destitué et M. Golenvaux avait mis un peu trop d'empressement à prendre sa place. Mais il se fit pardonner tout cela par une attitude héroïque qui faillit lui coûter la vie. (...)

Que dire encore ? Qu'il administre avec fermeté et que tout en l'accusant de jouer parfois son petit Mussolini, ses adversaires politiques rendent hommage à son caractère énergique, qu'il défend ses idées avec obstination, ne transigeant jamais quand l'ordre public est en jeu. Sans doute il n'aura jamais la popularité de son prédécesseur Saintraint, trop distant, trop aristocrate pour avoir une Cour des Miracles à sa dévotion. Mais la dignité du magistrat y gagne ce que le pittoresque y perd et il a à cet égard une très haute conception de sa dignité. Cela ne l'empêche pas, après un banquet, de chanter parfois « Jeanne, Jeannette et Jeanneton », sa chanson favorite, ce qui prouve qu'il est un bon Wallon aussi bien qu'un bon bourgmestre.

Annexe 1 : Note concernant Fernand Golenvaux par la Commission de la reconnaissance nationale²³.

Dès le 1^{er} septembre 1914, il entrat en rapport avec le service de renseignement de nos armées. Jusqu'à son arrestation, il a prêté son esprit d'organisation, son concours le plus efficace et le plus assidu aux divers organismes qui se succédèrent à Namur et firent appel à son aide. Il parvint à transmettre au Service Belge et aux services alliés les plus précieuses indications sur les agissements, de l'ennemi, ses forces et le mouvement de ses troupes. Il fit dresser de nombreux plans détaillés des travaux de fortification établis par les Allemands sur la position de Namur et les envoya successivement au front. Par sa position, il fut amené à assurer au début de la guerre de nombreuses communications entre les familles de la région et celles de la partie non occupée. Ilaida de tout son pouvoir le retour de nombreux soldats et le passage de quantité de jeunes gens à l'armée, le paiement des serviteurs de l'État, l'entretien des femmes d'officiers, de sous-officiers et de soldats. Dénoncé, il fut arrêté le 13 juin 1916, se défendit avec ténacité sans compromettre aucun de ses multiples collaborateurs. Condamné par le Tribunal de guerre de Hasselt à la peine de mort pour haute trahison en temps de guerre, il attendit pendant cinquante jours son exécution. Il vit enfin, grâce à un unanime concours de toutes les influences et des pétitions de la population namuroise, sa peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Le 27 novembre 1916, il fut mené, pour purger sa peine, à la maison de force de Rheinbach. Il en sortit le 10 juin 1918 pour être transféré avec tous ses compagnons de bagne à la maison de force de Vilvorde d'où il fut libéré seulement le 11 novembre 1918.

Annexe 2 : Notes de Camille Joset sur son interrogatoire, adressées le 17 mars 1928 à Fernand Golenvaux²⁴.

Mardi 11 juillet 1916, A 5 heures et demie ce matin, on est venu me passer les menottes et, sous la conduite de deux gardiens armés, j'ai été amené à la gare, à travers les rues de la ville que je contemplais pour la première fois depuis mon arrivée à Gross-Strehlitz, il y a plus de quatre mois. Il ne s'agissait pas, contrairement à ce que j'avais supposé tout d'abord, de prendre le train. On m'a conduit dans le bureau du chef de gare, où j'ai attendu longtemps sous la surveillance de mes deux accompagnateurs.

Peu après l'arrivée de l'express de Breslau, le chef de gare a introduit dans son bureau un personnage en civil ; d'apparence première assez insignifiant. Après s'être assuré que je ne portais sur moi aucun objet qui put me servir d'arme, ce personnage m'a fait enlever les menottes, a congédié le chef de gare et placé les deux gardiens à l'extérieur pour monter la garde auprès de chacune des deux issues de la pièce où nous nous trouvions.

Ceci réglé, le dit personnage m'a fait asseoir en face de lui, devant une petite table qui nous séparait. Il a sorti de sa valise un volumineux dossier, puis une boîte de cigarettes dont il m'a invité à goûter. Alors a commencé un interrogatoire, qui m'a paru d'autant plus insolite que ce personnage ne s'est pas présenté, n'a exhibé aucun titre justifiant son intervention, n'était accompagné d'aucun greffier et se bornait, au surplus, non à enregistrer une déposition qu'il faudrait signer, mais à prendre simplement des notes.

Je dois dire que l'impression première que j'avais eue du personnage n'a pas tardé à se dissiper. En

23. Imprimé conservé par la famille. La Commission de la Reconnaissance nationale, créée au sein du ministère de l'Intérieur dans l'immédiat après-guerre, avait pour mission de collecter les dossiers de personnes ayant demandé une décoration. Fernand Golenvaux fut fait grand officier de l'Ordre de Léopold. Il reçut aussi des distinctions anglaise et française, et fut nommé à Namur sous-lieutenant honoraire du 13^e de ligne (régiment où François Bovesse n'était que sergent !)

24. Courrier personnel dactylographié conservé par la famille.

l'écoutant, il n'apparaissait plus aussi insignifiant que de prime abord, au contraire ; par exemple fort infatué de sa personne.

Comme il s'est contredit, je ne sais s'il est le chef du service de contre-espionnage allemand en Belgique, ou l'auditeur militaire allemand de Hasselt. Car il a affirmé, à une demi-heure d'intervalle, être l'un, puis l'autre.

Bref, on a découvert en Belgique, paraît-il, une bande d'espions formidablement organisée. Cette fois, le gouvernement général est convaincu qu'il tient tous les fils du réseau de l'espionnage interallié dans les pays occupés, lequel avait pu se reconstituer et fonctionner depuis deux ans, après chaque coup de filet de la police allemande, parce qu'on n'arrêtait jamais que des comparses. À présent, dit avec un orgueil satisfait mon interlocuteur, tous les chefs sont sous les verrous, toute l'organisation est dévoilée au grand jour.

Et il m'expose avec quelle ingéniosité, quel flair, quel succès étourdissant il a procédé lui-même pour arriver à ce résultat inespéré.

Un jour, on est parvenu à mettre la main sur quelqu'un qui, à Bruxelles, était chargé de recevoir, centraliser et transmettre les communications d'espionnage ; on a pu s'emparer ainsi de documents aussi compromettants que décisifs. Le même jour, on arrêtait trois personnes qui venaient apporter des communications de la province à la centrale de réception et d'expédition dont il s'agit. Le lendemain, de même. On avait suivi le conducteur ; il suffisait de remonter la filière pour découvrir à Bruxelles, Manage, Namur, Pépinster et Verviers (je crois même à Bruges), une masse de gens qui s'occupaient d'espionnage au profit de « Sibe » (homme ? organisme ?) en Hollande.

L'organisation était à ce point perfectionnée, me dit cet Allemand, que des nouvelles de transport, mouvement de troupes, etc. aux environs de Bruges, par exemple, étaient communiquées à Maastricht moins de quarante-huit heures après. Mon interlocuteur a dressé un graphique très détaillé montrant les centres et filiales de fonctionnement de cette organisation, les chefs, les collaborateurs, avec indication des attributions de chacun, etc.

À Bruxelles, on a arrêté 6 ou 7 personnes, dont un pharmacien Gilles (?). À Namur, M. l'avocat Golenvaux, qui nie mais qui est accusé formellement par Jean Massard et la femme Massard (appartenant, si je comprends bien, aux Ponts et Chaussées ou à quelque chose de la voirie) et qui affirment avoir « travaillé par ordre et pour compte de M. Golenvaux ». On a arrêté, de même, un architecte, un Dassomville des chemins de fer et d'autres. À Liège, un nommé Jean Sougnez et diverses personnes. À Pépinster, le vicaire, de même, un Sieur Xhrouet, etc. Tout ce monde agissant à l'intervention d'un nommé Lemaire, qui serait en Hollande.

Voilà, du moins, ce que je parviens à discerner et retenir des déclarations, des questions et des interruptions de mon interlocuteur qui, pour le surplus, est fort infatué de lui-même. Il est venu me mettre sur la sellette, parce que j'aurais été en relations d'espionnage avec tous ces gens, dont un certain nombre ont avoué me connaître. Pendant deux heures quarante, ce singulier interrogatoire-monologue s'est poursuivi. Il n'a abouti qu'à un vulgaire procès-verbal de carence puisque, arrêté depuis seize mois déjà, je ne connais rien de toutes ces affaires, cette organisation n'ayant jamais eu de rapports avec la mienne.

Mon interlocuteur s'est fâché, à la fin. Il prétend que je veux sauver M. Golenvaux, que je ne connais d'ailleurs pas : qu'en cela, je suis le complice du Gouverneur Hirschberger de Namur, lequel s'opposait à l'arrestation de M. Golenvaux et a entravé l'enquête autant qu'il a pu ; mais que lui, heureusement, (mon interlocuteur), est suffisamment armé pour déjouer toutes ces manœuvres et avoir la tête de M. Golenvaux, à qui il paraît en vouloir singulièrement.

À 9 ¾ H. les gardiens étaient réintroduits ; ils recevaient vais d'avoir à renforcer rigoureusement la surveillance me concernant ; on me remettait les menottes et, à 10h20, j'étais de nouveau dans ma cellule.

Les évacués français en Provinces de Namur et de Liège en 1917 et 1918

Au cours de la Première Guerre mondiale, les mouvements de population prennent une dimension jusqu'alors inégalée. Dès août 1914, des milliers de civils fuient leur village, leur région, leur pays face à la progression allemande. Ils encombrent les routes de Belgique, de France, mais aussi des Pays-Bas et d'Angleterre¹. La composition de ces populations civiles migrantes est variée. Selon les causes et les périodes, il existe, en effet, plusieurs catégories de populations déplacées. Dans les régions proches du front tout au long de ces quatre années de guerre, plusieurs grandes vagues d'évacuations ont ainsi eu lieu. C'est dès 1914 que la distinction entre réfugiés et évacués est opérée. Le terme « évacué » désigne les habitants des zones du front envoyés par les Allemands vers les régions éloignées des combats en Belgique occupée ou en France libre.

À l'heure du centenaire de la Première guerre mondiale, il est intéressant de se pencher sur ces hommes et ces femmes, sur ces populations déplacées, qui ont longtemps été délaissées par l'historiographie contemporaine. Pour l'essentiel, ils ne font l'objet que de simples mentions dans les ouvrages évoquant le sort des civils dans la guerre ou dans des contributions locales, à l'instar de l'article de Thierry Delplancq sur le sort des évacués à La Louvière². Malgré les nombreux apports de cette contribution, toute une série d'éléments concrets restent méconnus.

Loin de vouloir combler l'ensemble de cette lacune de l'historiographie, cet article a pour ambition de montrer une autre réalité du vécu de ces civils, victimes à leur manière de la Grande Guerre. Plus particulièrement, nous nous intéresserons au cas des évacués dans les provinces belges de Liège et de Namur.

Nous présenterons au préalable les vagues et les causes des évacuations. Ensuite, l'organisation des évacuations, le nombre des évacués et l'accueil qui leur est réservé seront successivement évoqués. Le logement, le ravitaillement, les soins de santé, le sort des enfants et enfin le rapatriement constitueront les derniers points abordés dans cet article.

Vagues et causes des évacuations

Les premières évacuations se font dès octobre 1914. En vertu de la convention de La Haye de 1907, l'Allemagne est tenue d'assurer l'alimentation de la population des zones occupées. Rapidement, les vivres se font rares, notamment en raison du blocus imposé par l'Angleterre, mais aussi parce que l'aide des pays neutres reste limitée. Dans les zones proches du front, où se mêlent civils et militaires, la vie est particulièrement difficile. Pour parer à cette

1. NIVET, Ph., *Les réfugiés*, dans AUDOUIN-ROUZEAU, S. et BECKER, J., dir., *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918 : histoire et culture*, Paris, 2004, p. 15.

2. DELPLANCQ, Th., *Des civils dans la guerre. Une approche du sort des évacués français en Belgique, 1917-1918*, dans *Liber Amicorum Jacques-Henri Lefebvre*, La Louvière, 2001, p. 71-80.

situation, les autorités allemandes procèdent à l'évacuation des habitants des communes proches des zones de combats vers l'arrière front, où les nécessités se font moins ressentir³.

Au printemps 1915, une alternative plus avantageuse pour préserver les ressources est trouvée : les enfants, les infirmes, les malades et les vieillards qui ne participent pas à l'effort de guerre sont envoyés en France libre via la Suisse. Ainsi, toutes ces « bouches inutiles » ne sont plus à la charge de l'occupant, mais bien à celle de l'autorité française⁴. Ces déplacés sont appelés « évacués volontaires » ou « rapatriés ». Des trains payants sont organisés à destination de la Suisse et de la France libre⁵ (avec quarantaine en Belgique ou non, selon la période à laquelle ils ont été évacués). Dans un premier temps, seules les personnes pouvant financer le voyage sont évacuées. Les Allemands comprennent cependant assez rapidement l'intérêt de se débarrasser des « bouches inutiles » et démocratisent dès lors le prix du voyage ferroviaire. Les hommes ne sont pas autorisés à partir. Ils sont mis à contribution sur place ou déportés pour le travail forcé en Allemagne. Dans une certaine mesure, ces « rapatriés » s'apparentent à des réfugiés de guerre classiques, puisqu'ils partent sans réelle contrainte. Ils sont également appelés « évacués provisoires », puisqu'ils sont « en transfert » vers la France libre.

A l'automne 1916, les évacuations s'intensifient en raison des mauvaises récoltes de l'été. Les Allemands évacuent de force les indigents, devenus un fardeau insupportable. Dès lors, à côté des évacués volontaires, apparaissent les « évacués forcés », des civils qui refusent de partir, mais qui y sont contraints par l'autorité allemande. Le patriotisme, l'attachement à la communauté, l'impossibilité de payer le billet de rapatriement sont autant de raisons qui poussent les Français à vouloir rester chez eux. Davantage encore, ces civils craignent, à juste titre, de laisser les Allemands piller leurs maisons, voler leurs biens et détruire leurs souvenirs...

À partir de l'hiver 1916-1917, les évacuations prennent une ampleur nouvelle : des Français sont envoyés en Belgique en raison des opérations militaires qui se préparent. En effet, après de lourdes pertes subies à Verdun et sur la Somme à la fin de l'année 1916, les Allemands ne sont plus en mesure de conserver la même étendue de front. Disposant d'une forte ligne arrière entre Arras et Reims (appelée ligne Siegfried ou ligne Hindenburg), ils décident d'effectuer un retrait stratégique de l'armée de 40 km jusqu'à cette ligne. Cette manœuvre, dirigée par le général Ludendorff⁶ et appelée « opération Alberich », permet de renforcer la

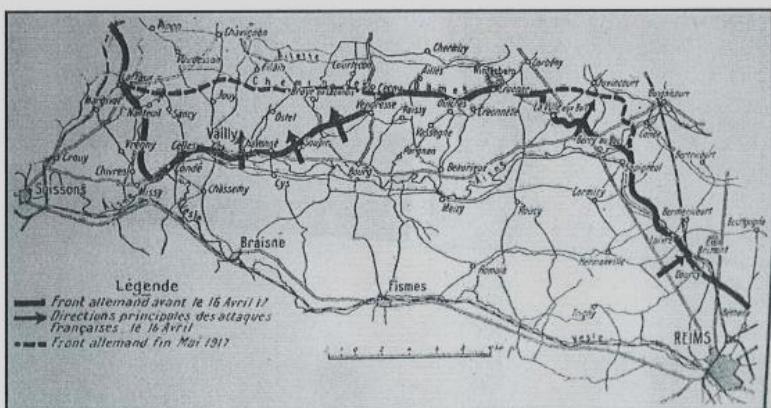
-
3. Ainsi, en octobre 1914, 2000 habitants des communes du Soissonnais et de La Fère sont envoyés vers le Nord ; en janvier 1915, 1000 civils de Courrières sont déplacés ; lors du déclenchement de la bataille de la Somme en juillet 1916, la population de Péronne est évacuée vers le Nord et l'Aisne, etc. (NIVET, Ph., *Les réfugiés de la Grande Guerre : Les boches du Nord 1914-1920*, 2004, p. 185).
 4. BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaires et culture de guerre*, Paris, 1998, p. 66.
 5. *Journal de Maria Degruère (14 octobre 1914-19 janvier 1918)*, dans BECKER, A., *Journaux de combattants et de civils de la France du Nord dans la Grande Guerre*, Paris, 1999, p. 190.
 6. Erich Ludendorff (1865-1937) est un général allemand de la Première Guerre mondiale. Il est le bras droit du chef d'état-major Paul von Hindenburg. Sorti avec le grade de capitaine de l'école militaire de Licherfeld en 1895, il est affecté à l'état-major où il est à la tête de la section des opérations de 1908 à 1912, et participe à l'élaboration du plan d'invasion de la France, sous les ordres de Schlieffen et de Moltke. Après la guerre, il s'engage dans les mouvements nationalistes naissants (*La Grande Guerre 1914-1918*, Paris, 2003, p. 214).

ligne de front, mais aussi de contrarier les plans des Français pour le printemps. Le retrait principal commence au début du mois de mars 1917.

Cartes du retrait stratégique allemand du printemps 1917



BUFFETAUT, Y., *Arras, Vimy et le Chemin des Dames. Les grandes offensives du printemps 1917*, Paris, 1997, p. 14.



Double bataille sur l'Aisne et en Champagne au printemps 1917.

ID., p. 132.

En outre, durant l'hiver 1916-1917, les Allemands lancent une « politique de la terre brûlée » afin de freiner l'avancée des troupes françaises lors de leur poursuite. Ils évacuent la population de la zone de recul et rasent les villages. Ils envoient vers le Nord tous les objets utiles ou de valeur (meubles, cloches d'église, poutres, objets métalliques) et détruisent tout le reste. Ils dynamitent les

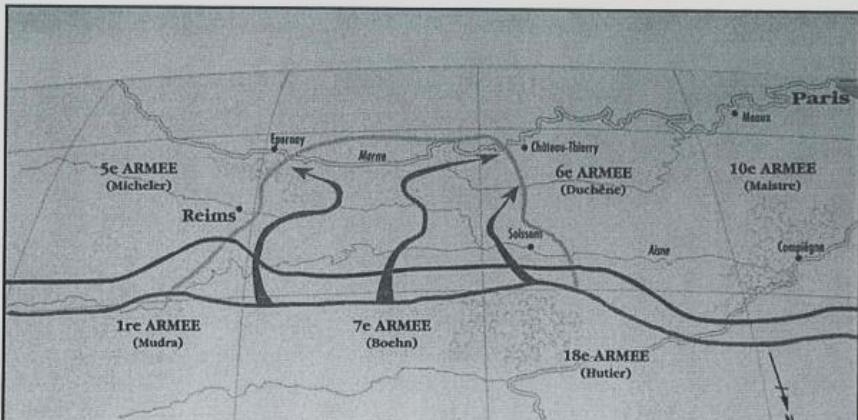
ponts et les lignes de chemin de fer, abattent les habitations qui peuvent servir d'abri aux soldats français, incendent les vergers, emmènent le bétail, etc.

Les Allemands forcent la population à évacuer afin d'éviter de procurer à l'adversaire un accroissement de forces par un apport d'hommes aptes au service militaire ou au travail [et] lui renvoyer le plus grand nombre de bouches à nourrir⁷. Les civils aptes au travail sont donc déportés vers l'est, alors que les « bouches inutiles » sont rassemblées dans des grandes villes et évacuées. Une quarantaine leur est imposée en Belgique afin que les Alliés n'aient pas connaissance des plans militaires allemands. Lors des évacuations ultérieures, ce dispositif est maintenu afin que des renseignements trop récents ne puissent être fournis aux autorités françaises quant aux positions et équipements des armées allemandes⁸.

Après ces déplacements massifs de population, les Allemands reprennent les évacuations de volontaires de manière habituelle dès le mois de juillet 1917. La Belgique, aux prises avec les plus grandes difficultés pour subvenir aux besoins des nouveaux arrivés du printemps 1917, doit alors gérer ces populations qui transiennent par son territoire.

Sur le front, les Français ne sont pas au bout de leur peine. À la fin de l'hiver 1918, le général Ludendorff lance une nouvelle série d'offensives, principalement en Picardie, entre Arras et Saint-Quentin. En une semaine, les troupes allemandes, en supériorité numérique, parviennent à percer les lignes ennemis et à avancer de soixante-cinq kilomètres sur un front de quatre-vingts⁹. De nouvelles vagues d'évacuations massives ont alors lieu.

Les offensives de Joffre au printemps 1918 :



LIVESEY, A., *Atlas de la Première Guerre mondiale*, Paris, 1996, p. 158

7. Citation de Ludendorff reprise dans BLANCPAIN, M., *La vie quotidienne dans la France du Nord sous les occupations, 1814-1944*, Paris, 1983, p. 278.
8. Marc Blancpain émet une autre théorie : les personnes aptes au travail sont envoyées vers le Nord et les bouches inutiles sont regroupées dans certains villages, abandonnées par les Allemands et ensuite délivrées par les armées alliées à la poursuite de l'ennemi. Cette théorie ne coïncide pas avec nos archives (*Ibid.*, p. 279).
9. PRIOR, R. et WILSON, T., *La Première Guerre mondiale 1914-1918*, Paris, 2001, p. 172.

La pire épreuve imposée, tant aux Français qu'aux Belges, a lieu à l'approche de la fin de la guerre. En septembre 1918, à la suite des victoires répétées des Alliés, l'armée allemande refoule brutalement vers la Belgique toute la population des territoires que la progression des troupes franco-britanniques force à abandonner. Les Allemands veulent emporter le plus d'objets de valeur possible lors de leur retraite. Pour piller et détruire librement, ils se débarrassent des civils. Ces opérations d'expulsion se font dans la hâte et ce sont des colonnes totalement désorganisées, constituées de milliers d'évacués, qui déferlent sur la Belgique, à peine prête à les accueillir¹⁰. Toutes ces personnes chassées de chez elles lors de la retraite allemande sont appelées « évacués de passage », elles appartiennent à la catégorie des évacués forcés.

Profils des évacués

S'il n'est pas possible de déterminer un profil sociologique de l'évacué type en raison de la nature et des causes divergentes des diverses vagues d'évacuations, certaines constantes peuvent néanmoins être observées. La plupart des hommes originaires de ces départements sont mobilisés. Les autres sont contraints au travail forcé, de même que toute personne valide entre 15 et 55 ans. Les convois d'évacués sont donc majoritairement constitués de personnes « inaptes » : des enfants, des malades, des vieillards pour la plupart. Cependant, des femmes, des prêtres et des notables (maires, échevins, médecins, etc.) sont autorisés à les accompagner pour assurer leur encadrement. Durant les vagues d'évacuations massives, au printemps 1917 notamment, des hommes sont évacués avec leur famille. Ils restent cependant sous le contrôle de l'occupant pendant leur quarantaine en Belgique.

Les régions du Nord envahies étant surtout industrielles et agricoles¹¹, les évacués sont majoritairement issus de la classe moyenne et de la classe ouvrière. Les convois sont cependant composés en grande partie de personnes inactives. Dans un premier temps, seules les familles les plus riches (commerçants, bourgeois...) peuvent se payer l'évacuation, qui coûte très cher (au moins 500 francs)¹². Pour se débarrasser du plus grand nombre possible de civils, les Allemands rendent les billets plus accessibles, de sorte que la classe moyenne peut participer aux évacuations volontaires. Les personnes plus pauvres, appartenant aux familles d'ouvriers et de petits agriculteurs, composent les convois d'évacués forcés. Trop attachées à leur terre, unique source de revenus, ou trop démunies pour payer leur billet de train, elles refusent de partir avant d'y être contraintes.

L'organisation des évacuations

Toutes les évacuations se déroulent de manière relativement similaire. Quelques jours avant le départ, des affiches sont placardées dans les communes pour annoncer les prochaines évacuations volontaires ou forcées. Les conditions d'évacuation, les modalités ainsi que les catégories de personnes autorisées ou

10. HENRY, A., *L'œuvre du Comité national de secours et d'alimentation pendant la guerre*, Bruxelles, 1920, p. 261-263.

11. HILAIRE, Y.-M., *Histoire du Nord-Pas de Calais de 1900 à nos jours*, Toulouse, 1982, p. 206.

12. BECKER, A., *Oubliés de la Grande Guerre...*, op. cit., p. 66.



Évacués français originaires de la région de l'Écluse. Arrivés le 16 avril 1917 en gare de Noville-Taviers, ils sont au nombre de 250 et ont voyagé dans des wagons à bestiaux. Source : photos de Gréban de Saint-Germain, photographe à Branchon.

contraintes au départ sont stipulées. Les évacués ne peuvent emmener que 35 kilos de bagages par personne, ce qui limite au strict nécessaire¹³. Les évacués doivent emporter de la nourriture mais aucun papier, même blanc, n'est accepté (pour des raisons d'espionnage principalement). Avant leur départ, ils doivent aller déclarer à la commune leurs objets de valeur et regrouper ces derniers dans une pièce de leur habitation. À peine sont-ils partis de chez eux que les Allemands pillent les maisons, sondent les jardins, saccagent les planchers et les murs afin de trouver les moindres objets de valeurs cachés.

L'évacuation complète d'une commune prend plusieurs semaines. Quartier par quartier, des soldats allemands, parfois accompagnés de gendarmes, vérifient que tous les membres d'un ménage quittent bien leur habitation. La force et la brutalité sont souvent utilisées pour déloger les habitants. Parfois, les Allemands n'attendent même pas le départ des civils pour tout détruire¹⁴.

Lors des évacuations forcées de masse, les Français doivent parfois attendre des heures dans le froid sur les quais de la gare. L'administration allemande les entasse dans les wagons à bestiaux non chauffés. L'encombrement des voies ferrées rend le trajet interminable : des convois parcourrent en 36 heures une distance qui demande deux heures en temps normal.

Pour les malades et les impotents, des trains sanitaires de la Croix-Rouge, chauffés et pourvus de couchettes, sont organisés. Du personnel médical est présent pour accompagner les malades lors du trajet. Mais lors des évacuations de

13. *Ibid.*, p. 67.

14. Archives de l'Évêché de Namur (= A.Év.N.), *Fonds Première Guerre mondiale* (= F.P.G.M.), S12, le clergé et le culte – clergé français, lettre d'un prêtre évacué à Monseigneur Heylen, 12 avril 1917.

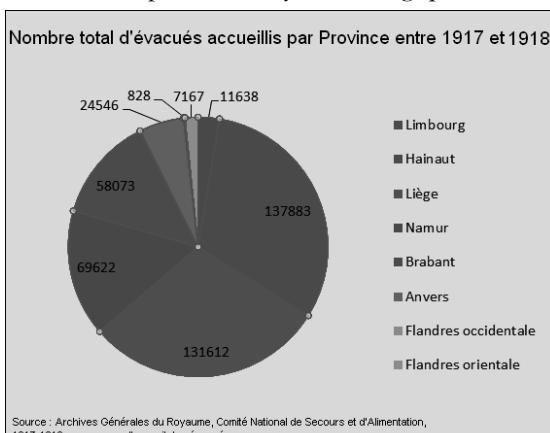
l'hiver 1916-1917, de telles mesures ne peuvent être prises et beaucoup de malades et de vieillards succombent aux fatigues et à l'absence de soins¹⁵.

Le spectacle de cette souffrance ne laisse pas insensible les populations belges. Prévenus par les Allemands de l'arrivée des évacués, les Namurois les accueillent chaleureusement. Les comités de secours mettent tout en œuvre pour les loger et les traiter au mieux, malgré l'énorme charge de travail supplémentaire qu'ils représentent.

Les évacuations de septembre 1918 sont davantage désorganisées. Dans les communes évacuées, des publications informent les habitants de l'évacuation imminente. Personne n'est autorisé à rester, sauf les personnes malades et celles qui sont incapables de marcher. Ces dernières, accompagnées de leurs proches ou d'âmes charitables, fuient à la dernière minute les obus alliés qui s'abattent sur les villages. Il n'y a plus de trains. Les habitants, prévenus au dernier moment, sont poussés sur les routes, vers la Belgique et la Hollande¹⁶. Ils ne peuvent emmener avec eux que ce qu'ils sont capables de porter pendant une marche assez longue. Ils essayent de charger des brouettes, des charrettes à bras, des voitures d'enfants pour emporter un maximum de biens. De nombreuses personnes meurent sur les routes, affaiblies par quatre années de privations.

La mesure du phénomène

L'ampleur exacte du phénomène d'évacuation en Belgique est difficile à saisir en raison de l'absence de données précises. Un rapport du Comité national de Secours et d'Alimentation (CNSA) fixe à plus d'un million le nombre total d'évacués chassés vers la Belgique par les armées allemandes¹⁷. Dans leur étude, Mahaim et Henry estiment par ailleurs les déportés envoyés en Belgique en 1917 et 1918 à exactement 441.369¹⁸. Ils auraient été environ 140.000 entre janvier et mai 1917¹⁹ (31.895 dans le Hainaut, 41.235 à Namur, 35.000 à Liège, 25.000 à Bruxelles, 10.000 dans le Luxembourg), 70.000 au début de l'année 1918 et enfin 250.000 entre septembre et début novembre 1918. Par province, ces chiffres se répartissent comme suit :



15. HENRY, A., *L'œuvre du comité national...*, 1920, p. 262.

16. Archives de l'État à Liège (=A.É.L.), *Comité Provincial de Secours et d'Alimentation de Liège* (= C.P.S.A.L.) n° 2572, *instructions du CNSA et du CPSA mars 1917-janvier 1918*, extrait du procès-verbal de la réunion du CNSA, 15 mars 1917.

17. MAHAIM, E., dir., *La Belgique restaurée : étude sociologique*, Bruxelles, 1926, p. 11.

18. ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME (= A.G.R.), *Fonds du Comité national de secours et d'alimentation* (= C.N.S.A.), n°s 1907-1908, communes d'accueil des évacués français.

19. MAHAIM, E., et HENRY, A., *L'œuvre du Comité national...*, op. cit., p. 262. (A.G.R., C.N.S.A., n° 336, secours accordés aux réfugiés et aux familles françaises, lettre de la Deutsche Vermittlungstelle, 26 avril 1917).

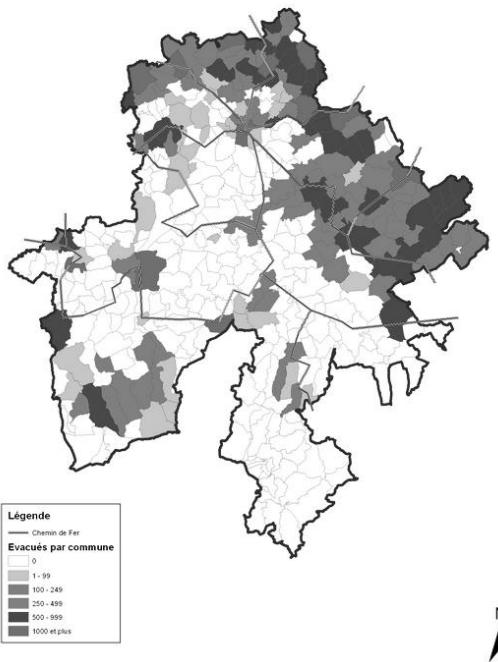
Les provinces du Hainaut, du Brabant, de Liège et de Namur sont celles qui accueillent le plus d'évacués. Différents facteurs expliquent cette répartition. Le phénomène est particulièrement marqué en Hainaut, probablement en raison de sa proximité avec la France. La stabilité de ces provinces, qui ne sont pas des zones d'étape, est l'un d'eux : les troupes n'y étant pas cantonnées, les Allemands n'ont pas besoin des logements, qui peuvent être mis à disposition des évacués. De plus, le Commandement allemand y est bien établi et l'organisation des ravitaillements se déroule convenablement.

Un autre facteur, qui intervient plutôt pour les évacuations de l'automne 1918, est l'itinéraire emprunté par les évacués pour rejoindre les Pays-Bas : selon plusieurs ouvrages, ces évacués étaient envoyés d'abord vers Nivelles, car toutes les routes laissées libres par les Allemands menaient vers ce point, puis étaient redirigés à partir de cet endroit. Pour Namur, il semble qu'ils venaient par Sombreffe, Mazy puis Saint-Denis, avant d'être redirigés vers Wasseige et la province de Liège.

En province de Namur, près de 70 000 évacués auraient été hébergés dans 171 communes entre janvier 1917 et janvier 1919²⁰. Ce sont essentiellement des communes du nord et du nord-est de la province qui ont logé des évacués. Le sud de la Province n'a été que très peu touché par les évacuations.

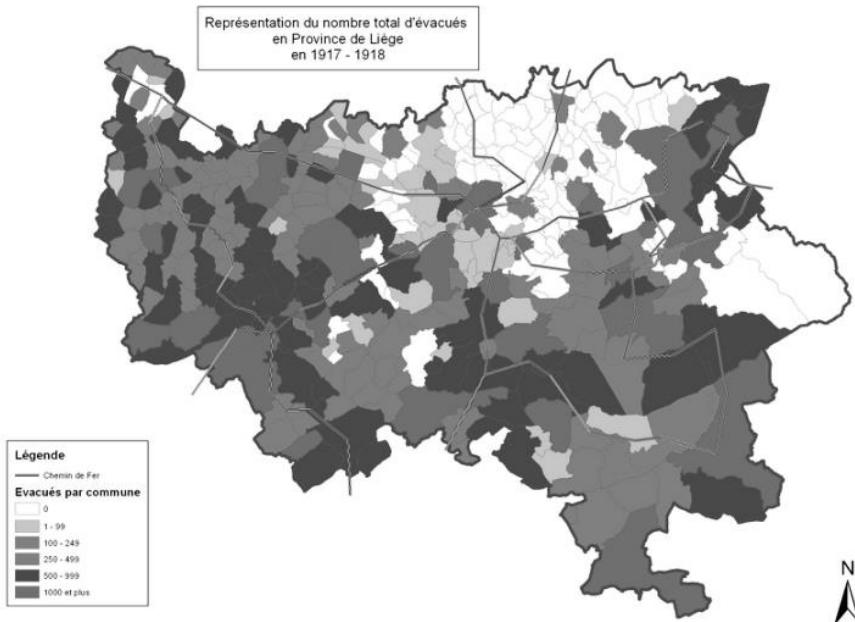
Pour la province de Liège, les archives du Comité de Secours et d'Alimentation fournissent des données assez précises²¹. En 1917, 37 030 personnes sont entrées dans la province. C'est entre mai et juin que les premiers évacués français arrivent à Liège (à Amay le 7 mai, dans l'arrondissement de Liège le 10). À la fin mai, ils sont 18 844 à avoir été installés. De juin à octobre, diverses arrivées ont encore lieu en raison du changement de résidence. En outre, un

Représentation du nombre total d'évacués en Province de Namur en 1917 - 1918



-
20. Il s'agit bien ici des évacués ayant été hébergés dans la commune, c'est-à-dire y ayant passé au moins une nuit. Ces données, recoupées avec celles présentes dans les différentes sources, ont été établies sur base d'un fichier reprenant, par commune d'accueil, le nombre total d'évacués logés (A.G.R., C.N.S.A., nos 1917-1918, communes d'accueil des évacués français).
21. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2567, rapport sur le fonctionnement de la section « évacués du CPSA, 6 novembre 1918. A.É.L., *Commune de Bas-Oha (= Bas-Oha)*, n° 105, rapport du CPSA à la suite de l'assemblée du 19 mars 1919.

important convoi de la Madeleine est envoyé à Tilff. En décembre, les premiers trains sanitaires ainsi que des évacués originaires de Comines (France), précédemment cantonnés à Ninove et Alost, arrivent dans la province. À ces chiffres, il faut encore ajouter 15 515 rapatriements, 1148 changements de résidence, 223 décès et 60 naissances.



En janvier 1918, la province de Liège compte 25 128 nouveaux évacués. Ils sont 11 180 à être envoyés à Verviers, 7751 à Waremme. En février, en raison de la fermeture de l'arrondissement de Verviers, 5014 évacués de Verviers, Spa et environs sont déplacés alors qu'au même instant des trains sanitaires apportant 9996 évacués arrivent à nouveau à Huy tandis que 1247 restent à Liège. 3550 d'entre eux sont installés à Huy, 5438 à Liège et seulement 8 à Waremme. En mars, 695 évacués forcés sont envoyés à Anthisme et à Comblain-au-Pont. Au cours de ce premier trimestre 1918, c'est donc 35 819 évacués supplémentaires qui se sont installés dans la province de Liège.

Le trimestre suivant, d'avril à juillet, voit les arrivées diminuer à seulement 2 097. De juillet à octobre par contre, le chiffre grimpe à 20 473 nouveaux évacués. En quelques jours, entre le 12 et le 30 octobre, la province de Liège accueille un total de 42 016 évacués. Ainsi, pour l'année 1918, la province de Liège comptabilise 100 405 nouvelles entrées. Les 137 435 évacués arrivés dans le pays liégeois entre janvier 1917 et novembre 1918 sont donc arrivés par vagues pouvant compter par moments plusieurs dizaines de milliers de personnes.

La répartition de ces civils entre Namur et Liège semble d'ailleurs inégale. 267 communes liégeoises ont accueilli des évacués, contre 171 seulement pour la province de Namur. Alors qu'à Liège une grande partie de la province a accueilli des évacués (excepté le nord), à Namur la majorité des communes d'accueil des

évacués se situe dans le nord et le nord-est de la province. L'inoccupation du sud par les évacués s'explique sans doute par des raisons militaires.

Pour la province de Liège, en prenant les chiffres bruts d'évacués accueillis, il apparaît que ce sont les communes avec la plus grande superficie qui accueillent le plus grand nombre d'évacués. Les évacués ne semblent pas être répartis dans les communes selon le nombre d'habitants en revanche, puisque de petites localités comme Bléret accueillent un nombre d'évacués plus élevé que celui de sa population. De même, une grande commune comme Spa héberge beaucoup d'évacués (889), mais ceux-ci ne représentent que 11 % de sa population. Les Allemands ont donc peut-être utilisé les mesures de superficie des communes pour attribuer les évacués, plutôt que les données sur la population.

Les communes rurales proches des lignes de chemin de fer semblent « privilégiées » pour le logement des évacués. Les Allemands logent dans les villes et occupent une grande partie des logements disponibles, les places sont donc insuffisantes pour accueillir les évacués. De plus, les conditions de vie sont plus difficiles dans les villes, où les vivres sont rares et le chômage très élevé. Certaines localités aux extrémités des provinces sont des points de passage d'une province à l'autre et se trouvent sur les itinéraires empruntés lors des évacuations massives de l'automne 1918. Cela explique qu'elles aient accueilli un nombre particulièrement élevé d'évacués.

L'accueil des évacués

Quelques jours avant l'arrivée des civils français, l'autorité allemande informe les communes du nombre d'évacués qu'elles ont à accueillir. Les autorités communales doivent alors rapidement trouver une solution, en collaboration avec les membres des comités locaux de secours et l'aide de particuliers pour pourvoir aux besoins primaires des évacués (logement, alimentation ...)

Le jour de l'arrivée des évacués, des véhicules, des attelages ou des chariots agricoles doivent être prêtés par les habitants de la commune pour transporter les bagages, les malades, les enfants et les vieillards depuis la gare. Si la distance entre la gare et le lieu de destination est fort longue, tous les évacués sont convoyés. Ces attelages peuvent être réquisitionnés si personne ne se porte volontaire pour les prêter²². Chaque bourgmestre accueillant doit se rendre personnellement à la gare pour recevoir les évacués et s'assurer que les habitants de sa commune ne viennent pas y choisir eux-mêmes les personnes qu'ils logeront²³.

Dès leur arrivée dans la commune, les Français sont regroupés dans des locaux provisoires chauffés, où ils reçoivent un repas chaud et des soins médicaux²⁴. Les comités sollicitent l'aide des notables présents parmi les Français (maires, prêtres, infirmiers, instituteurs, secrétaires, etc.) afin de recenser les évacués et établir les documents nécessaires au secours alimentaire²⁵. L'élaboration de registres permet de faciliter le ravitaillement, de gérer la

22. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2572, instructions du CPSA et du Comité provincial, instructions du Comité provincial de secours de Liège, s.d.

23. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2571, règlement de la section « évacués », 2^e édition, 1918, p. 5.

24. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2572, instructions du CPSAL aux comités locaux, s.d.

25. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 4531, comité local de Herstal-lettres reçues et copies de lettres envoyées relatives aux évacués français, instructions du CPSA de Liège, 25 avril 1917.

distribution des allocations et d'organiser les rapatriements. Des copies des listes doivent être remises à l'autorité allemande, qui peut ainsi contrôler les évacués sans compter aveuglément sur les comités de secours qui, pour protéger les hommes des déportations, peuvent falsifier les listes.

Les évacués subissent un examen médical, effectué par des médecins de la Croix-Rouge avec le concours éventuel de médecins présents parmi les Français. Cet examen a pour but de prodiguer les soins nécessaires aux personnes tombées malades pendant le voyage ou déjà atteintes avant le départ, mais aussi de préserver la population belge des éventuelles maladies contagieuses dont seraient porteurs les évacués²⁶.

Afin de ne pas laisser les évacués dans l'ignorance et de pouvoir répondre à leurs questions, des permanences sont assurées par les membres des comités locaux. Elles se déroulent généralement dans les lieux de distribution des secours, à heures fixes tous les jours sauf le dimanche²⁷. De même, les avis et instructions concernant les évacués sont affichés dans ces locaux afin de les tenir informés des nouvelles mesures prises à leur égard (modifications dans le ravitaillement, inscription pour les rapatriements, etc.).

En outre, les évacués français doivent se choisir un délégué, dont le nom, la fonction et le lieu de résidence doivent être communiqués à la *kommandantur* la plus proche²⁸. Ce délégué sert d'intermédiaire entre les évacués et l'autorité locale belge, l'autorité allemande et le comité local de secours. Il intègre généralement le comité de secours aux évacués.

Le logement des évacués

Trouver un logement aux évacués est une tâche très complexe qui incombe aux autorités communales, qui en assument également les frais. Il s'agit de placer les réfugiés dans les locaux communaux, dans des maisons vides ou dans les familles belges, tout en respectant des règles d'hygiène (latrines et lavabos convenables, literies propres, salubrité des locaux, etc.) et de décence²⁹.

Une commission spéciale est mise en place dans chaque commune pour recenser les places disponibles. L'arrivée des évacués étant parfois annoncée très tardivement, les locaux communaux sont aménagés en dortoir, avec de la paille en guise de literie, afin de parer au plus urgent. L'occupation des bâtiments publics (écoles, églises, salles paroissiales, etc.), lorsqu'elle est nécessaire, doit rester temporaire et il est préconisé d'installer les évacués chez l'habitant au plus vite³⁰.

La répartition des évacués est très complexe, car il faut tenir compte, dans la mesure du possible, des préférences des habitants de la localité et des places disponibles, mais aussi de la composition des familles, de leur genre de vie, de leur moralité, des affinités d'éducation et des conditions sociales³¹. Ainsi, les

26. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 2569, procès verbal de l'assemblée, 14 mai 1917.

27. A.É.L., *Bas-Oha*, n° 106 : réfugiés, avis du bourgmestre aux évacués, 28 février 1917.

28. Archives de l'État à Namur (= A.É.N.), Commune de Franc-Warêt (= *Franc-Warêt*), n° 120, lettre de la commandantur au bourgmestre, 19 avril 1917.

29. A.É.N., *Fonds Schmitz* (= F.S.), n° 9, réfugiés français, rapport de la réunion des curés du doyenné à Jambes, 23 mars 1917.

30. A.É.N., *Commune de Fosses* (= *Fosse*), n° 325, évacués-décision du comité, liste des maisons libres, s.d. A.É.N., F.S., n° 9, lettre du curé de Fosses à l'évêque de Namur, s.d.

31. A.É.N., C.P.S.A.L., n° 2571, règlement de la section « évacués », 2^e édition, 1918, p. 5.

vieillards sont recommandés surtout à la charité de « vrais » chrétiens et il est préconisé de ne pas placer des hommes seuls dans des ménages où le mari est absent. De même, les personnes requérant beaucoup d'attention, comme les malades, les enfants orphelins et les vieillards sont placés autant que possible dans les communautés religieuses³². La collaboration des notables français est donc indispensable. En procédant de manière méthodique et sans précipitation, les responsables préviennent d'éventuels problèmes, ainsi que les critiques et réclamations³³. Les bourgmestres jouissant de toute liberté pour le placement des réfugiés français dans leurs communes, ils sont tenus pour responsables en cas de problème.

L'occupant préconise que les administrateurs locaux, les personnes aisées et les fermiers hébergent des évacués afin de montrer l'exemple. Dans la plupart des cas, il semble que les Belges soient heureux de prendre chacun part à ce grand acte de charité, en accueillant à domicile les pauvres évacués français³⁴. Si un habitant refuse de loger des réfugiés dans sa maison, les bourgmestres sont obligés de sévir contre les récalcitrants³⁵ et d'avertir la kommandantur, qui inflige alors une sanction : elle contraint à héberger deux à trois fois plus de Français que le nombre initialement prévu, attribue des personnes susceptibles de rester en Belgique pour un long moment³⁶, voire supprime tout ravitaillement pendant un laps de temps très long³⁷.

Pour éviter les mésententes entre Belges et Français et pour des questions de confort, les évacués sont logés en priorité dans des maisons vides (résidences secondaires, immeubles appartenant à des notables, maisons de Belges en exil³⁸). Afin de s'assurer que ces habitations subissent le moins de détériorations possible et que, le cas échéant, le propriétaire puisse obtenir réparation, un inventaire des biens et un état des lieux sont dressés avant l'arrivée des évacués. De plus, des visites aux évacués sont fréquemment réalisées par des membres des comités, qui procèdent discrètement à l'examen du mobilier mis à disposition et s'assurent que les évacués prennent soin du logement qui leur est prêté³⁹. Ils peuvent alors prendre des mesures si ce n'est pas le cas. Malgré cela, le vol de petit mobilier (couvertures, assiettes, casseroles, etc.) est fréquent.

32. A.Év.N., F.S., S187, journaux personnels, 19 janvier 1918.

33. A.É.N., C.P.S.A.L., n° 2571, instructions du CPSA, 26 mai 1917.

34. A.Év.N., F.P.G.M., S15, réfugiés-déportations-prisonniers, liste des réfugiés français en Belgique, liste des soldats français.brouillon d'une lettre de Monseigneur Heylen adressé au doyen de Bastogne, s.d.

35. A.É.L., Bas-Oha, n° 106, avis émanant du bourgmestre, 5 janvier 1918.

36. A.É.N., Franc-Warét, n° 120, avis de la kommandantur, janvier 1918. Il faut cependant noter que de telles mesures ne figurent pas dans les archives pour l'exode de 1917. Cela traduit donc peut être un ras-le-bol de la part des Belges, qui avaient déjà fait de nombreux sacrifices lors de l'arrivée massive de Français en mars et avril 1917.

37. A.É.L., Bas-Oha, 106, Avis émanant du bourgmestre, 5 janvier 1918.

38. Les autorités communales demandent aux propriétaires aisés qui possèdent plusieurs immeubles de les mettre à disposition des évacués. La plupart des propriétaires acceptent de loger gratuitement des évacués dans leur immeuble, ou du moins dans une partie de celui-ci (dépendance, maison pour les domestiques, pièce du concierge). Mais généralement, ils émettent certaines conditions quant aux personnes à placer chez eux (des dames, un couple sans enfant, des gens convenables, de bonne moralité, etc.) et demandent des garanties quant à la protection de leurs biens. Toute cette partie est élaborée au moyen de documents d'archives présents dans le fonds A.É.L., C.P.S.A.L., n° 4963. Mais cette situation de « réquisition » de villas et d'immeubles est présente partout où il y a des évacués.

39. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 4623, comité local de Liège, lettre du président du comité des évacués de Spa au bourgmestre de Liège, 20 juin 1918.

Le principal problème du logement dans les immeubles vides est lié à la période d'occupation du bien qui, théoriquement temporaire, est souvent de longue durée. Les propriétaires estiment qu'ils méritent une compensation financière puisqu'ils ne peuvent ni habiter eux-mêmes cette maison occupée, ni la louer. Cependant, l'occupation du lieu faisant suite à un ordre de réquisition, la commune ou le comité de secours ne peuvent en aucun cas payer une location⁴⁰.

NOMBREUX SONT LES PROPRIÉTAIRES QUI REFUSENT QUE LEUR MAISON SOIT MISE À DISPOSITION DES ÉVACUÉS. LE PLUS SOUVENT, LEUR BIEN EST DÉJÀ LOUÉ, PRÉTÉ À DES FAMILLES BELGES OU RÉQUISITIONNÉ PAR L'AUTORITÉ ALLEMANDE (SURTOUT DANS LE CAS DE GRANDES VILLAS). D'AUTRES REFUSENT TOUT SIMPLEMENT PARCE QU'ILS ONT PEUR DES DÉTÉRIORATIONS OU PARCE QU'ILS ESTIMENT AVOIR SUFFISAMMENT CONTRIBUÉ À L'EFFORT DE GUERRE.

Parmi les personnes qui n'acceptent pas de mettre à disposition leur bien, certains font un don au comité des évacués ou proposent de payer une compensation financière à une famille modeste qui accepterait de loger des évacués chez elle. Sans doute est-ce là une façon pour ces personnes de se déculpabiliser ou de montrer qu'ils sont des gens respectables, soucieux du sort d'autrui et de la participation à l'effort de guerre. *A contrario*, des notables aisés hébergent des évacués et les prennent entièrement à leur charge. Néanmoins, les comités n'acceptent pas aveuglément cette aide charitable, qui pourrait masquer des intentions malveillantes : une enquête est menée quant aux mœurs et à la moralité des hôtes, afin de s'assurer que les évacués soient traités convenablement. En plus du logement, les autorités communales fournissent la houille pour le chauffage, l'électricité et les eaux alimentaires⁴¹.

EN CE QUI CONCERNE LA COHABITATION ENTRE BELGES ET FRANÇAIS, ELLE SE DÉROULE RELATIVEMENT BIEN, MALGRÉ L'EXIGÜITÉ ET LE MANQUE D'INTIMITÉ. LORSQUELLE SE PROLONGE, LES RELATIONS TENDENT NÉANMOINS À SE DÉTÉRIORER, EN RAISON DE LA LASSITUDE DES UNS ET DES AUTRES, MAIS CELA RESTE CEpendANT LIMITÉ. EN CAS DE RÉELLE MÉSENTENTE OU DE CONFLIT, LES COMITÉS INTERVIENNENT POUR HÉBERGER LES ÉVACUÉS DANS UNE AUTRE HABITATION.

AU MOMENT DES ÉVACUATIONS MASSIVES DE L'AUTOMNE 1918, LA SITUATION EST BIEN PLUS COMPLIQUÉE À GÉRER : LES ÉVACUÉS ARRIVENT PAR MILLIERS, ÉPUISÉS, TOTALEMENT DÉMUNIS, SOUVENT MALADES. LES COMMUNES SONT PRÉVENUES SEULEMENT QUELQUES JOURS, VOIRE QUELQUES HEURES AVANT LEUR ARRIVÉE ET DOIVENT PRENDRE DES MESURES EN URGENCE POUR LES RECEVOIR. CERTAINES LOCALITÉS DOIVENT ACCUEILLIR UN CONTINGENT D'ÉVACUÉS DÉPASSANT PARFOIS LE TIERS ET MÊME DE PLUS DE LA MOITIÉ LE NOMBRE DES HABITANTS⁴². LES MEMBRES DES COMITÉS DE SECOURS ET LES AUTORITÉS COMMUNALES FONT TOUT LEUR POSSIBLE POUR CASER AU MIEUX TOUS LES ÉVACUÉS, ÉTANT DONNÉ L'INTERDICTION DE LES LOGER CHEZ LES PARTICULIERS. LES LOCAUX PUBLICS SONT AMÉNAGÉS EN DORTOIRS, DES NON MALADES SONT ACCUEILLIS DANS LES HÔPITAUX OÙ IL RESTE DES LITS VIDES, LES GRANGES, LES ÉGLISES, LES ÉCOLES SONT AMÉNAGÉES.

40. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 3148, instructions du président du comité d'arrondissement de Huy au comité local de Villers-le-Bouillet, 20 juillet 1917.

41. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 2629, lettre d'une évacuée au président de la section « évacués » du C.P.S.A., s.d.

42. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 2567, rapport sur le fonctionnement de la section « Réfugiés », 6 novembre 1918, p. 15.

Les conditions de logement sont pénibles, les évacués sont entassés dans des salles où règne une grande exiguité, mais ceux qui ont la chance d'avoir un endroit où dormir ne se plaignent pas. Avec la fermeture de la frontière hollandaise en octobre 1918 par les Allemands, les évacués doivent rester en Belgique, des mesures sont alors prises pour les installer dans des logements plus décents, notamment chez l'habitant.

Le ravitaillement et les secours apportés aux évacués

La plupart des évacués français arrivés en Belgique ne disposent pratiquement d'aucune ressource hormis les secours qui leur sont attribués par les organismes belges. Aux restrictions imposées par l'autorité allemande en ce qui concerne le poids et le nombre de bagages, il faut ajouter le fait que certains Français ont reçu l'ordre d'évacuation très tard, ce qui ne leur a pas permis de s'organiser et les a contraints à n'emporter que le strict nécessaire. D'autres avaient été mal informés, et sont partis sans aucun bagage. Les évacués en état d'indigence sont donc nombreux⁴³.

Rapidement, tout est mis en place pour que les évacués nécessiteux bénéficient des secours alloués aux Belges (secours alimentaire, ravitaillement, œuvre de l'enfance, repas scolaire, assistance médicale et pharmaceutique, vêtements, charbon, etc. sauf le chômage)⁴⁴ ainsi que du même traitement en ce qui concerne le ravitaillement. Ils ont ainsi droit aux mêmes quantités et aux mêmes prix⁴⁵. Une partie des secours et aides sont payés par les réfugiés au moyen des bons communaux mais aussi en argent liquide. Ils peuvent également acheter à bas prix des rations supplémentaires fournies par le Comité d'Alimentation du Nord de la France. Ces rations font l'objet d'une remise spéciale afin d'éviter toute réclamation de la part des Belges envieux. Les secours accordés aux nécessiteux sont financés par le CNSA grâce aux emprunts faits à la Société Générale. En outre, les évacués reçoivent des allocations spéciales attribuées soit à titre de familles de mobilisés, soit à titre d'évacués. Ces secours spéciaux sont à charge de la Légation royale d'Espagne⁴⁶.

Durant toute la période d'occupation, l'alimentation des populations est la préoccupation principale des organismes de secours. Ces derniers fournissent principalement des denrées exotiques (disponibles à des prix moins élevés). Pour les vivres indigènes, ils sont tributaires de ce que leur envoie la CRB. L'activité du CNSA ne permet que de vendre en quantités limitées un nombre restreint de denrées alimentaires. La population, y compris les évacués, doit donc se tourner vers les magasins communaux et les négociants pour obtenir des vivres supplémentaires⁴⁷.

Malgré ce supplément, le ravitaillement des Français demeure insuffisant. En outre, à la différence des Belges qui possèdent souvent un jardinier ou quelques

43. A.É.N., *Franc-Waré*, n° 120, lettre du bourgmestre au Marquis de Villalobar, 8 août 1918.

44. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2569, procès verbal de la séance du 14 mai 1917.

45. Les conditions de ravitaillement sont identiques à celles des Belges. Nous ne nous attardons donc ici que sur les points particuliers qui concernent les Français. Au sujet du ravitaillement en général, voir l'ouvrage HENRY, A., *L'œuvre du Comité national...*, 1920.

46. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2567, rapport du 11 mars 1919.

47. SOSSET, F., *La guerre de 1914-1918...*, 1921, p. 43.

poules, les Français ne disposent que des rations distribuées par les comités de secours. Dans les communes rurales, certains évacués se voient attribuer un jardinier grâce à l'œuvre du coin de terre afin de pallier le manque de vivres. Les personnes qui ont des connaissances en agriculture et en horticulture aident les évacués à cultiver, en réduisant les coûts de production et en maximisant la rentabilité⁴⁸.



Évacués français devant les locaux de distribution des ravitaillements du comité local de secours et d'alimentation à Branchon ?, avril 1917. Source : collection de Gréban de Saint-Germain, photographe à Branchon.

Dans certaines communes, le ravitaillement pose problème, car les comités ne se conforment pas aux instructions du CNSA et n'attribuent aux évacués qu'une partie des vivres qui leur reviennent. Par ailleurs, le vol de denrées est fréquent (existence de marchés noirs). Enfin, le non-respect des tarifs fixés par le CNSA est une pratique illégale, mais très répandue. Pour lutter contre ces fraudes, le CNSA renforce ses contrôles dans les comités locaux⁴⁹.

Les évacués doivent faire preuve d'une conduite et d'une moralité irréprochables, sans quoi ils se voient refuser l'octroi du secours alimentaire, voire la radiation de celui-ci. Enfin, seuls les Français arrivés en Belgique à partir du mois de mars 1917 peuvent en bénéficier (la distinction entre « réfugié » et « évacué » entre donc en ligne de compte dans ce cas)⁵⁰. De nombreuses personnes fraudent d'ailleurs afin d'en recevoir davantage. Elles se déclarent par

48. A.Év.N., *F.P.G.M.*, S39, instructions aux comités régionaux et locaux de secours, 18 avril 1917.

49. A.Év.N., *F.P.G.M.*, S39, rapport d'inspection du CPSA à Burdinne, 11 août 1917.

50. A.Év.N., *F.P.G.M.*, S39, Instructions aux comités régionaux et locaux de secours, 18 avril 1917.

exemple indigentes alors qu'elles possèdent encore des sommes financières importantes. Pour lutter contre cette situation, les comités locaux vérifient l'état d'indigence des évacués, en menant des enquêtes minutieuses, notamment auprès des notables présents parmi les évacués. Les fraudeurs démasqués doivent s'engager à rembourser aux comités locaux toutes les sommes qui leur ont été octroyées jusqu'alors⁵¹.

Les soins de santé

Outre le logement et l'alimentation des évacués, les comités de secours doivent gérer le problème des maladies. Les évacuations de l'hiver 1917 se déroulent dans des conditions particulièrement difficiles, de sorte que les malades et les morts se comptent par centaines. Afin de leur venir en aide de manière efficace dès leur arrivée en Belgique, les comités organisent des visites médicales et des mesures sont prises pour permettre l'hospitalisation des cas les plus graves.

Dans les villages, les évacués malades sont parfois regroupés au sein d'une même habitation ou d'une salle et placés sous la surveillance d'une infirmière. Dans les communes où le contingent d'évacués est important, des lazarets sont mis en place. Par manque de moyens, des établissements tels que des couvents peuvent également être agréés pour recevoir et soigner des vieillards impotents⁵². Les hôpitaux officiels peuvent également libérer des lits, mais seulement en cas d'urgence et si les évacués présentent des pathologies qui ne peuvent être soignées ailleurs⁵³.

La difficulté majeure est posée par les épidémies (tuberculose et grippe espagnole surtout). En effet, les populations fragilisées par les hivers rigoureux, les privations et les conditions de vie difficiles, sont sujettes aux maladies contagieuses, comme la grippe espagnole, qui fait des ravages dès le mois d'août 1918⁵⁴. Pour empêcher la propagation des épidémies, l'occupant promulgue des arrêtés qui préconisent des mesures d'hygiène et d'isolement qui doivent être rigoureusement appliquées⁵⁵. Les évacués de passage de l'automne 1918 sont porteurs de nombreuses maladies. Le service des secours médico-pharmaceutiques organise des infirmeries et des sanatoriums dans les principales localités et le long des routes où passent les colonnes d'évacués, comme à Spy, Andoy et Lustin. Des médecins, des infirmiers et des médicaments sont envoyés là où le besoin est. Dans ses carnets, le chanoine Schmitz affirme que « plus de 50 000 évacués ont été soignés depuis quelques temps dans l'arrondissement de Namur »⁵⁶.

51. A.G.R, C.N.S.A., n° 336, exposé sur le fonctionnement et l'organisation de l'aide aux évacués, s.d.

52. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 2571, règlement de la section « évacués », 2^e édition, 1918, p. 50.

53. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 3148, instructions du comité d'arrondissement de Huy, 20 octobre 1917.

54. Elle commence au front en avril 1918 et se propage dans la population. Les évacués de l'automne 1918 constituent des vecteurs de transmission de cette épidémie. HENRY, A., *L'œuvre du comité national...*, 1920, p. 266.

55. A.É.L., C.P.S.A.L., n° 2600, hôpital de Grivegnée-service médical, instruction du directeur général du service de l'hygiène et de la santé au directeur de l'hôpital de Grivegnée, 5 janvier 1918.

56. A.Év.N., F.S., S187, journaux personnels, 11 avril 1917 et 4 novembre 1918.

Le cas particulier des enfants

Les enfants, qui constituent avec les personnes âgées la majeure partie des personnes évacuées, font l'objet d'une attention toute particulière tant de la part des comités que de la part des Belges. La scolarisation est un élément auquel ils veillent tout particulièrement. L'enseignement étant obligatoire entre 6 et 14 ans en Belgique, les directeurs des écoles doivent faire un rapport sur la fréquentation des cours par les évacués. Des mesures sévères, telles que la suppression des secours, peuvent être prises à l'égard des parents dont les enfants ne suivraient pas régulièrement les cours⁵⁷.

Si les conditions matérielles le permettent, les Français sont accueillis dans les classes déjà existantes et suivent les cours avec les Belges. Si ce n'est pas le cas, des classes spéciales pour les enfants évacués peuvent être ouvertes. La commune doit alors mettre à disposition des locaux et du mobilier (pupitres, tableaux, etc.), ce qui n'est pas toujours possible⁵⁸.

Pour dispenser les cours aux enfants français, les comités de secours recherchent parmi les évacués des enseignants diplômés. En raison du manque de candidats enseignant, des personnes ne possédant pas leur diplôme d'enseignant, telles que des religieuses, dispensent les cours aux évacués, de manière bénévole parfois.

Dans les communes ouvrières, des classes de vacances sont spécialement mises en place. Elles ont pour buts de combler d'éventuelles lacunes scolaires, de maintenir la discipline parmi les enfants, mais aussi de prévenir les tensions entre les évacués et leurs logeurs, causées notamment par l'agitation des enfants dans des maisons surpeuplées où l'exiguïté des espaces favorise les conflits. À la campagne, les enfants sont, comme les petits Belges, mis à contribution dans les travaux agricoles.

Une autre difficulté concernant les enfants est la problématique des orphelins. L'orphelinat de la Légation royale d'Espagne à Bruxelles accueille les enfants de moins de 12 ans orphelins ou séparés de leurs parents⁵⁹. Si les enfants ont encore de la famille parmi les évacués et si la situation matérielle et morale dans laquelle ils se trouvent est bonne, ils peuvent rester auprès de leurs proches⁶⁰. La procédure d'accueil à Bruxelles demandant un certain temps. Les enfants sont souvent recueillis soit par des évacués qu'ils connaissaient ou non avant la guerre, soit par des familles belges en attendant leur placement. Généralement, ces familles d'accueil s'attachent à l'enfant et introduisent des demandes pour le garder si leur situation financière leur permet d'assurer ses besoins. En effet, si ces familles ne sont pas nécessiteuses, elles doivent prendre en charge l'enfant (qui peut, dans certains cas, recevoir l'allocation de refuge). La situation financière

57. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 4629, lettre du secrétaire du comité local de secours aux réfugiés de Liège à un évacué français, 29 juin 1917.

58. A.É.N., *F.S.*, n° 9, rapport du doyenné de Leuze concernant la réunion inter paroisses, 24 mars 1917.

59. Les enfants orphelins âgés de plus de 12 ans ne peuvent être admis dans les hospices pour orphelins. Ils sont généralement recueillis par des familles belges qui peuvent demander une contribution afin de pouvoir subvenir aux besoins de l'enfant (l'allocation du CNSA destinée à l'enfant leur est versée).

60. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2583, pièces et certificats délivrés par les comités locaux en cas de mutation, circulaire du président des hospices civils de Liège au commissaire en chef de Liège, août 1918.

61. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2571, règlement de la section « évacués », 2^e édition, 1918, p. 39.

de certains accueillants ne leur permet donc pas de garder ces enfants, qui sont alors envoyés à l'orphelinat de Bruxelles. Les comités de secours doivent veiller au bien-être des enfants, et s'ils estiment que les petits ne reçoivent pas les soins nécessaires, ils en retirent la garde à leur famille d'accueil. Lorsqu'un enfant vit avec une mère qui a été rayée des secours pour inconduite ou dans un foyer immoral, les comités locaux doivent en avertir le Marquis de Villalobar, qui les recueille avec empressement dans l'orphelinat de la Légation royale d'Espagne à Bruxelles⁶¹.

Le travail des évacués

La grande majorité des évacués est inapte au travail (personnes âgées, malades, enfants). Ils sont cependant accompagnés d'une série de personnes « valides » (maires, curés, médecins, infirmières, etc.) qui veulent se rendre utiles. Ces dernières cherchent à trouver un travail davantage pour oublier leur misérable condition et venir en aide à leurs compatriotes que pour obtenir une rémunération.

La mise au travail des évacués n'est pas une chose aisée, en particulier dans les communes industrielles, puisque le travail manque déjà pour les Belges. En ville, les évacués sont principalement mis à profit dans les comités de secours. Les Belges ne leur accordent cependant pas des postes à responsabilité. Ils servent plutôt de main-d'œuvre (confection de repas, transport des marchandises, etc.). Dans les campagnes, les Français aident aussi leurs hôtes dans les travaux champêtres et l'élevage. De nombreuses personnes compétentes s'activent également pour aider dans les hospices, les hôpitaux et les écoles pour enfants français.

Parmi les personnes qui se portent volontaires, certaines sollicitent une rémunération pour le service rendu aux populations. Dans tous les cas, la rémunération est refusée mais une gratification de quatre francs par personne peut être octroyée. En revanche, les « ouvriers » employés par les comités de secours touchent une petite rémunération par quinzaine⁶². Les évacués ayant trouvé un travail rémunérateur (instituteurs, aides ménagères chez les familles aisées belges, prêtres...) peuvent continuer à prétendre au bénéfice des secours qui sont alors parfois revus à la baisse (maximum 50 %)⁶³.

À côté de ce travail « librement consenti », certains évacués sont réquisitionnés par l'autorité allemande pour le travail forcé. Dès leur arrivée en Belgique, les évacués de sexe masculin qui ont entre 15 et 50 ans sont, au même titre que les Belges, soumis au contrôle de l'autorité allemande. Ils sont régulièrement tenus de passer une visite médicale.

En octobre et novembre 1917, les chiffres de mise au travail forcé d'évacués sont particulièrement élevés : des jeunes gens qui n'ont pas pu être rapatriés avec leurs parents, des malades passant avec les trains sanitaires et même des

62. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2573, circulaire du président de la section « évacués », 14 février 1918.

63. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 3888, lettre d'un membre du comité local au président de ce même comité, s.d.

64. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 4531, instructions du président de la section « évacués » du CPSA, 21 mai 1917.

personnes infirmes ont été emmenées par les Allemands pour exécuter des travaux militaires⁶⁴.

Les évacués français revenant dans leur commune de résidence en Belgique après leur déportation pour le travail forcé ne peuvent être réinscrits au bénéfice des secours que lorsqu'ils sont libérés définitivement et après avoir établi qu'ils n'ont souscrit aucun engagement⁶⁵. Quant à ceux qui travaillent volontairement pour l'autorité allemande, ils sont rayés définitivement des secours, et il en va de même pour leurs familles⁶⁶.

La cohabitation avec les Belges

Réalité subjective, la nature des relations entre Belges et Français est difficile à saisir. Ne disposant pas de beaucoup de données à ce sujet dans les sources consultées, nous avons repris les postulats émis jusqu'alors par les historiens ayant étudié ce sujet, en essayant d'y apporter un éclairage et des nuances. Les données littéraires semblent favoriser l'hypothèse d'une entente cordiale dans un premier temps, suivie d'une lassitude dans les communes où la cohabitation perdure.

De manière générale, il semble en effet que les Belges accueillent les évacués chaleureusement, et ce malgré les réquisitions imposées à la population afin de subvenir aux besoins des exilés. Les Namurois sont solidaires de ces civils qui ont connu l'invasion, la proximité des combats et les privations de l'occupation. Comme le souligne Gabriel Perreux, il y a une certaine héroïsation de ces évacués forcés⁶⁷. Les Belges ont conscience que le sort des Français est plus difficile que le leur : les familles françaises sont décimées, ils ont dû abandonner leur maison et tous leurs biens en sachant qu'ils ne les retrouveraient certainement pas à leur retour, ils sont envoyés loin de chez eux et sont dépendants de la générosité d'autrui. Les Namurois sont touchés par les récits des évacués et bouleversés de voir à quel point ces gens sont démunis, dès lors *c'est avec sympathie et comme des frères dans l'infarture que les évacués français furent accueillis par les particuliers, chez qui ils sont logés*⁶⁸. Ils ont été reçus, partout, par les populations qui s'appliquent vraiment à adoucir leur malheur⁶⁹. À Liège, les documents trouvés sont déjà un peu plus nuancés à ce sujet :

*Sauf dans deux ou trois communes, la réception fut extrêmement réconfortante. L'élan de générosité fut en quelque sorte spontané dans toutes les classes de la société. Les rares manifestations d'egoïsme nous viennent des fermiers, des trafiquants pour lesquels la présence des réfugiés eut constitué un témoin gênant de leur commerce illicite. Mais loin de notre pensée de généraliser les manifestations individuelles et de confondre tous les fermiers avec ceux qui exploitaient scandaleusement tous leurs concitoyens*⁷⁰.

65. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2567, rapport sur le fonctionnement de la section « Évacués », 6 novembre 1918, p. 13. Ces personnes sont envoyées à Othée, Wihogne et Oreye

66. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 3148, lettre du président du comité d'arrondissement de Huy aux comités locaux, 8 avril 1918.

67. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 3148, instruction confidentielle du Marquis de Villalobar, 15 juin 1918.

68. PERREUX, G., *La vie quotidienne des civils...*, Paris, 1966, p. 34.

69. A.É.N., F.S., n° 9, lettre du curé de Beaubaing à Monseigneur Heylen, 27 mars 1917.

70. A.Év.N., F.P.G.M., S15, lettre de Monseigneur Heylen au président du CPSA de Namur, 12 avril 1917.

71. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2567, rapport sur le fonctionnement de la section « Réfugiés », 6 novembre 1918, p. 14.

Si l'installation des Français se passe bien, la cohabitation prolongée provoque quelques troubles :

La population en grande partie agricole leur fit bon accueil et lesaida avec une certaine charité, qui malheureusement n'alla pas toujours en grandissant⁷¹.

L'exiguïté des logements, les privations, les mœurs et les habitudes de chacun détériorent parfois les relations entre Français et Belges. Mais comme l'exprime Thierry Delplancq *si on peut penser que le caractère et les habitudes ne doivent avoir été que des pierres d'achoppement de moindre importance, il doit certainement en avoir été tout autre des problèmes engendrés par le ravitaillement⁷².* En effet, les Français se plaignent, considérant que les vivres sont très chers et trop rares et que leur ravitaillement est insuffisant. Ils reçoivent pourtant une ration supplémentaire du Comité d'Alimentation du Nord de la France. Leurs reproches irritent les Belges qui jalouset cette ration supplémentaire. Au sortir des hivers en particulier, la misère est de plus en plus grande et les populations ne supportent plus les privations, ce qui favorise les tensions. Dans certaines localités, les Français ont bien conscience de représenter un fardeau pour leurs hôtes et essaient de ne pas trop se plaindre.

En province de Namur, les relations entre Belges et Français semblent avoir été cordiales en général. Quelques tensions ont lieu, mais elles concernent principalement les questions de ravitaillement et impliquent davantage les comités locaux que la population (ce fut le cas notamment dans les communes de Héron, Burdinne et Couvin⁷³). La manière dont sont organisés les comités de secours et leur efficacité semblent d'ailleurs déterminer la nature des relations entre populations belge et française, de même que certaines particularités locales (personnalité du bourgmestre, membres des comités de secours, nombre de Français accueillis, etc.). Les cas de mésentente constituent des exceptions et les nombreuses lettres envoyées par les Français rentrés au pays témoignent de la générosité des Belges à leur égard.

Monsieur le Bourgmestre,

Au moment de quitter votre excellente et hospitalière commune pour rentrer en France, les habitants de St Hamel et de St Bellorme, évacués à Franc-Warêt, se rappellent avec émotion les sentiments de sympathie et de sincère considération avec lesquelles ils ont été reçus par vous et votre honorable population à l'époque déjà lointaine de leur arrivée.

Cette sympathie, qui ne s'est pas démentie un seul instant, a été leur consolation dans l'exil. Désormais, les liens indestructibles d'une étroite amitié unissent pour toujours les populations sœurs de Franc-Warêt, d'Hamel et de Bellorme.

Aux noms de mes concitoyens dont je suis le plus fidèle interprète, je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre et, en votre personne, je remercie tous les habitants de votre commune, du dévouement avec lequel vous nous avez aidés et soutenus dans nos malheurs, ainsi que de la noble simplicité avec laquelle vous avez rempli, envers nous, le

72. A.E.N., F.S., n° 64, rapport pour la paroisse de Nassogne, s.d.

73. DELPLANCQ, Th., *Des civils dans la guerre..., op. cit.*, 2001, p. 78.

74. Ainsi, à Couvin, les membres du comité local vendent les vivres aux évacués à un prix plus élevé, pour payer la main d'œuvre qui assure la distribution. Les évacués se plaignent avec insistance auprès des organismes de secours, et même de l'évêque. Le comité de Couvin cherche alors à supprimer la section « évacués » de leur comité, afin de pouvoir continuer librement leurs fraudes.

saint devoir de l'hospitalité ; nous en conserverons fidèlement dans nos caurs un souvenir de pieuse reconnaissance⁷⁴.

Si les premiers évacués de 1917 inspirent de la pitié, ceux qui arrivent en colonnes soulèvent, sur leur passage, un irrésistible sentiment d'indignation et de commisération : *une grande pitié avait secoué la population belge à l'arrivée de ces malheureux évacués ; il n'était venu à l'esprit de personne que les pénibles spectacles dont on avait été alors le témoin pussent être jamais égalés⁷⁵.*

La vision des évacués, contraints de faire à pied de longs trajets dans le froid et sous les intempéries, suscite tant de haine envers les Allemands que les Belges redoublent de générosité envers les Français. Dans une certaine mesure, le soin mis dans l'aide aux évacués peut être considéré comme une réaction d'opposition à l'occupant : *la population belge, les autorités locales et les organismes du comité national s'efforcèrent de suppléer à l'indifférence et au mauvais vouloir des autorités allemandes et ne négligèrent rien pour adoucir le sort de ces malheureuses victimes de la barbarie⁷⁶.*

Un autre facteur à ne pas négliger dans cette attitude chaleureuse des Belges est l'approche de la fin du conflit. Les Belges savent que ces malheureux Français ne resteront pas longtemps et qu'un avenir meilleur se profile pour les deux peuples. La population entière s'associe à l'administration pour aider les évacués, rejoints à partir du 11 novembre par les prisonniers libérés d'Allemagne.

Rapatriements

Les archives consultées ne nous ont pas permis de déterminer avec précision la durée du séjour des évacués en Belgique. Il semble néanmoins qu'à l'exception des évacués de passage, qui ne restaient que quelques jours, le séjour des Français en Belgique ait duré plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Certains d'entre eux sont même restés vivre en Belgique après la fin du conflit, mais constituent des exceptions rares, la plupart des Français étant rapatriés en France libre via la Suisse avant la fin du conflit.

Les premiers rapatriés sont volontaires : s'ils appartiennent aux catégories de personnes autorisées à partir (femmes/enfants seuls, malades, personnes inaptes au travail,...) ils peuvent s'inscrire sur les listes de rapatriement. Les personnes mobilisables ne peuvent pas être rapatriées⁷⁷.

D'autres évacués sont rapatriés de manière forcée : ils refusent de quitter la commune dans laquelle ils résident pour être rapatriés pour diverses raisons. Généralement, ils peuvent y demeurer encore un certain temps, mais, pour ne pas perturber l'organisation des rapatriements, l'autorité allemande leur impose le départ. Seules des raisons d'âge, de santé ou d'humanité (ceux qui assument la charge d'enfants sans famille ou soignent des malades) peuvent seules être invoquées pour refuser le rapatriement.

Environ cinq jours avant le départ, la kommandantur annonce au bourgmestre le prochain rapatriement ainsi que le nombre d'évacués admis pour sa commune. Les délégués des évacués sont priés de se rendre à la maison communale dès

75. A.É.N., *Franc-Warét*, n° 120, lettre d'un évacué français au bourgmestre, 7 novembre 1917.

76. HENRY, A., *op. cit.*, p. 268.

77. *Ibid.*, p. 267.

78. A.É.I., *Bas-Oba*, n° 106, réfugiés, 1917-1918, lettre du bourgmestre au Kreischef de Huy, 5 juillet 1917.

l'annonce des rapatriements prochains afin de prendre les informations nécessaires à leur organisation et d'en informer les évacués⁷⁸.

Le bourgmestre reçoit des listes de rapatriement et dispose de quelques jours pour y inscrire les personnes désireuses d'être rapatriées, classées selon la catégorie à laquelle ils appartiennent⁷⁹. Une voiture de la Croix-Rouge est réservée pour les malades et, dans l'idéal, des produits pharmaceutiques doivent être emmenés, bien que la situation difficile ne le permette pas toujours⁸⁰.

Si dans une commune il n'y a pas tant d'évacués volontaires pour le rapatriement qu'il en faudrait selon les ordres, cela doit être signalé à la *kommandantur* afin qu'elle puisse compléter les trains avec des rapatriés volontaires d'autres communes. Toutefois cela complique les choses, le bourgmestre doit donc faire son possible pour que le nombre d'évacués volontaires requis pour chaque commune soit atteint.

Dans le cas où certains Français inscrits au départ ne peuvent finalement pas partir, ils sont remplacés par d'autres évacués désireux de rentrer (qui prennent alors leur numéro). Afin d'atteindre le nombre exact de réfugiés prescrit pour chaque rapatriement, il sera formé pour chaque train une réserve de réfugiés éventuels. La *kommandantur* indique les communes qui doivent fournir ces réserves et en quelle quantité. Ce nombre d'évacués de réserve doit être amené à la gare de départ et être prêt à partir avec ses bagages dans le cas où des places seraient vacantes.

Ces évacués désireux de partir sont cantonnés dans une ville proche d'une gare. Pour s'assurer qu'ils reçoivent des secours en cas de longue attente dans ce lieu de cantonnement, les comités locaux leur fournissent une attestation concernant leur dernier ravitaillement dans la commune dans laquelle ils résidaient⁸¹.

Généralement, la gare de départ des évacués est celle par laquelle ils sont arrivés. Chaque bourgmestre accompagne personnellement les évacués partants de sa commune et assiste au départ jusqu'au moment où tous les évacués de sa commune sont dans le train⁸².

Chaque évacué qui peut payer son billet de train et le transport de ses bagages doit le faire. Les conditions du rapatriement diffèrent selon les sévérités arbitraires des officiers chargés du départ et de l'encadrement des civils⁸³. Mais de manière générale il s'agit d'un voyage pénible et long, quelle que soit la destination. Les conditions sont assez similaires à celles dans lesquelles les évacués ont fait le voyage vers la Belgique. Les Français passent plusieurs jours et plusieurs nuits entassés dans des wagons à bestiaux, sans chauffage malgré le

79. A.É.L., *Bas-Oha*, n° 106, avis du bourgmestre aux évacués, 28 juillet 1917.

80. A.É.L., *Bas-Oha*, n° 106, lettre de la kommandantur au bourgmestre, 7 janvier 1918.

81. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 3045, comité de l'arrondissement de Huy - aide et protection aux réfugiés français (mai 1918-janvier 1919), lettre du secrétaire du comité local au directeur du lazaret de Huy, 18 janvier 1919.

82. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 3148, instructions du comité d'arrondissement de Huy aux comités locaux, 13 août 1918.

83. A.É.L., *Bas-Oha*, n° 106, lettre d'un évacué au bourgmestre de Bas-Oha, 31 janvier 1918.

84. A.É.L., *C.P.S.A.L.*, n° 2567, rapport sur le fonctionnement de la section « Réfugiés », 6 novembre 1918, p. 14.

climat parfois très rude⁸⁴. De nombreuses personnes tombent malades ou meurent durant le trajet.

Pour les évacués, le retour en France, libre ou chez eux, n'est pas toujours synonyme de bonheur retrouvé. En effet, dans le premier cas ils sont accueillis par une population française qui, bien que n'ayant pas connu l'occupation, est soumise aux privations et voit en ces évacués un fardeau à supporter. Dans le second cas, c'est-à-dire le retour chez soi, les évacués sont confrontés aux destructions massives. Leurs maisons ont été pillées, les villages sont parfois entièrement détruits et il faudra plusieurs années pour que la culture de certaines parcelles soit à nouveau possible...

Conclusion

Loin d'avoir fait le tour de la question, cette approche du sort des évacués en provinces de Namur et de Liège dès 1917 remet en lumière le vécu pénible de ces civils durant le premier conflit mondial. Soumis aux exactions allemandes au même titre que les Belges, ces Français ont connu l'angoisse de la proximité des combats et la dureté de la vie sous occupation avant d'être contraints à l'exil. Envoyés dans un pays où la population était encore meurtrie par le choc de l'invasion et soumise aux privations quotidiennes, les évacués constituent, aujourd'hui, un cas d'étude presque unique dans l'histoire de notre société.

La population belge a, à leur égard, fait preuve d'une générosité inespérée vu les conditions de vie précaires dans lesquelles elle vivait mais aussi, parfois, d'un individualisme exacerbé par les privations quotidiennes depuis le début de l'occupation.

Pour les organismes de secours, l'accueil et le soin apporté de ces évacués ont été un véritable défi, nécessitant une gestion minutieuse et très rigoureuse, à une époque où la société et son organisation étaient pourtant totalement bouleversées.

Durablement, ces Français ont laissé des traces de leur passage : traces mémorielles, d'une part, puisque des amitiés sont nées de rencontres inattendues et que le passage de ces « frères d'infortune » a marqué la population belge ; traces matérielles, d'autre part, inévitablement laissées par des échanges culturels enrichissants.

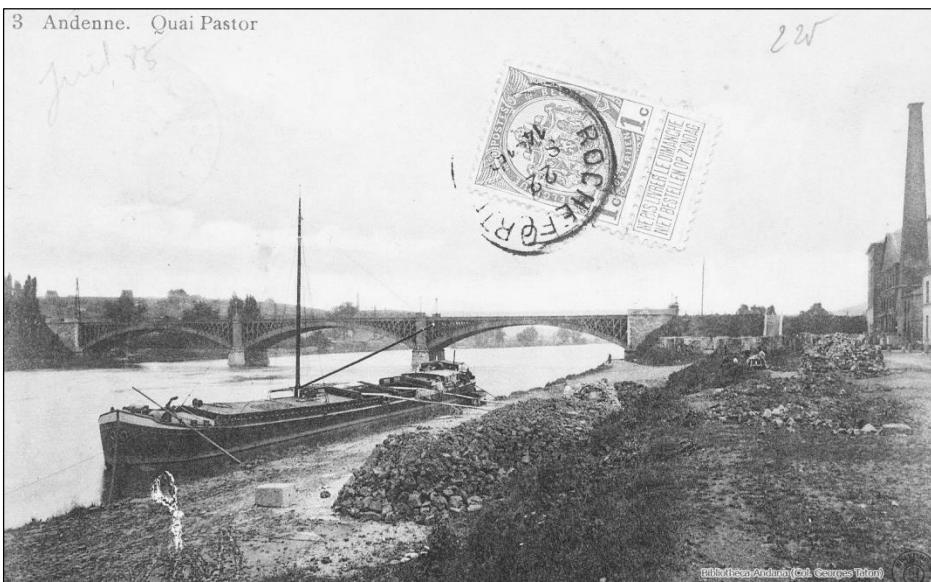
Mélodie BRASSINE

85. A.É.N., *Franc-Warêt*, n° 120, carte postale envoyée par un français rapatrié au bourgmestre le 31 août 1917.

L'armée belge à Andenne en juillet-août 1914 : École de Guerre, mobilisation, réquisitions, mouvements de troupes.

En 2012, le site internet « Bibliotheca Andana » de la Ville d'Andenne voyait le jour grâce à la persévérance de l'échevin de la culture Yves Sorée. Véritable mémoire en ligne de la cité des oursons, ce site présente aujourd'hui plus de 75 000 documents pour la plupart inédits, issus de collections privées, du musée de la céramique et des archives de l'administration communale. Parmi celles-ci, de nombreux documents se rapportent bien sûr aux massacres des 20 et 21 août 1914 et aux dommages de guerre, mais aussi aux jours qui précédèrent l'arrivée de l'armée allemande à Andenne le 19 août 1914. Des sources historiques qui permettent de lever un coin du voile sur la mobilisation, les réquisitions et les mouvements de troupes à Andenne, une petite ville de 8000 habitants située en périphérie de la Position fortifiée de Namur (P.F.N.).

3 Andenne. Quai Pastor



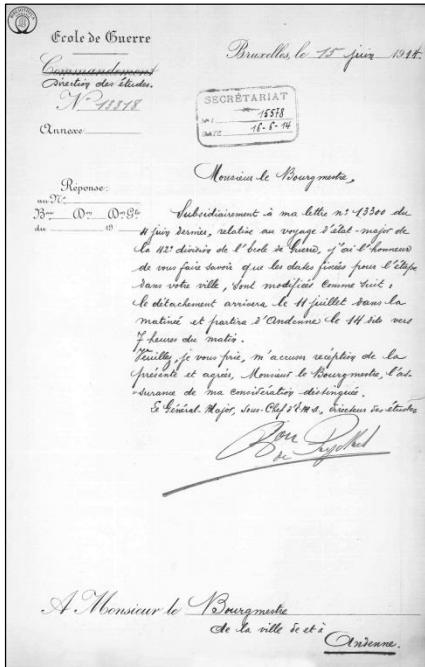
Le pont reliant Andenne et Seilles depuis 1853. À gauche, l'usine de la S.A des Terres plastiques et Produits réfractaires d'Andenne que le 13^e de Ligne obligera à démanger son dépôt de briques situé en bord de Meuse.

Sur la rive droite de la Meuse, entre Namur et Huy, Andenne est reliée depuis 1853 par un pont en fer à la commune de Seilles sur la rive gauche du fleuve. En 1914, Andenne n'a pas vocation à jouer un rôle stratégique majeur. Nœud de communications au carrefour du Condroz et de la Hesbaye, la cité sera néanmoins transformée en tête de pont pour empêcher l'encerclement de la P.F.N. dont la protection incombe à la 4^e Division d'Armée (4 D.A.) et au

Régiment de forteresse de Namur. Objectif : éviter que l'ennemi utilise le couloir mosan.

Depuis la mobilisation de l'armée belge décrétée le 31 juillet 1914, la correspondance échangée entre les unités militaires et la Ville d'Andenne précise le rôle que les autorités civiles et la population durent jouer dans les premiers jours du conflit. Mais, à peine deux semaines avant le déclenchement des hostilités, les archives andennaises révèlent que l'armée belge était déjà présente à Andenne.

Voyage d'état-major de l'École de Guerre



En effet, le 24 mai 1914, par carte-correspondance de service, le général-major baron de Ryckel⁸⁵, directeur des études de l'École de Guerre⁸⁶ à Bruxelles, informe le bourgmestre d'Andenne qu'un détachement de 38 militaires et de 65 chevaux, en provenance de Huy, cantonnera dans sa commune du 11 au 14 juillet 1914⁸⁷. Il s'agit en réalité d'un voyage d'état-major des officiers de la 42^e division de l'École de Guerre. Le 26 mai, le docteur en médecine Jules Camus, bourgmestre d'Andenne, accuse réception et interroge sur le nombre d'officiers supérieurs et subalternes que comprend le détachement. Logeront-ils une ou deux

Courrier du général de baron de Ryckel annonçant un changement de dates quant au voyage d'études de l'École de Guerre à Andenne en juillet 1914.

1. Louis de Ryckel (1857-1922), fait baron par Léopold II en 1890, fut nommé professeur suppléant et ensuite ordinaire à l'École de Guerre dès 1893. Partisan d'une défense pied à pied du territoire, il préconisera en 1909-1910 la concentration de l'armée sur la rive gauche de la Meuse, face à Liège. Des conceptions stratégiques à l'antipode de celles préconisées par les ministres successifs de la Guerre Hellebaut et Broqueville. En 1912, écarté de l'état-major général, Ryckel est déplacé à Anvers pour gouverner la position fortifiée avant d'être réintégré à Bruxelles en qualité de sous-chef d'état-major, chargé des plans de défense, sous la direction de Selliers de Moranville. Mal « managé » par son supérieur hiérarchique, Ryckel suspendra ses études. Au moment de la mobilisation, un « plan ersatz » sera mis en place dans l'urgence. Il s'effondrera au premier choc avec l'ennemi. Ryckel sera limogé en septembre 1914 et envoyé comme représentant de l'armée belge auprès du grand quartier général russe. En 1916, Ryckel est promu lieutenant-général. De retour au Havre en octobre 1918, le Gouvernement refuse de lui accorder un poste dans l'armée de campagne. On le nomme commandant de la Côte puis gouverneur militaire de la Flandre occidentale avant d'être pensionné en 1919 (« de RYCKEL », dans *Nouvelle Biographie nationale*, vol. 6, Bruxelles, 2001, pp. 146-150).
2. Fondée par arrêté royal du 12 novembre 1869 et annexée à l'École Militaire, l'École de Guerre a pour mission de former les aspirants au corps d'état-major.
3. Archives « Bibliotheca Andana » de la Ville d'Andenne, dossier Première guerre mondiale, Réquisitions Armée belge École de Guerre. Les premières dates annoncées pour le voyage d'état-major étaient les 14 et 15 juillet.

nuits dans la commune⁸⁸? Il incombe en effet à l'administration communale de loger les militaires mais aussi... leurs montures. Il ne faut dès lors pas tarder pour organiser au mieux leur séjour.

Le général de Ryckel précise le 15 juin que le détachement atteindra la localité le 11 juillet dans la matinée pour la quitter le 14 vers 7 h du matin. Un adjudant, un sergent-major, un maréchal des logis seront logés et nourris. Les 65 chevaux doivent être correctement « hébergés », sans nourriture spécifique à prévoir⁸⁹. Quant aux 24 officiers⁹⁰, ils séjournent dans les hôtels locaux. À défaut, la Ville d'Andenne leur trouvera un cantonnement sans nourriture. Pour ce faire, elle sollicitera la collaboration de quelques notables andennais, par exemple les industriels Maurice de Bois et Joseph Quévit.

La veille de l'arrivée du détachement, il est prévu que le lieutenant d'artillerie Dumont se rende à Andenne dans l'après-midi pour régler, de concert avec les agents communaux, les diverses modalités pratiques. Une visite jugée tardive par le bourgmestre Camus qui réclamera en vain que cet officier fasse le déplacement plus tôt que la veille de l'arrivée du détachement. En effet, précise-t-il par courrier le 26 juin, « il nous sera difficile de placer tous les officiers à l'hôtel ; nous n'avons que deux hôtels très peu importants, éloignés l'un de l'autre et qui très probablement auront très peu de places disponibles. Désirant caser tout le monde à votre entière satisfaction, il nous serait agréable de nous entretenir aussitôt que possible »⁹¹. Malheureusement, les nécessités du service ne permettront pas au



L'hôtel Lambert-Réveillon où logeront les officiers supérieurs de l'École de Guerre.

4. *Ibid.*

5. Le détachement se déplace en outre avec son propre maréchal ferrant.

6. Un seul élève est étranger, le capitaine bulgare Popoff.

7. Archives..., *op. cit.*

lieutenant Dumont de venir à Andenne avant le 10 juillet. Mais l'armée se veut rassurante puisque le général de Ryckel a déjà pris contact avec l'hôtelier Lambert-Réveillon⁹² pour loger plusieurs officiers supérieurs⁹³. Les autres officiers cantonneront à proximité, la commune étant chargée de les « grouper afin qu'ils puissent manger à plusieurs dans la même maison ». Les chevaux doivent également être rassemblés « non loin du logement des hommes ». Plus facile à dire qu'à faire ! Ils seront finalement « placés » en 18 lieux distincts : à la caserne de Gendarmerie (2), aux papeteries Godin (4), chez Therasse de l'hôtel du Condroz (12), à la brasserie Hérode⁹⁴ (8), chez le vétérinaire Karelle⁹⁵ (1), dans un hangar communal (7)…

Même si elle y met les formes requises, en s'excusant d'avance du désagrément provoqué, l'armée belge s'avère exigeante sur les modalités de sa venue dans la localité mosane. La lettre envoyée le 9 juillet de Huy par l'officier secrétaire de l'École de Guerre le démontre à souhait. « Les habitants sont-ils bien prévenus, interroge-t-il, de l'arrivée d'hommes chez eux (...) afin d'éviter les ennuis toujours probables, et les repas seront-ils bien préparés, dans la mesure du possible, vers 13 h ? » L'armée n'ira quand même pas jusqu'à imposer le menu... Notons que le remboursement des particuliers hébergeant des militaires incombe à la commune. Il lui en coûtera la somme de 222 frs (1.272 €)⁹⁶. Nous ignorons si le détachement de l'École de Guerre apprécia son voyage d'étude à Andenne car les archives sont malheureusement muettes sur ce point.

Mobilisation et réquisitions

Décrétée le 31 juillet, la mobilisation prend effectivement cours le samedi 1^{er} août 1914. Les classes de milice sont rappelées sous les drapeaux. À Namur, le lieutenant-général Michel prend le commandement de la 4 D.A. et de la position fortifiée. Le 1^{er} août, si besoin est, le maréchal des logis chef Fay, commandant du canton de gendarmerie (district de Namur), notifie au bourgmestre Camus : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que la mobilisation est décrétée. En conséquence, je vous prie de bien vouloir réunir, immédiatement, le personnel chargé de distribuer les ordres de rappel destinés aux militaires en congé dans votre commune »⁹⁷. La gendarmerie réquisitionne en outre quatre personnes⁹⁸ pour porter les ordres de rappel dans les communes limitrophes. Rapidement, la commune d'Andenne reçoit du ministère de la Guerre la circulaire relative à la mobilisation de l'armée⁹⁹. Le drapeau national est hissé sur les édifices publics.

8. Hôtel situé à l'angle de la place des Tilleuls et de la rue du Commerce.

9. Quatre officiers supérieurs logeront à l'hôtel Lambert-Réveillon : le général de Ryckel, le major De [Guffroy] et les capitaine-commandants Galet et Cabra.

10. Rue de Loen. Âgé de 40 ans, époux de Marie-Louise Closset, le brasseur Émile Hérode perdra la vie lors des massacres d'Andenne les 20 et 21 août 1914.

11. Âgé de 62 ans et domicilié rue de l'Industrie, le vétérinaire Jean Karelle, époux de Marie Liégeois, sera également abattu en août 1914.

12. Archives..., *op. cit.*, Logement Andenne 11.12.13 [août 1914]. Le remboursement s'élève à 1 fr/jour (5,73 €) par officier hébergé (1 fr de 1914 = 5,73 € de 2014).

13. Idem, Réquisitions armée belge.

14. Le loueur d'autos François Cambion de Belgrade, le négociant Emile Grégoire de la rue Hanesse, le barbier Auguste Petitjean de la rue de Loen et le typographe Ernest Minet de la chaussée de Liège (Idem, Réquisitions armée belge).

15. Idem, Réquisitions armée belge, Mobilisation de l'armée.

Tous les militaires en congé se rendront « par la voie la plus rapide et la plus directe dans les dépôts, corps ou forts où sont conservés leurs armes et leurs effets »¹⁰⁰.

Le même jour, la gendarmerie expédie à l'administration communale le « tableau renseignant les personnes auxquelles des réquisitions ont été adressées directement » précisant *de facto* la nature des biens saisis en urgence le 1^{er} août. La priorité va aux moyens de transport : l'automobile du notaire Louis Schellinx¹⁰¹ place des Tilleuls (avec conducteur et pourvue de lanternes ou phares, roues auxiliaires, essence et toutes autres substances ou tous autres objets de rechange dont il dispose en vue de l'alimentation et de l'entretien du moteur), l'automobile du rentier Maurice Monjoie rue de l'Industrie et celle de l'industriel Armand Simon rue du Canal¹⁰². La commune d'Andenne procède elle aussi à la réquisition de la voiture appartenant à Camille Moncheur. La gendarmerie saisit par ailleurs une selle et une bride chez huit personnes : Arthur Reuliaux négociant rue de l'Industrie, Camille Garot marchand de bois rue Frère-Orban, Camille Marchal employé rue des Échavées, Isidore Fossion cultivateur Sur la Reppe, M. Husson brasseur rue Moncheur, Henri Liégeois loueur de voitures rue Brun, Maurice Debois industriel rue du Canal et Fernand Flahaut négociant place des Tilleuls¹⁰³.



Comme les autres commerçants de la cité, le négociant Braibant est très sollicité par l'armée belge.

L'état-major de l'armée ayant ordonné de faire garder les ponts sur la Sambre et sur la Meuse, de Charleroi à Andenne inclus, la 13^e brigade mixte¹⁰⁴ de la 4 D.A. envoie des troupes d'infanterie à Andenne le 1^{er} août dans la matinée. Des détachements du génie sont par ailleurs à pied d'œuvre pour préparer la destruction des ouvrages d'art : principalement le pont et le tunnel de Sclaigneaux sur la ligne Liège-Andenne-Namur. Il n'est donc pas surprenant de trouver trace dans les archives andennaises de la requête effectuée le 1^{er} août par le capitaine-

-
- 16. Ibid. La P.F.N. comptait neuf forts.
 - 17. Le 8 août, le notaire se verra à nouveau saisir deux phares et deux lanternes d'auto et une boîte à carburé (valeur : 430 frs soit 2.463 €).
 - 18. Archives..., *op. cit.*, Réquisitions armée belge, Tableau renseignant les personnes auxquelles des réquisitions ont été adressées directement en exécution de l'art. 96 du règlement [sur les prestations militaires], canton de Gendarmerie, Andenne, 1^{er} août 1914.
 - 19. Ibid.
 - 20. Commandée par le général-major Teyszerski.

commandant Devuyst¹⁰⁵ de la 1^{ère} compagnie¹⁰⁶ du 1^{er} bataillon du 13^e de Ligne au bourgmestre d'Andenne pour que soit réquisitionné « jusqu'à une date ultérieure » un logement pour un officier subalterne et 90 sous-officiers et soldats¹⁰⁷. Sur le terrain, le 13^e de Ligne ordonne à la S.A des Terres plastiques et Produits réfractaires d'Andenne que ses produits stockés sur le quai Pastor, à proximité immédiate du pont d'Andenne, soient déplacés de toute urgence¹⁰⁸. Par ailleurs, les commerçants sont rapidement mis à contribution. Les réquisitions traduisent l'impérieuse nécessité de l'armée d'améliorer l'ordinaire de la troupe : le boucher Jules Clérin fournit 118 kg de viande et... un vélo pour un officier¹⁰⁹. Rue Brun, son collègue Maurice Lavigne livre 65 kg de lard¹¹⁰. Le lendemain, le négociant Isidore Braibant cède 42 kg de bœuf, 1kg de lard, du café, de la chicorée, du sel et du poivre¹¹¹.

Danger imminent

Le 3 août, le général Michel, gouverneur de la P.F.N., demande au bourgmestre Camus de porter à la connaissance de la population « que l'artillerie des forts peut être appelée à agir dès l'apparition des troupes ennemis. Il y aura alors intérêt pour les habitants à évacuer leurs habitations tant dans les agglomérations que dans les endroits isolés, s'ils ne veulent pas courir le risque d'un bombardement imposé par les nécessités de la guerre »¹¹². Un Andennais prévenu en vaut deux, le général poursuivant en ces termes : « Je vous serais obligé d'attirer l'attention des intéressés sur ce qu'aucun nouvel avertissement ne précédera l'entrée en action de l'artillerie ». Il n'est jamais bon d'habiter trop près d'une position fortifiée !

À l'effet d'assurer la jonction avec la 15^e brigade mixte qui se trouve à Huy, Ombret-Rausa et Engis, en couverture de la concentration de l'armée de campagne dans la direction du sud-est, sur ordre du général Michel, le commandant du 1^{er} Lanciers¹¹³ le colonel Iweins adresse le 3 août à 15 h 30 un télégramme¹¹⁴ au bourgmestre Camus pour le prévenir que son régiment cantonnera le jour même à Andenne : 40 officiers, 550 hommes de troupe, 8 voitures et... 620 chevaux ! L'état-major du 1^{er} Lanciers logera chez l'habitant : le colonel Iweins, les capitaines-commandants Yperman et Rosseels, le capitaine-commandant de réserve Bosquet, le lieutenant payeur Longrée et le lieutenant de Kerchove de Denterghem, porte-étendard du régiment¹¹⁵. Les 3^e et 4^e escadrons

21. Assisté par les sous-lieutenants Lambert et Culot.

22. Une partie de la compagnie est déployée près du pont de Sclayn.

23. Archives..., *op. cit.*, Réquisitions armée belge.

24. *Ibid.* La S.A. évalue le déplacement des produits contre la façade nord de l'entreprise à 736 frs (4.217 €) : « L'autorité militaire belge ne nous a accordé que quelques heures pour faire le transfert de briques, ce qui nous a forcés à occuper tous les bras qui se présentaient à ce moment-là et ce, à n'importe quel prix ».

25. Idem, facture de 488 frs (2.796 €) adressée à la commune d'Andenne.

26. Idem, facture de 110 frs (630 €).

27. Idem, facture de 109 frs (624 €).

28. Idem, Mesures & Prescriptions – Événements août 1914.

29. Unité casernée à Namur.

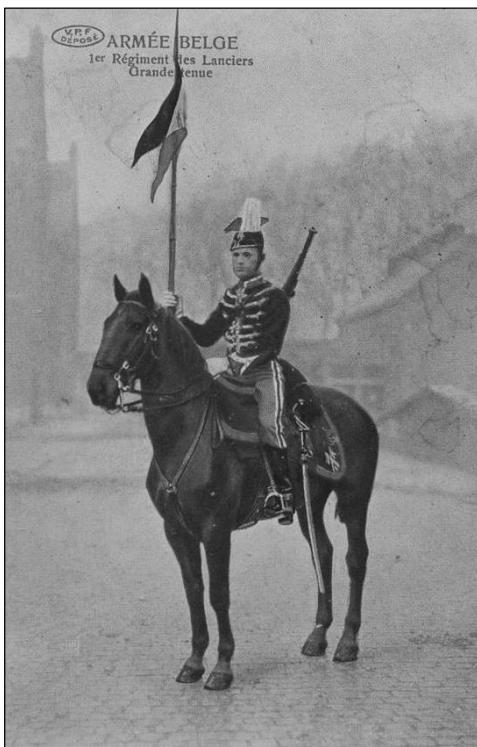
30. Le 1^{er} Lanciers cantonne à ce moment à Champion.

31. Le colonel loge rue de Namur chez G. Spinette avec Yperman et Rosseels, les trois autres officiers étant hébergés chez François. Les six chevaux des officiers et de leurs ordonnances se trouvent à la même adresse. En vertu de la loi du 14 août 1887, le propriétaire est tenu de fournir « le logement en

s'installent à Évelette et à Emptinne avec mission de pousser des pointes au sud-est vers les chemins susceptibles d'être empruntés par l'ennemi. Le 2^e escadron est quant à lui posté en grand'garde sur la route Andenne-Ciney tandis que le 1^{er} escadron se situe à hauteur d'Ohey-Perwez¹¹⁶. Alors que les réquisitions vont bon train, le 4 août, l'armée allemande viole la neutralité belge et franchit la frontière.

Les deux premières pertes de la P.F.N.

À 6 h 45 le 5 août, Andenne accueille également le 1^{er} bataillon du 1^{er} Chasseurs (15^e brigade mixte) auquel le commandant Iweins du 1^{er} Lanciers prescrit d'assurer la défense de la localité et la garde du pont. Durant les reconnaissances effectuées le 5 août, les Lanciers perdront deux cavaliers, les deux premières victimes faisant partie des troupes de la P.F.N. Devant la progression de l'ennemi en Condroz, les Lanciers se replient pour cantonner sur de nouvelles positions à Andenne, Seilles et Namêche. Vers minuit, les II^e et III^e bataillons du 8^e de Ligne (8 Li) sont transportés à Andenne-Seilles et à Sclayn-Sclaigneaux¹¹⁷. Quittant Huy, l'état-major du 8 Li les rejoindra le lendemain.



Cavalier du 1^{er} Lanciers en grande tenue.

cantonnement ordinaire abri avec ou sans nourriture» (Idem, Liste manuscrite du 3 août et Commune d'Andenne. Billet de logement, 3 août 1914). Le 1^{er} Lanciers comptait deux groupes comportant chacun deux escadrons (*Défense de la Position fortifiée de Namur en août 1914*, Annexes, ministère de la Défense nationale, Bruxelles, 1930, p. 48).

32. *Défense de la Position fortifiée de Namur en août 1914*, Annexes, ministère de la Défense nationale, Bruxelles, 1930, p. 73.

33. Idem, pp. 76-80.

Durant ce temps, à Andenne, les réquisitions se poursuivent. M. Botilde fournit 30 litres d'essence au 5^e peloton de la 1^{re} compagnie du corps de Transport de la 4^e Division d'Armée¹¹⁸. Plus surprenant, le 1^{er} Lanciers prend possession de 260 aiguilles et 130 bobines de fil à la mercerie-bonnerie des sœurs Lossen située place du Perron¹¹⁹. Les tenues des cavaliers nécessitaient-elles déjà d'être raccommodées ? L'alimentation des chevaux du 1^{er} Lanciers nécessite des besoins considérables. Ainsi, Ferdinand Marchal se voit dans l'obligation de livrer 335 kg d'avoine, 22 sacs de froment et 2,2 tonnes de froment¹²⁰. D'autres missions sont également opérées par des opérateurs civils. Le 5 août, à la demande de la commune, Jules Boutfeu se rend à la carrière de Kevret pour y prendre livraison de poudre et la conduire à Erpent¹²¹. Du 7 au 16 août, la quincaillerie Dock-André fournira 15 lanternes, des rouleaux de ronce artificielle, des pitons, une pince coupante¹²². À partir du 11 août, des centaines de fagots dits « de Namur »¹²³ (bois à brûler), sans doute destinés aux cuisines roulantes, sont livrés aux abords du pont qui relie Andenne et Seilles. Le 12 août, le magasin « Au Bon Marché » Ad. Delhaize & Cie, place du Perron, livre 39 boîtes de conserve¹²⁴. La maison Debrule-Camus, rue Bertrand, fournit 40 boîtes de sardines au service de guerre à Anvers. « Le Bon Pain Andennais » cède pour sa part plus de 100 pains.

Le 8^e de Ligne seul aux commandes

Le 6 août, le 1^{er} Lanciers passe sur la rive gauche du fleuve, se rassemble à Tramaka avant de cantonner la nuit au château de Seilles, dans son parc et ses dépendances appartenant au comte Charles de Borchgrave d'Altena. Dans *Seilles en août 1914. Souvenirs et récits d'un témoin de l'invasion et de l'occupation allemande*, le comte relatera le bref passage du 1^{er} Lanciers dans sa propriété : « Encore une surprise agréable, sans doute, mais non dépourvue d'apprehensions assez naturelles quant au ravitaillement de ce contingent sur lequel nous ne comptions plus guère ce soir-là. Mais, à la guerre comme à la guerre, et vaille que vaille les maigres provisions et les réserves, hélas ! insuffisantes de notre petit ménage sont rassemblées et partagées jusqu'à épuisement complet entre les premiers arrivés. (...) Les trois cents chevaux avec leurs cavaliers, sont parqués un peu partout, dans les écuries, dans les étables, la grange, les prairies et les vergers

34. Idem, facture de 27 frs (154 €).

35. Idem, facture de 14 frs (80 €).

36. Pour un montant de 743 frs (4.257 €) (Idem, Réquisitions militaires. Ville d'Andenne, 6 avril 1920).

37. Idem, facture de 10 frs (57 €). Le papier à en-tête de Jules Boutfeu ne manque pas de saveur sur ses activités : déménagement par tapissière, voitures de mariage et de baptême, [breacks] de chasse et d'excursion, corbillards de 1^{ère}, 2^e et 3^e classes.

38. Idem, facture de 115 frs (658 €).

39. Notamment par Louis Grefcoeur, marchand de bois à Hautebise (Andenne) au cantonnier communal. Les fagots ont été conduits sur place par Edouard Malherbe maître-voiturier (Idem, facture de 336 frs soit 1.925 €). Dès le 14 août, Marcelin Jadot-Matagne de Bousalle fait de même et depuis le 12 août Nestor Pirsoul-Bouchat, maître-charretier à la Flismes (en outre des gerbes de paille) et Victor Gée de la Flismes.

40. Du lapin, du saumon, des tripes, des sardines, des harengs marinés, de la langue de mouton et de porc (Idem, facture de 32 frs soit 183 €).

avoisinant... »¹²⁵. Le 7 août, le 1^{er} Lanciers reçoit l'ordre de rejoindre Namur. Désormais seul à Andenne, le 8^e de Ligne (état-major et II^e bataillon) a pour mission de garder le pont d'Andenne et de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent en patrouillant quotidiennement sur la rive droite de la Meuse.

Le 12, l'Intendant militaire de la Position fortifiée de Namur Liagre¹²⁶ prie le bourgmestre Camus de remplir et de lui renvoyer le plus vite possible le tableau inventoriant les personnes ayant presté pour l'armée. Envers et contre tout, l'administration poursuit son travail de compilation des données. Le 16, les Allemands occupent Huy, menaçant la tête de pont d'Andenne. Le 18 août, le conseil communal se réunit pour la dernière fois avant l'arrivée de l'ennemi¹²⁷. Un seul point figure à l'ordre du jour : la nomination d'une commission de ravitaillement « pour pourvoir aux besoins matériels de la population »¹²⁸. Le 19 août, le général von Bülow, commandant de la II^e armée, reçoit la mission de diriger l'attaque de la P.F.N. et charge le général d'artillerie von Gallwitz, commandant le corps de réserve de la Garde, de conduire le siège de Namur. Sur ordre du général Ghislain, le commandant du 8^e de Ligne fait sauter le pont d'Andenne à 8 h 25, condamnant toute communication entre les deux rives du fleuve. Le régiment se replie sur Namur. À 10 h, l'avant-garde du corps de réserve de la Garde traverse Andenne, atteint la Meuse et constate qu'elle ne peut la franchir. Vers 15 h, le gros des troupes allemandes arrive en ville. La destruction du pont contrarie sévèrement les projets de von Bülow dont les troupes ont reçu l'ordre de traverser le fleuve. Les 20 et 21 août, les Allemands se rendront coupables d'effroyables massacres qui ont déjà fait l'objet de nombreuses études.

Pour les Andennais, le temps des réquisitions ne fait que commencer. Après l'armée belge, c'est au tour de l'armée allemande de peser sur le pays. En 1918, l'armée britannique prendra le relais...

Jacques VANDENBROUCKE

-
41. C^{te} C.B.A., *Seilles en août 1914. Souvenirs et récits d'un témoin de l'invasion et de l'occupation allemande*, Namur, 1930, pp. 10-11. Le gendre du comte était le lieutenant Roger de Kerchove de Denterghem (1882-1918), porte-étendard du régiment, époux de Cécile de Borchgrave.
 42. Sous-intendant de 1^{ère} classe de l'état-major de la P.F.N. (*Défense de la Position fortifiée de Namur en août 1914*, *op. cit.*, Annexes, p. 25).
 43. Il reprendra ses travaux lors de la séance du 28 novembre 1914 au cours de laquelle le bourgmestre f.f. Froidébise constatera « le vide que les événements actuels ont fait non seulement parmi le conseil communal, mais encore dans la commission administrative de l'école industrielle et dans le personnel administratif de la ville ». Il regrette « profondément la mort d'une foule de concitoyens innocents tombés sous les balles anonymes. Il déplore la mort du bourgmestre Camus, des anciens membres du conseil Mathieu et Losson ; de Lambert Gillet et de Camille Guilitte membres de la commission administrative de l'école industrielle, de Brissas et Bolly, membres du conseil de Prud'hommes ; d'Adolphe Lallemand, Ant. Rasquin et L. Karelle, membres du personnel de l'administration communale. Le moment n'est pas venu, dit-il, d'expliquer ces morts et il se réserve de faire l'éloge funèbre des disparus quand le calme sera revenu dans le pays » (Archives..., *op. cit.*, Registres des délibérations du conseil communal du 28 novembre 1914, p. 87).
 44. Idem, Registres des délibérations du conseil communal du 18 août 1914, p. 85. Les membres sont le bourgmestre Camus (président), les échevins Davin et Froidébise, les conseillers Quévit et Simon.

Images de guerre

Nous devons à notre fidèle abonnée dinantaise Mme Baeken, ces photographies de Namur après les tragiques événements d'août 1914. Les premières illustrent la Grand-Place, les secondes la passerelle de bois lancée par l'occupant en remplacement du pont de Salzinnes détruit par l'armée belge.





L'assemblée générale de notre Société

Notre assemblée générale annuelle s'est tenue ce samedi 17 mai 2014 à la Ferme du Quartier de Bouge. Notre président, Marc Ronvaux, a pris la parole pour un premier point « statutaire ». Cette année il n'y avait pas de modification des statuts à l'ordre du jour mais un changement de fonction au sein du Conseil d'administration. Lors de la précédente réunion de ce conseil, Alain Falise a fait part de sa volonté de renoncer à son rôle de vice-président, même s'il a marqué son souhait de continuer à s'investir dans l'asbl, comme il l'a toujours fait, notamment en ce qui concerne tout son travail autour de la publication de nos *Cahiers*. Le Conseil d'administration a donc proposé à l'Assemblée générale de nommer Sarah Auspert à la vice-présidence. Marc Ronvaux a présenté Sarah puis acté sa nomination avec l'accord de l'Assemblée générale. Le président a ensuite félicité l'un de nos administrateurs, Nicolas Ruffini-Ronzani, proclamé docteur en Histoire le 25 mars dernier, après la défense d'une thèse dont le titre est « Église et aristocratie en Cambrésis (fin IX^e - milieu XII^e siècle). Le pouvoir entre France et Empire au Moyen Âge central ».



M. Ronvaux
(président), C.
Ledent
(secrétaire) et M.-
C. Offermans
(trésorière) au
cours de
l'assemblée
générale.

La réunion s'est ensuite poursuivie par le traditionnel rapport moral dressé par la secrétaire, Carole Ledent. En guise de bilan rapide de l'année écoulée, elle a listé les projets réalisés par l'asbl depuis la dernière assemblée générale : publication des *Cahiers de Sambre-et-Meuse* (le dernier numéro de l'année 2013 et les deux premiers de l'année 2014), publication des *Miettes d'histoire* dans la revue *Confluent*, numérisation et mise en ligne de notre revue (par la Bibliothèque universitaire Moretus Plantin, grâce notamment au soutien financier de la Fondation Roi Baudouin, de la Ville d'Andenne et de la Ville de Namur), remise du prix Jacquet-Ladrier en octobre 2013 (organisé avec le département d'Histoire de l'Université de Namur et avec l'aide de la ville de Namur) ou encore organisation des Midis de l'histoire namuroise en collaboration avec New.

La parole a ensuite été donnée à notre trésorière, Marie-Claire Offermans, qui a présenté avec sa précision légendaire les comptes de l'asbl et a donné le détail de toutes les dépenses (frais administratifs, frais liés à la publication de notre revue, frais bancaires, promotion des évènements organisés) et recettes (abonnements, ventes hors abonnement, subsides, intérêts) de cette année. Elle a ainsi présenté un bilan financier positif. Les comptes ont par ailleurs été vérifiés et leur bonne tenue a une nouvelle fois été soulignée par Messieurs Tombal et David qui ont donc déclaré la trésorière quitte et libre, ainsi que donné décharge aux administrateurs.

Le président a enfin repris la parole, revenant sur certains points et engageant à leur sujet une discussion avec l'Assemblée. Marc Ronvaux a d'abord traité du nombre réel de nos membres : personnes physiques, échanges avec d'autres asbl et bibliothèques affiliées. Le total reste plus élevé qu'il y a trois ou quatre ans mais l'affiliation de nouveaux membres doit rester l'une de nos priorités, les abonnements constituant l'une de nos principales sources de revenus. Différentes idées sont mises sur la table pour tenter d'augmenter le nombre de nos abonnés, notamment la confection de folders, le dépôt de notre revue dans de nouvelles librairies ou encore, comme d'autres asbl le font, la création, en plus de notre abonnement « classique », d'un abonnement un peu plus cher pour des membres d'honneur qui souhaiteraient aider notre asbl. Le président a ensuite présenté les parutions à venir dans nos *Cabiers*. Le dernier fascicule de 2014 sera un nouveau numéro spécial signé par Cédric Istasse, autour de récits de la Grande armée. Nous avons par ailleurs déjà plusieurs articles pour 2015 et d'ores et déjà une grande variété de signatures. Marc Ronvaux a également retrouvé un article visiblemement inédit de Françoise Jacquet-Ladrier sur la criminalité namuroise au 16^e siècle. Le texte est très abouti et nous espérons le publier en 2015. Le président est revenu sur la séance organisée par notre asbl le 14 octobre dernier pour remettre les prix Jacquet-Ladrier et présenter le projet de numérisation de notre revue ainsi que le dernier numéro de l'année 2013 - un numéro spécial publié à l'occasion de notre 90^e anniversaire, rédigé par Cédric Istasse. Le projet « numérisation » continue à avancer depuis lors et la Bibliothèque Moretus Plantin a constaté une augmentation du nombre de consultations de notre revue en ligne. Ce projet a par ailleurs permis de rassembler une collection complète des *Cabiers*. En ce qui concerne le prix Jacquet-Ladrier, l'appel sera normalement lancé d'ici peu. Marc Ronvaux est ensuite revenu sur le contact que notre asbl a noué avec les Amis de la Citadelle de Namur. Cette rencontre a permis de mettre en évidence des projets que nous pourrions avoir en commun et sur lesquels nous pourrions collaborer. Le président a enfin noté quelques « divers », notamment notre présence pour la première année à la Foire du livre de Bruxelles et notre participation au prix du Namurois de l'année que nous avons remis pour cette édition, dans la catégorie Patrimoine, à Jean-François Pacco.



▲ Une vue de l'apéritif, dans les jardins de la Ferme du Quartier.

◀ Sarah Auspert, nouvelle vice-présidente de la Société.

Après l'assemblée générale, les membres ont été rejoints par un plus large public pour le traditionnel et convivial repas, pris après un apéritif sous le soleil dans les jardins de la Ferme du Quartier. La réunion s'est terminée par la conférence, donnée cette année par Jean Germain sur le sujet « Les listes de bourgeois de Namur et leur utilisation anthroponymique ». On ne présente plus

Jean Germain, spécialiste reconnu des toponymes et patronymes. Les listes des bourgeois de Namur ont constitué pour lui un champ de recherches remarquable, grâce à une continuité de plusieurs siècles sur un très large échantillon. Il a mis en lumière, avec une science teintée d'esprit, les origines et les évolutions des patronymes namurois tout au cours des Temps Modernes.



Le conférencier, Jean Germain.

LE PRIX JACQUET-LADRIER 2014

Dans le but d'encourager l'étude de notre histoire locale, l'asbl « Société royale Sambre et Meuse » et le département d'Histoire de l'Université de Namur organisent avec l'aide de la Ville de Namur un concours destiné à récompenser et publier les meilleures monographies historiques. Il s'agit du « Prix Jacquet-Ladrier », créé à la mémoire de Philippe Jacquet et de Françoise Ladrier, respectivement maître de conférence au département d'Histoire et présidente de notre Société.

En 2014, deux catégories différentes sont ouvertes : l'une pour les étudiants inscrits en Histoire ou Histoire de l'Art à l'Université de Namur, l'autre pour toutes les autres personnes, historiens de formation, étudiants ou amateurs.

Les études proposées au concours doivent toucher à l'histoire, au patrimoine ou au folklore de l'ancien comté de Namur, du département de Sambre-et-Meuse, de la province de Namur ou de l'évêché de Namur et doivent s'adresser au grand public. Elles devront être remises à la Société pour le 30 septembre 2014.

Les deux meilleurs travaux de chaque catégorie seront récompensés par des prix en argent de respectivement 250 € et 150 €, soit au total 800 €. Les lauréats recevront leur prix publiquement et bénéficieront en outre d'un abonnement gratuit d'un an aux *Cahiers de Sambre et Meuse*, où leurs travaux seront publiés.

Le règlement complet du concours est disponible sur notre site internet www.sambreetmeuse.be.

Habemus doctorem !



Nous ne sommes pas peu fiers d'annoncer à nos lecteurs la récente accession au grade docteur en Histoire de Nicolas Ruffini-Ronzani, administrateur de notre Société. Nicolas fait partie de l'équipe de jeunes historiens qui nous a rejoints voici deux ans, et il s'investit généreusement dans nos activités. Il a donc soutenu le 25 mars 2014 à l'Université de Namur une thèse sur l'austère sujet de recherches qui l'occupait depuis quatre ans : *Église et aristocratie en Cambrésis (fin IX^e - mil. XII^e siècle). Le pouvoir entre France et Empire au Moyen Âge central.*

Inscrite dans le courant historiographique de la « nouvelle histoire politique » cette thèse, focalisée sur le groupe nobiliaire cambrésien et ses rapports avec l'institution ecclésiale, vise à déterminer comment les grands sont parvenus à exercer leur pouvoir et à maintenir leur domination sociale dans une principauté épiscopale située aux confins de la Flandre, de la France et de l'Empire, ainsi qu'à comprendre comment l'aristocratie cambrésienne s'est positionnée par rapport au message chrétien véhiculé par les clercs et les moines.

La déconstruction et la mise en perspective des *Gesta episcoporum Cameracensium* éclaire sous un jour nouveau la réécriture du passé cambrésien entreprise par l'évêque Gérard I^{er} (1012–1051), où la « Reichskirchenpolitik » des Ottoniens se met en place au détriment du pouvoir comtal laïque. À partir du second tiers du X^e siècle, le renforcement de la seigneurie épiscopale conduit en effet à la disparition des comtes laïques de la scène politique. En provoquant par contrecoup l'ascension des châtelains et avoués, cette évolution pèse sur les rapports de pouvoir entre une Église proche des souverains germaniques et une aristocratie locale partagée entre les influences impériale et flamande.

La rupture avec le système politique bâti par les Ottoniens survient entre 1080 et 1130 et est étudiée dans la deuxième partie de la thèse. L'autonomisation et l'institutionnalisation de l'Église promues par la réforme grégorienne, les aspirations politiques d'une bourgeoisie enrichie et la présence d'un pouvoir comtal flamand aux ambitions dévorantes entraînent des bouleversements sans précédent dans le petit comté. Les tensions s'embrasent autour de 1100 à l'occasion de la scission du double diocèse d'Arras – Cambrai. Cette crise politique du « schisme de Cambrai », qui oppose les soutiens du clan pontifical à ceux du parti impérial, transforme le visage du Cambrésis et contribue à asseoir l'autorité des princes flamands sur le comté, en même temps qu'elle permet aux élites urbaines de s'impliquer plus étroitement dans la gestion des affaires de la cité. Le groupe nobiliaire, qui a profité de la vacance du pouvoir épiscopal pour ériger des *castra* dans le plat pays, tend, quant à lui, à troquer la ville pour la campagne.

Nous félicitons Nicolas pour cette distinction académique qui fait honneur à notre Société et inaugure assurément une belle carrière scientifique.

M.R.



C'est quoi, le Club Richelieu ?

C'est le seul « Club de service » international exclusivement francophone.

Son objet : promouvoir, sans arrogance, auprès des francophones de naissance, d'adoption ou auprès des personnes ayant choisi le français comme langue culturelle, les valeurs humanistes liées à la francophonie.

Sa diffusion : le « Richelieu » est présent dans plus de 15 pays, avec plus de 240 clubs, comptant au total plus de 5300 membres.

Son action sociale : elle est essentiellement consacrée à l'épanouissement physique, moral et culturel des jeunes, spécialement les plus défavorisés.

Sa devise : PAIX ET FRATERNITÉ

www.richelieuNamur.yucom.be

LIBRAIRIE



NAMUR

Rue Bas de la Place, 16
5000 NAMUR
Tél. : (081) 22.14.21

LIBRAIRIE GÉNÉRALE

littérature - sciences humaines poche - jeunesse beaux livres

DES SERVICES

commande rapide recherches bibliographiques sur info@librairiepapyrus.be
 accès aux 600.000 titres actuellement disponibles chez plus de 5000 éditeurs

CARTE DE FIDÉLITÉ - CHÈQUE CADEAU

Librairie ancienne

"Au Vieux Quartier"

Rue de la Croix, 30 5000 Namur

tél. et fax 081/22.19.94

www.vieuxquartier.net



La Place d'Armes, à Namur.



La Place d'Armes, à Namur.